



SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES

SYVALORM

Programme local de prévention des déchets
ménagers et assimilés (Plpdma) 2025-2030

Adopté en conseil syndical le 21 mars 2025

VOS INTERLOCUTEURS :

ACOT Willy
directeur@syvalorm.fr

RAHON Annabelle
Prevention@syvalorm.fr

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.

Sommaire

1	LES OBJECTIFS DE PREVENTION	4
2	IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME SUR LES PRODUCTIONS DE DECHETS.....	5
3	LE PROGRAMME D’ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	8
3.1	LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME	8
3.2	UN PLAN D’ACTIONS COMPOSE DE 23 ACTIONS	8
3.2.1	Accompagner le changement de comportement.....	9
3.2.2	Axe Généraliser la gestion de proximité des déchets alimentaires	11
3.2.3	Axe Gérer ses déchets verts en proximité.....	13
3.2.4	Axe Aider les habitants à être consomm’acteurs.....	15
3.2.5	Axe Développer le réemploi et la réparation	17
3.2.6	Axe Mobiliser les entreprises	19
3.2.7	Axe Déployer l'éco-exemplarité au sein du Syvalorm et des epci et communes adhérentes	20
4	MOYENS PREVISIONNELS DU PROGRAMME	21
4.1	LES INVESTISSEMENTS.....	21
4.2	LES MOYENS HUMAINS « INTERNES » AU SYVALORM	21
4.3	COUT GLOBAL DU PLPDMA.....	23
4.4	DEPENSES ENGAGEES <i>VERSUS</i> ECONOMIES EVALUEES	25
5	CALENDRIER PREVISIONNEL DE DEPLOIEMENT DES ACTIONS	26
6	PILOTAGE DU PROGRAMME	27
	Annexe 1 : Membres de la CCES.....	29
	Annexe 2 : Impact des objectifs de prévention sur les tonnages attendus, par rapport au tendancier	30
	Annexe 3 : Récapitulatif des dépenses de fonctionnement par action	31
	Annexe 4 : Fiches actions	36
	Annexe 5 : Synthèse de la consultation du public sur le projet de Plpdma	37

1 LES OBJECTIFS DE PREVENTION

Rappel des Objectifs réglementaires qui s'appliquent au Plpdma

Le PLPDMA doit être en cohérence avec les documents de planification de la prévention des déchets au niveau national et régional :

- Les PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets) de Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, adoptés en 2019, et désormais intégrés aux SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) : l'objectif de production de DMA dans chacun de ces plans est respectivement de 549 et 511 kg/hab/an en 2031.
- Les objectifs relatifs à la Loi anti-gaspillage et Economie circulaire (AGEC) du 10/02/2020, complétée par ordonnance de juillet 2020 et qui donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en **réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010**, soit un ratio théorique de 409 kg/hab/an en 2030 décliné à l'échelle du SYVALORM.

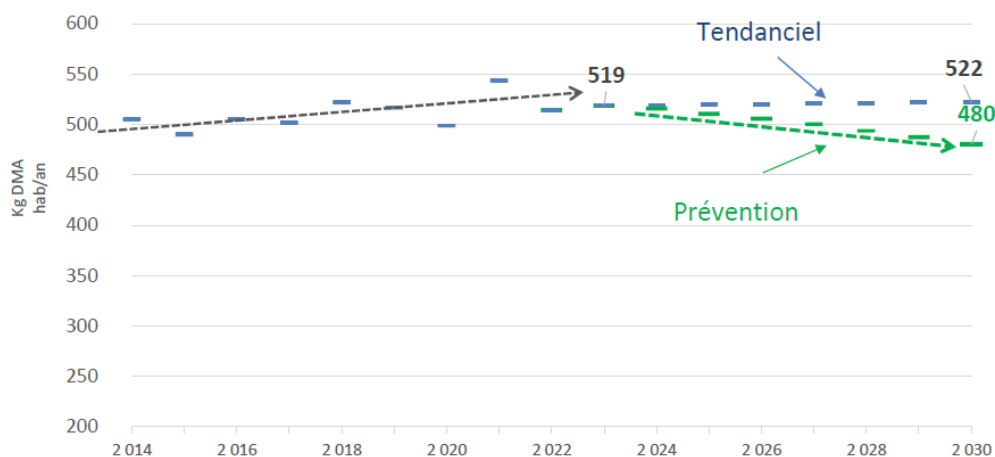
Disposant déjà de bonnes performances de prévention des DMA grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années (42% de la population en tarification incitative en 2024, réduction des fréquences de collecte OMR depuis 2022...), la CCES a validé pour le PLPDMA du SYVALORM une trajectoire d'évolution des DMA permettant d'atteindre un ratio de **480 kg/hab./an de DMA en 2030, soit -38 kg/hab./an en 2030 par rapport à 2023 (-7,5%)**. Ce ratio reste bien inférieur aux objectifs des PRPGD pour 2031.

Cette trajectoire retenue est la suivante :

- En 2027 : 500 kg/hab/an de DMA, soit une réduction de 3,5% par rapport à 2023 (-18 kg/hab/an de DMA par rapport à 2023).
- En 2030 : 480 kg/hab/an de DMA, soit une réduction de 7,5% par rapport à 2023 (-38 kg/hab/an de DMA par rapport à 2023).

Tendancier de production de DMA, « si on ne change rien aux pratiques actuelles »

A des fins d'évaluation des impacts du programme de prévention, un « tendancier » de la production de déchets est évalué, avec une hypothèse retenue de +0.1%/an de DMA produits entre 2023 et 2030, ce qui conduit à un ratio 2030 « tendancier » de 522 kg/hab./an (L'évolution moyennée de DMA constatée sur 2017-2023 étant de +0,7%/an).



2 IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME SUR LES PRODUCTIONS DE DECHETS

D'après les « caractérisations » de déchets menées par le SYVALORM en 2020, les gisements de déchets dont une partie pourrait être évitée sont évalués à 362 kg/hab./an, soit près de 70% des DMA !

Ce gisement de déchets « évitables » dans les DMA est composé pour **39% de biodéchets** (déchets alimentaires dont gaspillage alimentaire et déchets verts) et pour **32% de déchets recyclables** présents dans les collectes sélectives mais également dans les ordures ménagères (papiers, plastiques, cartons, verre...). Le reste de ces déchets se trouve dans le gisement des déchets de déchèteries.

La déclinaison de l'objectif de prévention retenu par nature de déchets évitables est évaluée ainsi :

kg/hab/an				Gisement d'évitement total	EVITEMENTS RETENUS (= "Sortie des DMA")	
	OMR	CS	Déchets déchèteries		Evitement 2030	% du gis. d'évitement du flux
Déchets alimentaires	27			27	-4,3	16,2%
Gaspillage alimentaire	5			5	-0,1	2,0%
Imprimés publicitaires	3	7		9	-2,0	20,8%
Papiers bureautiques	2	2		4	-0,1	2,0%
Plastiques	18	10		28	-3,3	11,8%
Emballages cartons plats	5	6		10	0,0	0,0%
Cartons ondulés	1	10	13	24	0,0	0,0%
Textiles sanitaires hygiéniques	7			7	-0,6	7,6%
Textiles / papier souillés	12			12	-1,9	15,0%
Autres flux recyclables (OM)	7	8		16	-0,7	4,6%
DV	4		106	110	-16,9	15,4%
Verre	3	45		48	-2,7	5,6%
REP DEEE, Mobilier	0		36	36	-2,5	6,9%
REP Textiles	4		1	5	-0,2	3,9%
Objets réemployables dans TV	?		2	2	-0,4	15,0%
Matériaux réemployables dans TV			18	18	-2,5	14,4%
TOTAL (kg/hab/an)	99	87	175	362	-38	11%

Remarques :

OMR=Ordures ménagères résiduelles (part des déchets en théorie non valorisable matière)

CS = collecte sélective

DV = Déchets verts

TV = Tout venant de déchèteries

REP = Responsabilité élargie du Producteur : les entreprises produisant/distribuant des produits de filières REP ont des obligations : contribuer à un éco-organisme ou mettre en place un système individuel, pour participer financièrement à la collecte et valorisation des déchets issus de ces produits (exemple : REP Emballages, Mobilier, produits et matériaux de la construction et du bâtiment, etc...)

DEEE=déchets d'équipement électriques et électroniques

Les déchets produits par les entreprises collectées par le service public (« assimilés » qui représentent en moyenne 15-20% des DMA d'une collectivité) sont répartis dans les catégories ci-dessus.

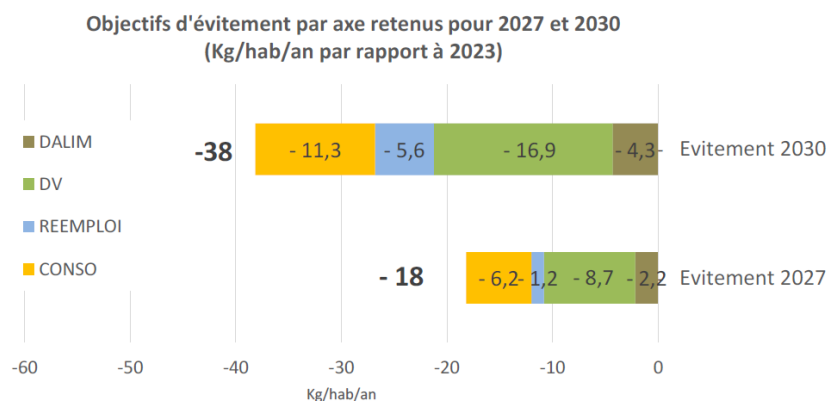
Les actions du PLPDMA doivent permettre de générer une partie de cet évitement, qui sera plus ou moins importante selon le niveau de moyens engagés pour mettre en œuvre les changements de comportement, la mobilisation et motivation des acteurs du territoire et la dynamique globale qui s’enclenchera autour des actions.

L’objectif d’évitement retenu repose ainsi sur la réduction de **5 flux « à enjeux » d’un point de vue du ratio de collecte**, qui représentent **les ¾ de l’objectif** d’évitement pour 2030 :

- **Principalement le flux déchets verts** : 44% de l’objectif d’évitement de 2030 (-17 kg/hab/an par rapport à 2023)
 - o Selon les moyens mis en œuvre dans l’axe de travail « **Gérer ses déchets verts en proximité** »
- **Les déchets alimentaires hors gaspillage alimentaire** : 11% de l’objectif d’évitement 2030 (-4,3 kg/hab/an par rapport à 2023).
 - o Selon les moyens mis en œuvre dans l’axe **Généraliser la gestion de proximité des déchets alimentaires**.
- **Le flux des plastiques** : 8.8 % de l’objectif d’évitement 2030 (-3,3 kg/hab/an par rapport à 2023)
 - o Selon les moyens mis en œuvre dans l’axe **Aider les habitants à devenir Consomm’acteur**.
- **Le flux verre** : 7,1 % de l’objectif d’évitement 2030 (-2,7 kg/hab/an par rapport à 2023)
 - o Selon les moyens mis en œuvre dans l’axe **Aider les habitants à devenir Consomm’acteur**.
- Le flux des « **textiles sanitaires** » (fraction papiers souillés) : 4,9% de l’objectif 2030 (-1,9 kg/hab/an par rapport à 2023)
 - o Selon les moyens mis en œuvre dans l’axe **Aider les habitants à devenir Consomm’acteur**.

Objectifs d’évitement retenus par axe

Les objectifs d’évitement par axe sont ainsi les suivants aux échéances 2027 et 2030 :

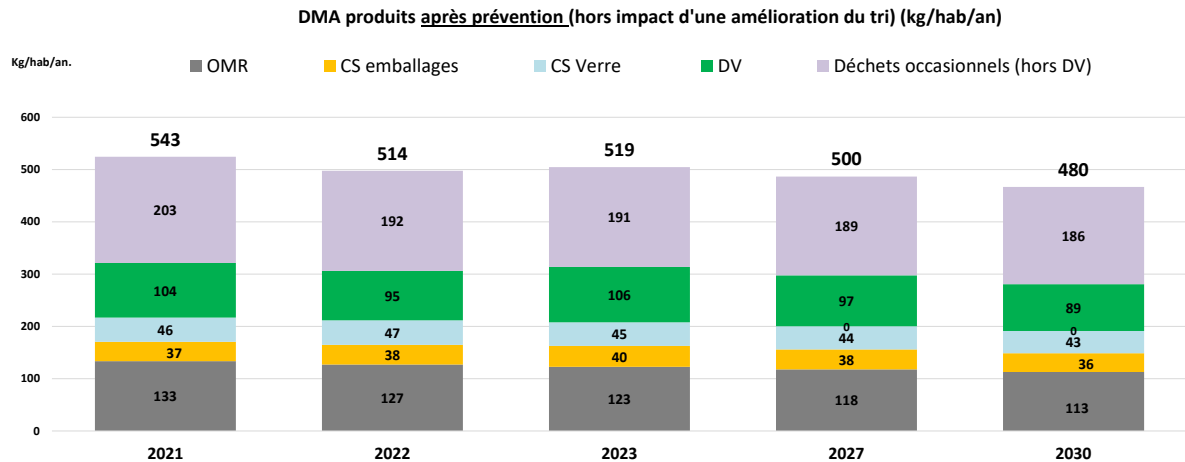


Les axes « DV » (Gérer ses déchets verts en proximité) et « CONSO » (Aider les habitants à être des consomm’acteurs) sont les axes principaux d’évitement ; ils représentent respectivement 44% et 30% de l’objectif d’évitement 2030, **soit près des 3/4 de cet objectif**.

A noter l’importance dans l’atteinte des objectifs de cet axe « Aider les habitants à être des consomm’acteurs », moins développé jusqu’à présent comme sur l’ensemble des territoires en France : cet axe nécessite de travailler en profondeur le changement de comportement des consommateurs et la mise en place de solutions alternatives de consommation.

Déclinaison de ces objectifs sur les flux (kg/hab/an) collectés par le SPPGD

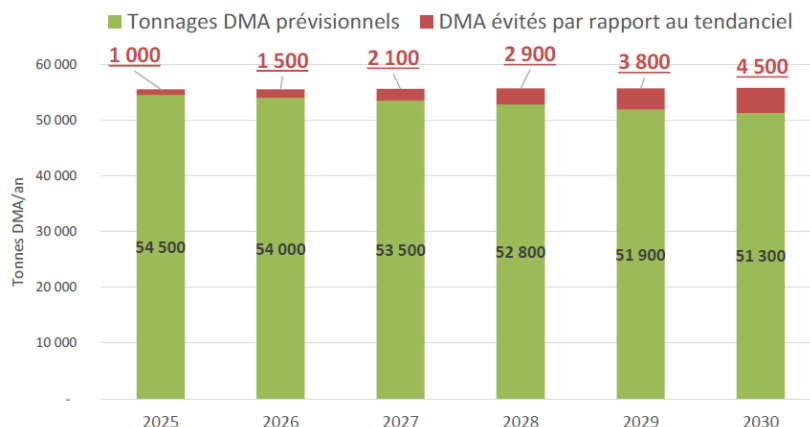
La traduction de ces évitements sur les catégories de déchets collectées par le service public (OMR, recyclables, déchets verts en déchèteries et déchets occasionnels hors déchets verts) conduit aux évolutions de ratio suivantes, après prévention, y compris collecte sélective des biodéchets, **mais avant amélioration du captage des déchets recyclables vers les filières de collecte sélective**, ce qui contribuera à diminuer le ratio d'OMR présenté ci-dessous et améliorer les ratios de recyclables :



Impact de la prévention sur les tonnages attendus

La population est retenue stable d'ici 2030 dans cette évaluation des gisements de DMA (106 706 habitants).

Sur la base des hypothèses d'évolution du ratio de production de DMA dans le scénario « tendanciel », l'évolution des tonnages **produits dans le scénario Prévention** ainsi que des **tonnages évités** par rapport au tendanciel sont évalués ainsi :



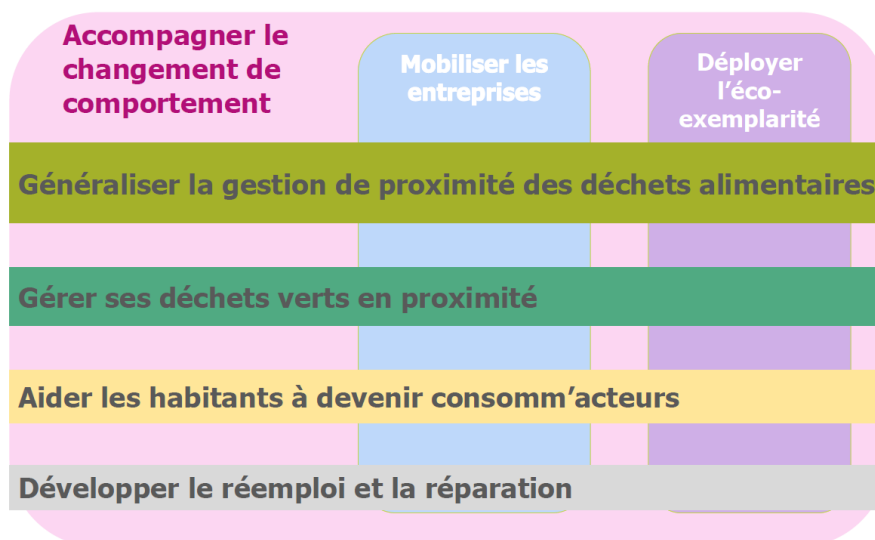
Le programme de prévention conduit à une diminution des tonnages de 2100 t en 2027 et 4500 t en 2030, par rapport au tendanciel (soit -3,8% et -8,1% par rapport à une situation dans la continuité des pratiques actuelles à ces échéances).

Le détail des impacts des objectifs de prévention sur les tonnages attendus, par rapport au tendanciel, sont détaillés en Annexe 2.

3 LE PROGRAMME D' ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME

Le programme s'articule autour de **7 axes thématiques** :



3.2 UN PLAN D' ACTIONS COMPOSE DE 23 ACTIONS

Ces actions sont prévues sur la période 2025-2030 ; elles sont programmées selon les niveaux de priorité retenus lors des différentes CCES.

3.2.1 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

L'objectif des actions de sensibilisation est d'amener les habitants à changer leurs pratiques et adopter des comportements qui réduisent la production de déchets. Pour que les pratiques changent, il est nécessaire de s'appuyer sur 3 piliers : la motivation pour agir, les compétences et la connaissance des citoyens et en prérequis, des infrastructures et conditions techniques favorisant la mise en pratique des gestes.

Pour sensibiliser les habitants, le Syvalorm peut ainsi mettre en œuvre une combinaison d'outils complémentaires dont la communication institutionnelle, le développement d'outils pédagogiques et ressources à utiliser pour aider à la conscientisation lors d'animations, des offres d'ateliers pour transmettre des savoir-faire, des animations à mettre en œuvre sur des lieux de vie ou au cours d'événementiels...dans la limite des possibilités financières et en devant considérer l'efficacité de ces outils pour retenir ceux qu'il est possible et pertinent de mobiliser.

Le Syvalorm qui dispose d'un historique récent en tant que Syndicat (création en 2019) travaille déjà sur ces axes. Pour mettre en œuvre cette sensibilisation, le Syvalorm mobilise ses propres moyens (la communication institutionnelle, le travail de la responsable de la prévention et de l'ambassadeurs du tri et de la prévention (ADT)) et doit davantage s'appuyer sur des acteurs locaux et leurs réseaux de diffusion permettant de toucher un plus grand nombre dans des sphères diverses (cf action CHANG COMP_3).

Il s'agit dans le cadre du Plpdma de **poursuivre la mise en visibilité du Syvalorm et de sa politique de prévention, d'augmenter encore la communication pour accentuer les changements de comportement** et atteindre les objectifs retenus. Le Syvalorm a besoin de **construire un plan de communication** permettant d'actualiser les cibles, supports de communication à utiliser, et programmer dans le temps les réalisations.

ACTION		Description / sous actions	Lien Eco Exemplarité	Lien Prévention déchets des entreprises	Priorité (1 à 3)	Rôle SYVALORM
CHANG COMP_1	Formaliser un plan de communication et actualiser les outils de communication institutionnelle du SYVALORM	- Définir et mettre en oeuvre un plan de communication pluriannuel sur la prévention des déchets, permettant d'accroître la visibilité du Syvalorm auprès des usagers: déclinaison des cibles, "supports" et temporalité de communication par thématique ' - Faire connaître le programme d'actions par son lancement officiel et informer le public sur son actualité et ses résultats chaque année:			1	Sensibilisation
CHANG COMP_2	Intégrer le Syvalorm à l'éco-système des acteurs du territoire pour la transition écologique, s'appuyer sur ces acteurs pour déployer la politique de prévention	- Poursuivre le recensement de ces acteurs et des "lieux ressources" sur le territoire, lieux de proximité pour l'information, la sensibilisation, la transmission de savoirs, le partage et l'échange de matériels, d'équipements, de services... - Réunir une fois par an , et dès le premier semestre 2025 à l'occasion de la présentation du PLPDMA, tous les acteurs relais de ces lieux de proximité, pour présenter les messages du Syvalorm, les supports de communication et ressources pédagogiques... ou encore partager les projets de chacun - Nouer des échanges quotidiens avec ces acteurs pour entretenir le réseau et devenir un interlocuteur incontournable pour eux.	1	1	2	Sensibilisation, animation de territoire
CHANG COMP_3	Poursuivre/accroître la sensibilisation vers les scolaires	Il est prévu de maintenir les quantitatifs d'animations en milieu scolaire sur 2025, 2026 (soit environ 700 élèves formés chaque année), et d'augmenter ensuite les animations (+30% d'animations puis + 60% en 2029-2030).	1		2	Sensibilisation

3.2.2 AXE GENERALISER LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS ALIMENTAIRES

La loi AGECE impose à l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets (ménages et activités économiques) depuis le 1er janvier 2024. Chaque citoyen doit ainsi avoir à sa disposition une solution (gestion de proximité ou collecte sélective) lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés par retour au sol.

A l'heure actuelle, **le taux de desserte des logements évalué à environ 45% des foyers du territoire** (environ 48% de l'habitat individuel et près de 4% de l'habitat collectif du territoire). Il s'agit d'augmenter le nombre de foyers desservis (pratiquant dans le cas du compostage individuel) **à près de 65% des logements en 2030**. La poursuite de la **structuration d'un service « tri à la source des biodéchets » au sein du Syvalorm, comme nouvelle composante du service public** de gestion des déchets ménagers et assimilés est indispensable.

ACTION	Description / sous actions	Potentiel d'évitement spécifique 2030 retenu par rapport à 2023 (kg/hab INSEE /an) (potentiels non cumulables dans le tableau)	Lien Eco Exemplarité	Lien Prévention déchets des entreprises	Priorité (1 à 3)	Rôle SYVALORM
DALIM_1	Augmenter encore la pratique du compostage en maisons individuelles et habitat collectif de moins de 10 log	<ul style="list-style-type: none"> - Passer de 48% à 59% des maisons compostant dans leur jardin en 2030 (soit environ 5200 composteurs supplémentaires à distribuer par rapport à l'existant). - Relancer la communication chaque année sur le compostage individuel - Maintenir la vente des composteurs à tarif préférentiel (45% de prise en charge) - Maintenir la remise au domicile des usagers demandeurs - Faciliter l'accès au structurant nécessaire à la pratique du compostage, en lien avec le travail mené avec les communes sur la réduction de leurs déchets verts ligneux 	3,1 kg/hab.SYVALORM/an	1	1	Facilitateur du changement & sensibilisation
DALIM_2	Développer le compostage pour les habitants de l'habitat collectif (Cible: sites de plus de 10-15 log.desservis par le point)	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner 15 sites chaque année pour leur démarrage (fourniture gratuite des équipements, visites mensuelles pendant 1 an), soit un total d'environ 90 sites installés d'ici 2030, ce qui desservirait environ 75% de l'habitat collectif du territoire. - Faciliter l'approvisionnement en structurant (broyat) - Renforcer et animer un réseau de référents, formés par le Syvalorm (150 personnes d'ici 2030, réunis au moins une fois par an) 	0,9 kg/hab.SYVALORM/an		1	Facilitateur du changement & sensibilisation
DALIM_3	Développer le compostage de quartier en complément, en s'appuyant sur les communes et une assistance du Syvalorm	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner de manière "allégée" 10 puis 20 sites de compostage de quartier chaque année pour leur démarrage, soit un total d'environ 110 sites installés d'ici 2030: - Fourniture gratuite du matériel , livrés sur le site avec premiers conseils et installation - Formation des référents communaux impliqués dans les organisations - "Assistance" téléphonique possible pour les exploitants (dès S2 2025) - Réunion d'information annuelle sur la conduite du compostage (partager sur le suivi des points, les difficultés, les pistes d'amélioration) (2025) 	0,3 kg/hab.SYVALORM/an	1	1	Facilitateur du changement & sensibilisation
DALIM_4	Poursuivre la structuration d'un service "Tri à la source des biodéchets", nouvelle composante à part entière du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (Spgd)	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur le plan de communication (2025) - Mise en place d'une cartographie en ligne des points de compostage de quartier (2025) - Poursuivre les animations vers les scolaires - Organisation d'une réunion de sensibilisation spécifique pour les élus sur la pratique du compostage (2026) - Poursuite des animations "grand public" chaque année sur des marchés, foires...(~20/an) 	4,4 kg/hab SYVALORM/an(axe)		1	Facilitateur du changement & sensibilisation
DALIM_5	Initier des démarches de compostage dans la restauration	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de matériels à prix coutant par le Syvalorm, et la livraison par ce dernier des équipements sur le site, avec dispense des premiers conseils (1h sur site environ). - Enquête auprès des établissements publics de restauration (2026) pour évaluer leur capacité à mettre en place le compostage sur leur site. 	Non quantifiable à ce stade	1	1	3 Facilitateur du changement & sensibilisation

3.2.3 AXE GERER SES DECHETS VERTS EN PROXIMITE

Le gisement de déchets verts (DV) issus des ménages et assimilés (entreprises, services techniques) est **de 105 kg/hab/an en 2023** ; depuis 2018, il a oscillé entre 71/kg/hab/an (2020) et 105 kg/hab/an (2023). Ce flux est collecté sur les déchèteries du territoire, puis acheminé vers une plateforme de compostage. Ce flux représente aujourd'hui de l'ordre de **20% des DMA du Syvalorm**.

Ce flux est à considérer comme une véritable ressource utile pour nos jardins, qui doit être gérée par des pratiques de gestion domestique qui permettent leur emploi au jardin avant tout par le broyage, le paillage et le compostage.

Les solutions mises en oeuvre peuvent être de plusieurs natures (réduction à la source de la production, valorisation in situ) et viser des cibles différentes (particuliers, professionnels, services techniques des collectivités). Une vraie politique de gestion de proximité des déchets verts va permettre à la collectivité de réduire les quantités de végétaux collectées en déchèteries, limitant ainsi les coûts de gestion associés, réduisant le nombre de transports effectués par la collectivité et les apporteurs, permettant de réduire le nombre de passages en déchèteries, tout en offrant de nouveaux services de proximité aux usagers (amélioration de qualité des sols, production de structurant pour leur composteur...).

Le SYVALORM souhaite aller progressivement vers une interdiction de l'apport des tontes en déchèteries à l'image du choix de collectivités de plus en plus nombreuses (Ex Rennes Métropole, SICTOM de Lons-le-Saunier, CC Terre d'Auxois...). Par ailleurs, si un contrôle des accès est mis en place, il pourrait être retenu un nombre de passages spécifiques au flux déchets verts (décisions à l'issue d'études complémentaires en 2025).

Préalablement à ces évolutions, le SYVALORM souhaite accompagner les usagers vers de nouvelles pratiques, notamment en premier lieu par le renforcement de la sensibilisation et de l'information sur cette thématique, ainsi que par des mesures d'aides à des pratiques alternatives (voir DV_2).

ACTION		Description / sous actions	Potentiel d'évitement spécifique 2030 retenu par rapport à 2023 (kg/hab INSEE /an) (potentiels non cumulables dans le tableau)	Lien Eco Exemplarité	Lien Prévention déchets des entreprises	Priorité (1 à 3)	Rôle SYVALORM
DV_1	Renforcer la sensibilisation et accompagner les habitants vers des pratiques vertueuses de gestion de leurs déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> - Monter en compétence en interne sur cette thématique - Faire un bilan et actualiser les outils d'information et sensibilisation sur cette thématique - Proposer quelques ateliers de formation sur les techniques alternatives à la déchetteries pour la gestion de ses déchets verts, et sur le jardinage "au naturel" <p>-> 5 ateliers en 2026, puis 10 les années suivantes</p>	-17 kg/hab/an(axe)	1	1	1	Sensibilisation
DV_2	Mesures pour faciliter la gestion en proximité des tontes et ligneux pour les particuliers en maisons	<p>Inciter à la pratique du mulching par une aide à l'acquisition de "kit mulching"</p> <p>Favoriser la pratique du broyage des ligneux par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une aide à la location de broyeurs dès le 2ème semestre 2025 - La mise en place d'opérations de broyage sur le territoire, en lien avec les avancées des communes et EPCI sur le territoire pour le broyage de leurs propres ligneux. (en lien avec l'axe Ecoexemplarité des communes sur cette thématique) <p>Objectif: 100% des usagers disposant d'au moins une opération de broyage à moins de 15 km de leur habitation.</p>	-17 kg/hab SYVALORM/an(axe)			1	Facilitateur du changement
DV_3	Développer le broyage des déchets ligneux des collectivités , en synergie avec des opérations à destination des particuliers	<p>Mettre en place d'un groupe de travail avec les communes, EPCI dès le premier semestre 2025 pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les modalités de mise en oeuvre du projet d'acquisition et/ou aide à l'acquisition d'un broyeur de déchets ligneux par le Syvalorm, - identifier des organisations collectives, les expérimenter et partager les retours d'expérience <p>- Expérimenter dès 2026</p>	-17 kg/hab SYVALORM/an(axe)	1		2	Animateur / Acteur

3.2.4 AXE AIDER LES HABITANTS A ETRE CONSOMM'ACTEURS

La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à **mieux satisfaire les besoins des citoyens – consommateurs**, grâce à des biens et services plus **économés en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social**, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques (location, partage, troc, économie collaborative, marché de l'occasion...).

La mise en œuvre de tous ces gestes requiert des changements profonds de comportement des usagers, dans leurs pratiques d'achat. Le Syvalorm met déjà en œuvre des actions de sensibilisation (information sur son site internet, ...) mais il s'agit d'amplifier la sensibilisation et les leviers du changement de comportement sur ces gestes dans le cadre du Plpdma.

ACTION		Description / sous actions	Potentiel d'évitement spécifique 2030 retenu par rapport à 2023 (kg/hab INSEE /an) (potentiels non cumulables dans le tableau)	Lien Eco Exemplarité	Lien Prévention déchets des entreprises	Priorité (1 à 3)	Rôle SYVALORM
CONSO_1	Sensibiliser le grand public à la consommation responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les outils d'information et ressources pédagogiques (intégration dans la plan de communication global, voir CHANG COMP_1) - Animations "grand public" sur les pratiques d'achats, à l'initiatives du Syvalorm mais aussi des acteurs relais (associations, centres sociaux, maisons de quartier ou tiers lieux, communes...). 10 animations organisées en 2026, puis à compter de 2027, un objectif de 20 animations annuelles est retenu (~4-5% de la population sensibilisée à l'issue du programme). '- A destination des scolaires: poursuite du module "Zéro Déchets" 	-11 kg/hab/an (axe)			2	Sensibilisation
CONSO_2	Valoriser les offres de solutions de consommations alternatives et initiatives vertueuses sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les informations disponibles sur le site internet du Syvalorm, sur les acteurs proposant des manières alternatives de consommer (restaurateurs avec contenants réemployables, crèches ayant recours à des couches lavables, commerçants "engagés", lieu de prêt d'équipements..) '- Mettre en place, actualiser une cartographie sur le site internet, ou un annuaire - faire connaître l'annuaire aux usagers du Syvalorm 	-11 kg/hab/an (axe)	1	1	3	Facilitateur
CONSO_3	Poursuivre 2 actions "emblématiques" : promotion du stop-pub et subventions à la fabrication de gobelets réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer une campagne d'information sur le stop pub, et solliciter Adrexo ou autre pour évaluer le taux d'apposition actuel. - Poursuivre les aides aux acquisitions de gobelets réutilisables: maintien de l'enveloppe actuelle de subventions et poursuite de la communication 	-2,0 kg/hab/an(stoppub)	1		1	Acteur
CONSO_4	Se donner les moyens de cibler et travailler de nouvelles thématiques liées à la consommation responsable à mi-programme	<ul style="list-style-type: none"> "Sanctuariser" une enveloppe budgétaire à compter de 2028, qui puisse être ciblée sur une/des thématiques peu investie dans la première période du programme: - la lutte contre le gaspillage alimentaire - comment favoriser la mutualisation et le prêt d'équipements /outils entre particuliers ? - comment faire émerger l'offre de contenants réemployables ? la consigne des bouteilles / contenants en verre ? - la réduction des textiles sanitaires, 		1	1	3	Animateur/Facilitateur

3.2.5 AXE DEVELOPPER LE REEMPLOI ET LA REPARATION

La loi AGEC est venue renforcer le développement du réemploi et de la réutilisation, avec un objectif de 5% des tonnages de DMA réemployés/réutilisés en 2030 (d'après les travaux de l'Ademe de mars 2024, cet indicateur se calcule sur les DMA intégrant les déchets des ménages sous filière REP, gérés hors service public: cette donnée n'est pas disponible à ce stade au niveau national pour que cet indicateur puisse être calculé et décliné au niveau plus local).

La loi prévoit également une obligation pour les éco-organismes de créer un fond « réemploi » et un fond « réparation », ainsi qu'une obligation pour les collectivités de permettre l'accès aux déchèteries pour les structures de l'ESS qui en font la demande (art.57)

ACTION		Description / sous actions	Potentiel d'évitement spécifique 2030 retenu par rapport à 2023 (kg/hab INSEE /an) (potentiels non cumulables dans le tableau)	Lien Eco Exemplarité	Lien Prévention déchets des entreprises	Priorité (1 à 3)	Rôle SYVALORM
REEMPL OI_1	Accentuer la communication et sensibilisation sur le réemploi et la réparation	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les outils d'information et ressources pédagogiques sur le réemploi et la réparation (intégration dans la plan de communication global, voir CHANG COMP_1) - Recenser, centraliser, actualiser les informations sur les acteurs gravitant autour du réemploi au sens large (Où déposer ses biens ? Où consommer de seconde main ? ou faire réparer ?....) en vue d'alimenter l'annuaire des acteurs des solutions (voir action CONSO_2) - Travailler avec les éco-organismes 	-0,4 kg/hab SYVALORM/an(axe)			1	Sensibilisation
REEMPL OI_2	Développer le réemploi en déchetterie	<p>Objectif d'une zone de réemploi, ou un acteur de type Ressourcerie à moins de 20 min de trajet de chaque usager</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rencontre dès 2025 de chaque acteur du réemploi , susceptible d'être intéressé par un gisement de déchetteries - Formalisation administrative du développement - Formation d'agent valoriste en haut de quai de déchetteries - Maintien des zones de don actuelles en déchetteries dans l'attente de zones de réemploi 	-0,4 kg/hab SYVALORM/an(axe)		1	3	Acteur
REEMPL OI_3	Pérenniser le soutien du Syvalorm aux acteurs locaux du réemploi et de la réparation	<p>Le programme prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de maintenir le soutien financier octroyé chaque année à un/des acteurs du réemploi, de la réparation. - de définir des critères d'attribution de ce soutien et identifier le(s) bénéficiaires 	-0,4 kg/hab SYVALORM/an(axe)			1	Financier

3.2.6 AXE MOBILISER LES ENTREPRISES

Outre les déchets produits par les ménages, le Plpdma cible également les déchets produits par les activités économiques dites "assimilées" (producteurs dans la limite des volumes fixés dans son règlement de collecte).

ACTION		Description / sous actions	Potentiel d'évitement spécifique 2030 retenu par rapport à 2023 (kg/hab INSEE /an) (potentiels non cumulables dans le tableau)	Lien Eco Exemplarité	Lien Prévention déchets des entreprises	Priorité (1 à 3)	Rôle SYVALORM
ENT_1	Inform er les entreprises sur les enjeux de la prévention et les orienter vers des solutions	Intégration d'une page internet dédiée aux entreprises , pour: - les orienter vers des opérateurs (de collecte et / ou de traitement) pour la mise en place du tri à la source de leurs déchets, dont les biodéchets, - les orienter vers des pratiques en lien avec la prévention -mettre en avant des entreprises du territoire qui ont fait évoluer leurs pratiques vers moins de déchets.	Non quantifiable		1	2	Sensibilisation
ENT_2	Se mettre en réseau avec les acteurs en lien avec les entreprises sur le territoire, pour en faire des relais d'informations sur la prévention (et la gestion) des déchets	Identifier les acteurs en lien avec le monde économique sur le territoire, les rencontrer dans le courant de l'année 2025, et d' instaurer une habitude d'échange et de travail quotidien avec ces dernières.	Non quantifiable		1	2	Sensibilisation

3.2.7 AXE DEPLOYER L'ECO-EXEMPLARITE AU SEIN DU SYVALORM ET DES EPCI ET COMMUNES ADHERENTES

L'éco-exemplarité regroupe des actions visant la **diminution des impacts environnementaux des établissements, collectivités et services** concernant l'eau, l'énergie et les transports, les bâtiments, les achats publics et la gestion des déchets.

Dans le cadre du Plpdma, il s'agit pour les collectivités de prévenir et réduire les déchets qu'elles produisent elles-mêmes, en interne, dans le cadre de leurs missions, ou encore d'agir auprès des utilisateurs des établissements publics, des services ou des événements qui se déroulent sur leur territoire.

Cette démarche a d'autant plus d'impact sur un territoire **qu'elle est mise en place de manière collective, par la collectivité en charge du pilotage du Plpdma** ainsi que par les communes, Communautés de communes et les établissements communaux.

ACTION		Description / sous actions	Potentiel d'évitement spécifique 2030 retenu par rapport à 2023 (kg/hab INSEE /an) (potentiels non cumulables dans le tableau)	Lien Eco-Exemplarité	Lien Prévention déchets des entreprises	Priorité (1 à 3)	Rôle SYVALORM
EXEMPLARITE_1	Informer et sensibiliser tous les élus des collectivités du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention dans les 7 conseils communautaires pour présenter le PLPDMA à l'occasion de la "campagne de lancement" (premier semestre 2025). - Sensibilisation des élus et techniciens du territoire à la prévention (après les prochaines élections de 2026) 	Non quantifiable	1	1	Sensibilisation	
EXEMPLARITE_2	Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité au sein des services du Syvalorm	Le Syvalorm prévoit de poursuivre la sensibilisation interne de ses agents à la prévention, d'identifier des référents afin de travailler sur un plan d'actions d'éco-exemplarité sur l'ensemble de ses services et sites, programmé dans le temps.	Non quantifiable	1	2	Acteur	
EXEMPLARITE_3	Mettre en place et animer un réseau autour de l'éco-exemplarité et s'engager collectivement dans des actions de prévention (et de tri) des déchets	<p>Identifier les actions prioritaires à expérimenter et/ou à travailler collectivement, partager les retours d'expérience et de diffuser les outils et bonnes pratiques.</p> <p>Le premier groupe de travail travaillera sur la prévention des déchets verts (broyage des ligneux, cf DV_3)</p>	Non quantifiable	1	1	Animateur	

4 MOYENS PREVISIONNELS DU PROGRAMME

4.1 LES INVESTISSEMENTS

Ils sont évalués à **360 000 € HT** sur la période **2025-2030** et concernent pour **93%** l'axe « Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires » et pour **7%** l'axe « Gérer ses déchets verts en proximité ».

(Ces investissements ne comprennent pas les aménagements des zones réemploi dans les déchèteries).

Aucune aide et subvention ne sont retenues dans le chiffrage.

Axe	Action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires	DALIM_1	Augmenter encore la pratique du compostage en maisons individuelles et habitat collectif de moins de 10 log	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	259 200	72%
	DALIM_2	Développer le compostage pour les habitants de l'habitat collectif (Cible: sites de plus de 10-15 log, desservis par le point)	4 143	6 143	8 143	4 143	4 143	4 143	30 860	9%
	DALIM_3	Développer le compostage de quartier en complément, en s'appuyant sur les communes et une assistance du Syvalorm	2 302	4 605	4 605	4 605	4 605	4 605	25 326	7%
	DALIM_5	Initier des démarches de compostage dans la restauration	1 900	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	20 900	6%
Gérer ses déchets verts en proximité	DV_2	Mesures pour faciliter la gestion en proximité des fontes et ligneux pour les particuliers en maisons	9 300	-	300	-	-	-	9 600	3%
	DV_3	Développer le broyage des déchets ligneux des collectivités, en synergie avec des opérations à destination des particuliers	13 500	-	-	-	-	-	13 500	4%
Total INVESTISSEMENTS € HT		74 346	57 748	60 048	55 748	55 748	55 748	359 386		

Les investissements par action sont récapitulés dans l'Annexe 3.

4.2 LES MOYENS HUMAINS « INTERNES » AU SYVALORM

Les **moyens actuels** affectés à la Prévention sont réalisés par 1 ETP, Annabelle Rahon, ponctuellement aidée de l'ambassadeur du tri/prévention, mais qui jusqu'à présent intervient très majoritairement sur le tri et la valorisation davantage que sur la prévention.

La mise en œuvre des actions du programme requiert des moyens humains internes de près de 2 ETP par an, soit un besoin d'interventions sur la prévention d'environ 0,5 ETP supplémentaire par an par rapport aux moyens actuels dédiés à la prévention.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
ETP internes mobilisés/an (210 j/an)	1,8	1,9	1,6	1,7	1,7	1,7
Directeur des services	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Responsable Prévention	1,1	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0
Ambassadeurs, agents techniques	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5
Responsable service	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
CDM	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Dans l'affectation des moyens, le Responsable de la prévention pilote le programme, il coordonne les moyens, programme les réalisations et porte la responsabilité du suivi des résultats. Il s'appuie principalement sur de la prestation de service pour les animations /formations/sensibilisation, et dans une moindre mesure sur des moyens internes (ambassadeur).

Responsable services : il s'agit des responsables de service Collecte et Déchèteries.

CDM = chargé de mission, sur la communication ou encore au sein du service financier du Syvalorm (marchés publics notamment).

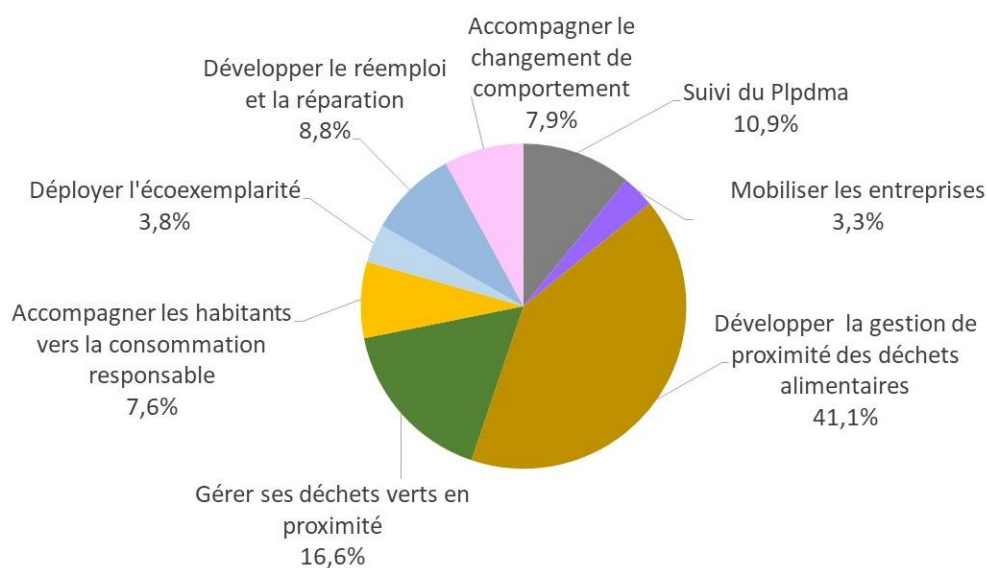
Ambassadeur : il s'agit de l'agent de sensibilisation sur le tri et la prévention arrivé en juin 2024.

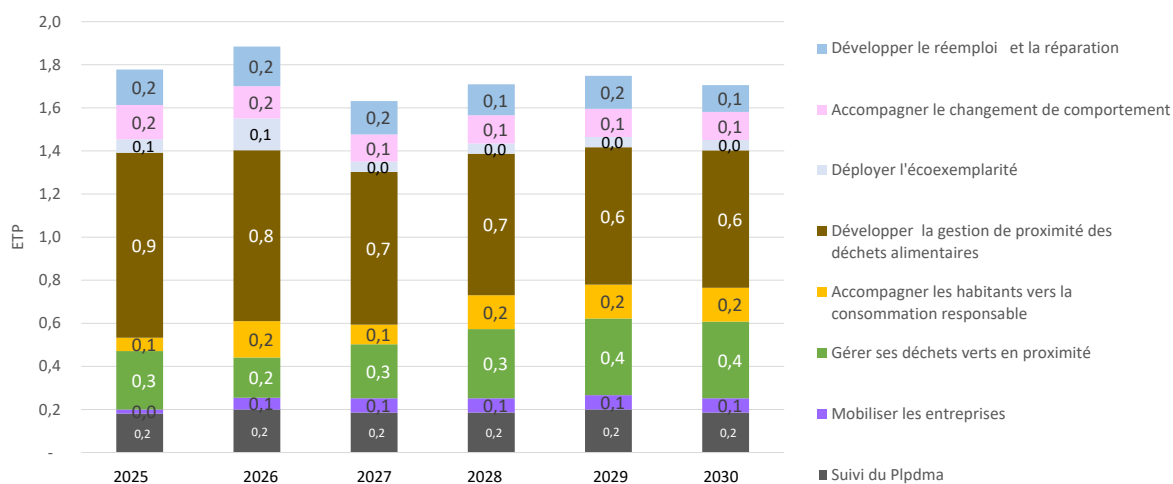
Agents techniques : il peut s'agir d'agents du pôle Déchèteries ou encore du pôle Collecte.]

Les moyens humains nécessaires concernent donc **différents services du Syvalorm** :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
ETP internes mobilisés/an (210 j/an)	1,8	1,9	1,6	1,7	1,7	1,7
Service Prévention	1,4	1,4	1,4	1,0	1,0	1,0
Service Déchèteries	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
service Collecte	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Service Admin	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communication	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Direction	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1

Ces moyens internes sont **principalement dédiés à la gestion de proximité des déchets alimentaires (41.1% des ETP)**, puis à la gestion de proximité des déchets verts (16.6%).





Ces moyens humains internes sont évalués à **près de 37% des dépenses du programme, soit 444 k€ sur la durée du programme.**

4.3 COUT GLOBAL DU PLPDMA

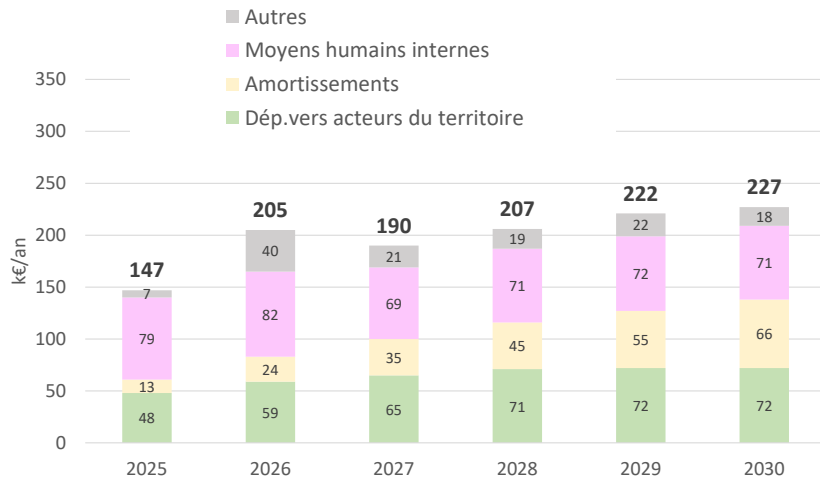
L'ensemble des dépenses sur la période (dont les amortissements des investissements) est évalué à 1 197 k€, soit 1.9 €/hab/an en moyenne sur la période. (Aucune aide intégrée)

Ramené au coût aidé 2023 du budget déchets (95.90 € TTC/an), cela représente en moyenne 1.5 %, ce qui reste plutôt dans la fourchette basse des moyens à dégager pour la prévention.

Le coût de la prévention en 2023 est de 0.65 € HT/hab : les dépenses annuelles de prévention seront ainsi multipliées par près de 3 avec la mise en œuvre du programme.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Ensemble	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	147 156	204 719	190 024	207 209	221 512	226 852	1 197 473	1,9 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	48 200	59 250	65 200	71 200	72 300	72 300	388 450	32%
Dont amortissements	13 090	23 760	34 930	45 170	55 410	65 650	238 010	20%
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	78 900	82 100	68 800	71 400	72 300	70 700	444 200	37%
Autres	6 966	39 609	21 094	19 439	21 502	18 202	126 813	11%
DEPENSES ANNUELLES hors aides (€ TTC/hab/an)	1,4	1,9	1,8	1,9	2,1	2,1	1,9	

Ces dépenses sont en premier lieu des dépenses liées à des moyens humains (internes au Syvalorm et acteurs prestataires du territoire), qui représentent ainsi 70% de ces dépenses (les dépenses internes représentant 37% des dépenses).

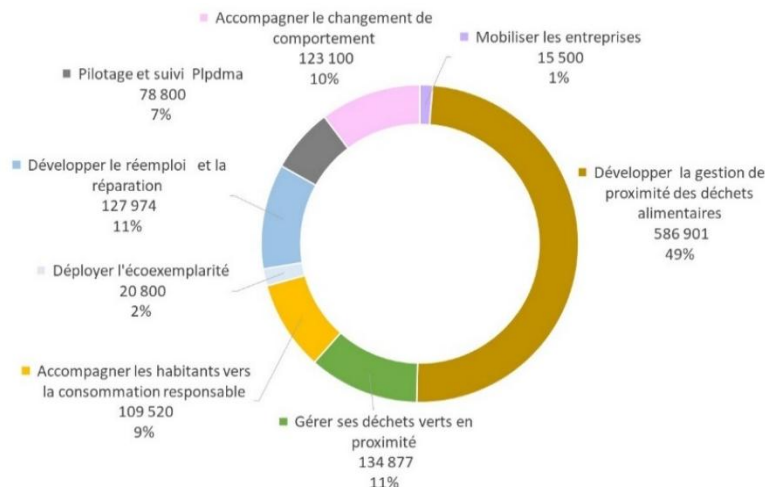


Le récapitulatif des dépenses de fonctionnement par action est récapitulé dans l'Annexe 3 et détaillé dans chaque fiche action (Annexe 4).

Répartition des dépenses selon les axes d'action (période 2025-2030) :

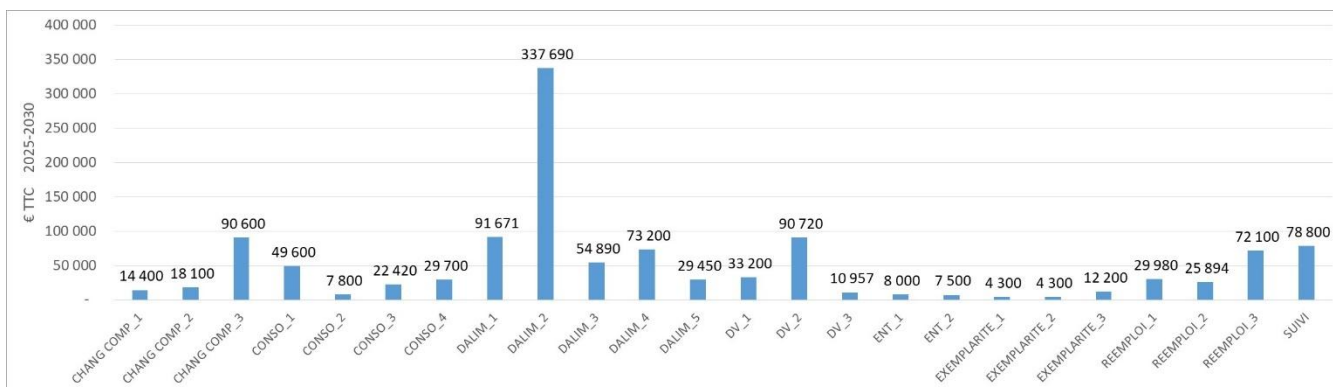
Les dépenses les plus importantes concernent la gestion de proximité des biodéchets (49% des dépenses), puis l'axe « Gérer des déchets verts en proximité » (11% des dépenses), à part quasi égales avec les axes « Développer le réemploi et la réparation », « Accompagner les habitants vers la consommation responsable » ou encore « accompagner le changement de comportement ».

Le suivi du Plpdma représente 7% des dépenses du programme.



Répartition des dépenses par action

L'action qui ressort comme la plus onéreuse est celle liée au développement du compostage collectif pour les points de plus de 10-15 logements desservis.



Le détail du coût prévisionnel par action est présenté dans chaque fiche action, en Annexe 4 du document.

4.4 DEPENSES ENGAGEES VERSUS ECONOMIES EVALUEES

Méthodologie d'analyse

La prospective complète des coûts de la gestion des déchets à l'horizon 2030 n'a pas été menée dans le cadre des travaux d'élaboration du PLPDMA. Pour autant, la démarche s'est attachée à évaluer les **économies générées par les tonnages évités** sur la période 2025-2030 par rapport au tendanciel, afin de les mettre en perspective avec les **dépenses du programme**.

Cette analyse a porté sur les flux OMR, multi matériaux, verre, déchets verts, encombrants de déchèteries, et sur le périmètre des dépenses de collecte, transport, traitement ces mêmes flux évités, pour leur seule part considérée comme directement proportionnelle aux tonnages (voir Annexe 2).

(L'impact de l'amélioration du taux de captage vers des collectes sélectives ne fait pas partie du champ d'évaluation de cet impact de la prévention).

Perspectives

Il ressort de ces évaluations que sur la période 2025-2030, les économies de charges variables par rapport au « tendanciel » sur les flux concernés (OMR, tout-venant, déchets verts, recyclables évités) excèdent de 890 k€ les dépenses de prévention (soit près des ¼ des dépenses)

	2025-2030
Dépenses de prévention	1 197 k€ TTC
Economies / au tendanciel	2 088 k€ TTC
"Cout net" de la prévention	-890 k€ HT

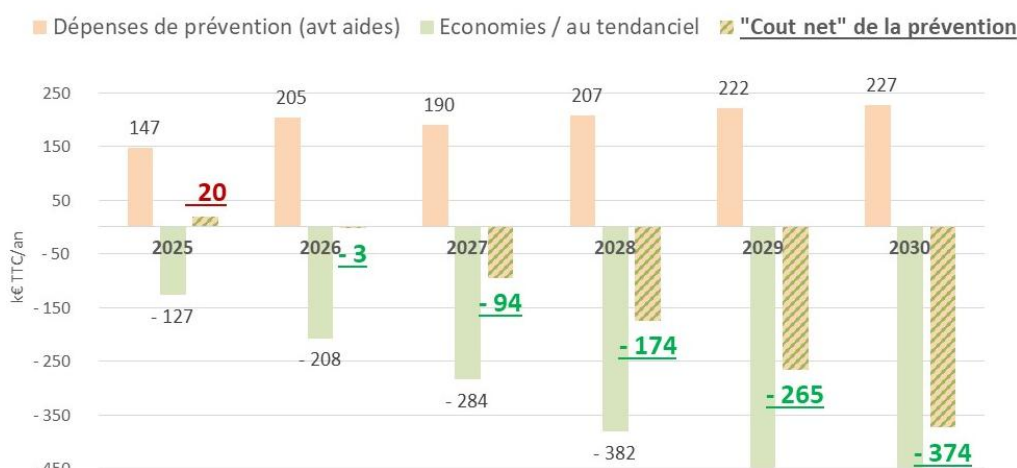
Une vision annuelle des dépenses/économies **montre qu'en 2025-2026, les dépenses du programme sont supérieures (20 k€) ou couvrent juste les économies générées par rapport au tendanciel. Ensuite, les économies générées par rapport au tendanciel sont supérieures aux dépenses engagées pour la mise en œuvre du programme.**

Les économies mises en évidence en 2028 peuvent être considérées comme des économies pérennes par rapport au tendanciel : **les impacts économiques sur le long terme du programme de prévention**

permettraient de maîtriser le budget « déchets » et même de restaurer des marges de manœuvre financières pour absorber les évolutions techniques de service indispensables par ailleurs (parc de déchetteries, augmentation de la sensibilisation sur le tri des recyclables...).

Les économies générées ne prennent pas en compte les nombreuses externalités positives à la mise en œuvre du PLPDMA (impact sur l'environnement et la santé avec la réduction des déchets dangereux ou encore des perturbateurs endocriniens dont les études révèlent qu'ils sont contenus dans de nombreux produits de consommation courante, impacts sur la création d'emplois avec le développement d'activités économiques, impacts sur le « vivre ensemble » avec la mise en place de liens de proximité au sein des quartiers et communes...).

Dépenses de prévention, économies générées (/tendanciel) et "cout net" de la prévention



5 CALENDRIER PREVISIONNEL DE DEPLOIEMENT DES ACTIONS

Les premières actions mises en œuvre sont celles de l'axe « Gestion de proximité des déchets alimentaires », en lien avec l'obligation de mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 et l'effort à poursuivre sur cet axe de travail.

AXES		Action	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Accompagner le changement de comportement	CHANG COMP_1	Formaliser un plan de communication et actualiser les outils de communication institutionnelle du SYVALORM						
	CHANG COMP_2	Intégrer le Syvalorm à l'éco-système des acteurs du territoire pour la transition écologique, s'appuyer sur ces acteurs pour déployer la politique de prévention						
	CHANG COMP_3	Poursuivre/accroître la sensibilisation vers les scolaires						
Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires	DALIM_1	Augmenter encore la pratique du compostage en maisons individuelles et habitat collectif de moins de 10 log						
	DALIM_2	Développer le compostage pour les habitants de l'habitat collectif (Cible: sites de plus de 10-15 log, desservis par le point)						
	DALIM_3	Développer le compostage de quartier en complément, en s'appuyant sur les communes et une assistance du Syvalorm						
	DALIM_4	Poursuivre la structuration d'un service "Tri à la source des biodéchets", nouvelle composante à part entière du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (Spgd)						
	DALIM_5	Initier des démarches de compostage dans la restauration						
Gérer ses déchets verts en proximité	DV_1	Renforcer la sensibilisation et accompagner les habitants vers des pratiques vertueuses de gestion de leurs déchets verts						
	DV_2	Mesures pour faciliter la gestion en proximité des tontes et ligneux pour les particuliers en maisons						
	DV_3	Développer le broyage des déchets ligneux des collectivités, en synergie avec des opérations à destination des particuliers						
Développer le réemploi et la réparation	REEMPLOI_1	Accentuer la communication et sensibilisation sur le réemploi et la réparation						
	REEMPLOI_2	Développer le réemploi en déchetterie						
	ALLONG_3	Pérenniser le soutien du Syvalorm aux acteurs locaux du réemploi et de la réparation						
Accompagner les habitants vers la consommation responsable de biens et équipements	CONSO_1	Sensibiliser le grand public à la consommation responsable						
	CONSO_2	Valoriser les offres de solutions de consommations alternatives et initiatives vertueuses sur le territoire						
	CONSO_3	Poursuivre 2 actions "emblématiques" : promotion du stop-pub et subventions à la fabrication de gobelets réutilisables						
	CONSO_4	Se donner les moyens de cibler et travailler de nouvelles thématiques liées à la consommation responsable à mi-programme						
Mobiliser les entreprises	ENT_1	Informers les entreprises sur les enjeux de la prévention et les orienter vers des solutions						
	ENT_2	Se mettre en réseau avec les acteurs en lien avec les entreprises sur le territoire, pour en faire des relais d'informations sur la prévention (et la gestion) des déchets						
Déployer l'écoexemplarité	EXEMPLARITE_1	Informers et sensibiliser tous les élus des collectivités du territoire						
	EXEMPLARITE_2	Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité au sein des services du Syvalorm						
	EXEMPLARITE_3	Mettre en place et animer un réseau autour de l'éco-exemplarité et s'engager collectivement dans des actions de prévention (et de tri) des déchets						
Suivi du PLPDMA	SUIVI	Mettre en oeuvre des moyens pour piloter la prévention et le plpdma						

(en couleur plus foncé dans le tableau ci-après : les années fortes en investissement humains et/ou financiers)

6 PILOTAGE DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un **dispositif de suivi et d'évaluation** est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Ce suivi s'appuiera notamment sur :

- Le suivi annuel des déchets produits (tableau de bord du service Déchets)
- La réalisation de **caractérisations** d'OMR et tout-venant selon la méthodologie MODECOM (prévues en 2026 et 2029)

- Le suivi des **indicateurs définis dans le programme** : chaque action possède un ou plusieurs indicateurs annuels permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs de chaque action.
- Des **temps de partage des résultats en interne et avec la CCES** (1 par an)

Remarque : la mise en œuvre d'un "**baromètre de la prévention n'a pas été retenue dans les moyens de suivi du plpdma, mais l'intérêt pourra être reconsidéré au cours du programme** : il s'agit de réaliser une enquête par sondage téléphonique pour évaluer les connaissances, la perception et le comportement des ménages vis-à-vis de la production de déchets, et ainsi évaluer la portée de certaines actions thématiques ainsi que la portée globale des actions du programme.

Les indicateurs globaux du programme

Il est proposé les **4 indicateurs globaux suivants**, qui seront suivis annuellement :

- Le **ratio de DMA en kg/hab/an** et le **taux d'évolution annuelle de ce ratio**, avec la précision des ratios d'OMr, de la collecte sélective, d'encombrants et de déchets verts, ainsi que des flux collectés en déchèteries
- Le **budget annuel alloué au PLPDMA**, en € TTC/an et € TTC/habitant/an. Ce budget sera évalué selon la méthodologie de remplissage préconisée par l'Ademe (matrice des coûts de prévention des PLP)
- Le **nombre de Commission de Consultation et de suivi (CCES)** organisée chaque année (Objectif : 1 par an), et le nombre de participants à ces commissions.

Les indicateurs pour chaque action

Chaque **action possède un ou plusieurs indicateurs**, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES.

Ces indicateurs sont détaillés dans les fiches actions (voir fiches actions dans l'Annexe 4).

Annexe 1 : Membres de la CCES

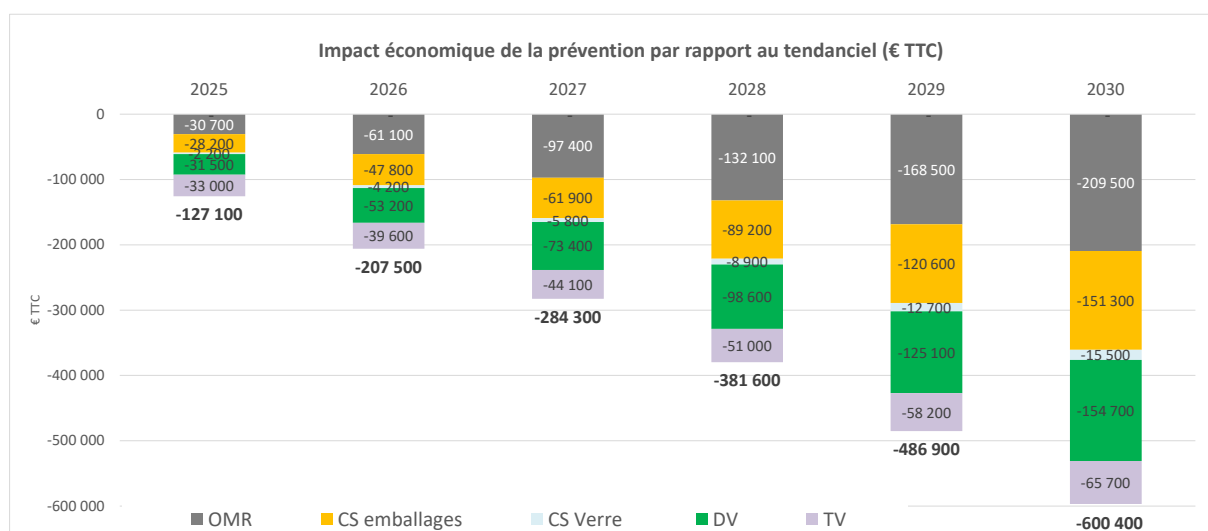
CC	Nom	Email	Statut
GESNOIS BILURIEN	COURTABESSIS Alain	alain.courtabessis@savigneleveque.com	Maire adjoint de la mairie de Savigné l'Evêque
	LECOMTE Jean Claude	jeanclaudelecomte.adjoint@gmail.com	1er Vice-Président du Syvalorm
HUISNE SARTHOISE	ODEAU Michel	michel.odeau@gmail.com	Président du Syvalorm
	PEMARTIN Géraldine	direction@huisne-sartheoise.com	DGS
PERCHE et HAUT VENDOMOIS	BOREL Laurent	l.borel3@orange.fr	Vice-Président CPHV en charge de l'environnement
	VESPRINI Ingrid	ingrid.vesprini@cchv41.fr	DGS CPHV
COLLINES DU PERCHE	CAPITAINE Odile	odile.capitaine@mairiedemondoubleau.fr	Elu du Syvalorm
	PAVEE René	rene.pavee@wanadoo.fr	Délégué Titulaire
	DESSALLES Fabienne	ffd41170@gmail.com	Délégué suppléant
LOIR LUCE BERCE	PETER Dominique	dominiquepeter19@gmail.com	Délégué Titulaire
	RENAULT Delphine	delphine.renault@loirluceberce.fr	Responsable pole aménagement de l'espace
VALLEE DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE	GREMILLON Patrick	pgremillon72@gmail.com	2ème Vice-Président
	LEGARCON Alban	poletechnique@cc-vba.com	Elu du Syvalorm
TERRITOIRE VENDOMOIS	GAUTHIER Laurent	gauthierlaurent41@gmail.com	3ème Vice-Président
	DOUAUD Sophie	sophie.douaud.montoire@gmail.com	Délégué Titulaire
SYVALORM	RAHON Annabelle	prevention@syvalorm.fr	Responsable de la prévention
SYVALORM	ACOT Willy	direction@syvalorm.fr	Directeur des services
INVITES EN FONCTION DES THEMATQUES			
SYVALORM	GALBRUN Maud	responsablecollecte@syvalorm.fr	Responsable de la collecte
SYVALORM	MANDEREAU Stéphane	responsabletraitement@syvalorm.fr	Responsable traitement
SYVALORM	RICHARD Christine	responsablerhcompta@syvalorm.fr	Responsable pôle juridique et financier
SYVALORM	LECOEUR Sabine	traitement@syvalorm.fr	Chargée de mission communication

Annexe 2 : Impact des objectifs de prévention sur les tonnages attendus, par rapport au tendanciel

Ecart de production de déchets par rapport au « tendanciel » (rappel : uniquement impact de la prévention et non de l'amélioration du tri des déchets)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030
OMR	- 210	- 380	- 590	- 780	- 970	- 1 170	- 4 100
CS emballages	- 100	- 160	- 200	- 280	- 370	- 450	- 1 560
CS Verre	- 50	- 90	- 120	- 180	- 250	- 300	- 990
CS Papiers AV	- 10	- 10	- 10	- 10	- 10	- 20	- 70
DV	- 450	- 700	- 940	- 1 230	- 1 520	- 1 810	- 6 650
Déchets occasionnels (hors DV)	- 160	- 240	- 310	- 450	- 580	- 710	- 2 450
Total DMA	- 1 000	- 1 570	- 2 170	- 2 930	- 3 700	- 4 450	- 15 820
% par rapport au tendanciel			-4%			-8,0%	

Impact des évolutions de tonnages sur les coûts variables, par rapport au tendanciel :



Annexe 3 : Récapitulatif des dépenses de fonctionnement par action

Mesure Action			2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			
Accompagner le changement de compartement	CHANG COMP_1	Formaliser un plan de communication et actualiser les outils de communication institutionnelle du SYVALORM	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-		
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	6 300	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	14 400	0,11\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual ameliorara	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	4 000	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	12 900		
		Refra	1 500	-	-	-	-	-	1 500			
Accompagner le changement de compartement	CHANG COMP_2	Intégrer le Syvalorm à l'écosystème des acteurs du territoire pour la transition écologique, s'appuyer sur ces acteurs pour déployer la politique de prévention	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-		
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	2 100	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	18 100	0,21\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual ameliorara	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	2 100	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	18 100		
		Refra	-	-	-	-	-	-	-			
Accompagner le changement de compartement	CHANG COMP_3	Favoriser/ accentuer la réhabilitation vers les escaliers	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-		
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	11 500	11 500	15 700	15 900	18 000	18 000	90 600	0,81\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	10 500	10 500	14 700	14 700	16 000	16 000	84 000		
			Dual ameliorara	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	1 000	1 000	1 000	1 200	1 200	1 200	6 600		
		Refra	-	-	-	-	-	-	-			
Développer la qortia de proximité dar d6 chatr alimentair	DALIM_1	Augmenter encore la pratique du partage en maison individuelle et habitat collectif de moins de 10 loq	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	259 200	72%	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	4 169	3 596	11 256	19 126	26 996	34 866	91 671	0,91\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	2 878	15 748	23 618	31 488	33 358	47 228	165 278		
			Dual ameliorara	800	800	800	800	800	800	5 200		
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	1 300	1 000	6 800	6 000	6 000	6 000	32 100		
		Refra	28 333	28 344	28 354	28 354	28 354	28 354	125 633			
Développer la qortia de proximité dar d6 chatr alimentair	DALIM_2	Développer le partage pour les habitants de l'habitat collectif (Cible: rizi dar plus de 10-15 loq, doaz rizi par lo paint)	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	4 143	6 143	8 143	4 143	4 143	4 143	30 860	9%	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	52 600	55 530	57 340	56 790	57 140	58 290	337 690	3,21\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	37 800	37 800	37 800	37 800	37 800	37 800	222 000		
			Dual ameliorara	800	2 800	3 600	4 400	5 200	6 000	22 300		
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	14 200	18 700	18 500	8 800	8 800	8 800	68 200		
		Refra	600	5 800	6 150	6 500	6 850	7 200	33 100			
Développer la qortia de proximité dar d6 chatr alimentair	DALIM_3	Développer le partage de quartier en complément, en s'appuyant sur les communes et une assistance du Syvalorm	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	2 302	4 605	4 605	4 605	4 605	4 605	25 326	7%	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	6 640	7 910	8 780	9 650	10 520	11 390	54 890	0,51\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual ameliorara	440	1 910	2 100	3 050	3 920	4 790	15 650		
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	4 200	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	15 700		
		Refra	2 800	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	19 500			
Développer la qortia de proximité dar d6 chatr alimentair	DALIM_4	Favoriser la structuration d'un service "Tri à la source dar bia d6 chatr", nouvelle variante à part entière du service public de qortia dar d6 chatr méqara et	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-		
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	9 800	15 300	12 400	11 900	11 900	11 900	73 200	0,71\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	700	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 700		
			Dual ameliorara	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	4 000	5 000	3 500	3 000	3 000	3 000	22 500		
		Refra	4 800	3 300	1 900	1 900	1 900	1 900	15 200			
Développer la qortia de proximité dar d6 chatr alimentair	DALIM_5	Initier dar d6 marcher de partage dar la restauration	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	1 900	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	20 900	6%	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	2 600	5 650	4 250	4 950	5 650	6 350	29 450	0,31\$/hab/ann	
			Dual d'appra ara dra caltra de terroiraire	-	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual ameliorara	350	1 850	1 750	2 450	3 150	3 850	12 600		
			Dual maqra kamiaa ialraa (Sraa.Dfabla)	2 100	4 300	2 200	2 200	2 200	2 200	15 200		
		Refra	150	500	300	300	300	300	1 650			

Ann	Mesures Action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
Gérer les déchets verts en proximité	DV_1	Renforcer la sensibilisation et accompagner les habitants verts des pratiques vertueuses de gestion de leurs déchets verts	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	4 150	4 650	6 100	6 100	6 100	6 100	33 200	0,3 l/ha/Ann
			Dual à l'échelle des acteurs de territoire	-	1 750	3 500	3 500	3 500	3 500	15 750	
			Dual amont/aval	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual autres lieux isolés (Srvs, Dfakela)	3 500	2 900	2 600	2 600	2 600	2 600	17 200	
		Autres	250	-	-	-	-	250			
Gérer les déchets verts en proximité	DV_2	Mesurer pour faciliter la gestion en proximité des tertans et liqneux pour les particuliers en mairanz	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	9 300	-	300	-	-	-	9 600	3%
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	6 990	9 390	15 540	18 240	20 240	20 240	90 720	0,9 l/ha/Ann
			Dual à l'échelle des acteurs de territoire	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amont/aval	1400	1400	1500	1500	1500	1500	9 200	
			Dual autres lieux isolés (Srvs, Dfakela)	3 500	2 900	3 500	3 500	3 700	3 700	35 600	
		Autres	1 500	5 000	8 500	8 000	3 000	3 000	41 500		
Gérer les déchets verts en proximité	DV_3	Développer le brayage des déchets liqneux des collectivités, en synergie avec des opératiars à destination des particuliers	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	13 500	-	-	-	-	-	13 500	4%
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	7 140	6 400	2 780	399	2 881	2 881	10 957	0,1 l/ha/Ann
			Dual à l'échelle des acteurs de territoire	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amont/aval	2 140	2 140	2 140	2 140	2 140	2 140	12 840	
			Dual autres lieux isolés (Srvs, Dfakela)	5 000	4 300	1 700	1 700	700	700	11 700	
		Autres	-	2 360	1 800	3 441	5 721	5 721	15 583		
Développer le réemplai et la réparation	REEMPL OL1	Accentuer la communication et sensibilisation sur le réemplai et la réparation	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	3 505	5 795	5 795	5 295	4 795	4 795	29 980	0,3 l/ha/Ann
			Dual à l'échelle des acteurs de territoire	-	1 500	1 500	1 000	500	500	5 000	
			Dual amont/aval	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual autres lieux isolés (Srvs, Dfakela)	3 400	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	23 500	
		Autres	105	195	195	195	195	1 000			
Développer le réemplai et la réparation	REEMPL OL2	Développer le réemplai en déchetterie	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	1 500	3 598	3 743	4 639	7 232	5 182	25 894	0,2 l/ha/Ann
			Dual à l'échelle des acteurs de territoire	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amont/aval	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual autres lieux isolés (Srvs, Dfakela)	1 500	2 600	1 400	700	1 000	1 000	5 500	
		Autres	-	398	2 543	3 339	6 232	5 182	10 394		
Développer le réemplai et la réparation	REEMPL OL3	Pérenniser laoution du Syvalorm aux acteurs locaux du réemplai et de la réparation	Total INVESTISSEMENTS huzr aïdar	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïdar	13 100	11 300	11 300	11 300	11 300	11 300	72 100	0,7 l/ha/Ann
			Dual à l'échelle des acteurs de territoire	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amont/aval	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual autres lieux isolés (Srvs, Dfakela)	3 100	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	12 100	
		Autres	10 000	10 300	10 300	10 300	10 300	60 000			

Axe	M'actions Action		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
Accompagner les habitants vers la consommation responsable	CONSO_1	Sensibiliser le grand public à la consommation responsable	Total INVESTISSEMENTS huzr aïder	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïder	1 000	3 300	10 500	10 000	9 500	9 500	49 600	0,5 l/hab/ann
			Dual d'aproun arrou des salarsa da lezvilair	-	1 500	1 500	1 000	500	500	5 000	
			Dual amerliourarala	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqrao kuziia iolrrou (Srra.Dfabrle)	1 000	3 300	2 000	2 000	2 000	2 000	15 100	
			Alrrou	-	3 500	7 000	7 000	7 000	31 500		
Accompagner les habitants vers la consommation responsable	CONSO_2	Valoriser les offres de solutions de consommation alternatives et initiatives vertueuses sur le territoire	Total INVESTISSEMENTS huzr aïder	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïder	-	3 500	1 300	1 000	1 000	1 000	7 800	0,1 l/hab/ann
			Dual d'aproun arrou des salarsa da lezvilair	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amerliourarala	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqrao kuziia iolrrou (Srra.Dfabrle)	-	3 500	1 300	1 000	1 000	1 000	7 800	
			Alrrou	-	-	-	-	-	-		
Accompagner les habitants vers la consommation responsable	CONSO_3	Pourvoir 2 actions "omblématique": promotion du rtp-pub et subvention à la fabrication de gobelet réutilisable	Total INVESTISSEMENTS huzr aïder	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïder	3 400	5 600	3 420	2 200	1 700	1 100	22 420	0,2 l/hab/ann
			Dual d'aproun arrou des salarsa da lezvilair	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amerliourarala	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqrao kuziia iolrrou (Srra.Dfabrle)	1 000	500	500	500	500	500	4 000	
			Alrrou	2 400	5 600	2 920	1 600	1 200	18 420		
Accompagner les habitants vers la consommation responsable	CONSO_4	Se donner les moyens de cibler et travailler de nouvelles thématiques liées à la consommation responsable à mi-programme	Total INVESTISSEMENTS huzr aïder	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïder	-	-	-	9 900	9 900	9 900	29 700	0,3 l/hab/ann
			Dual d'aproun arrou des salarsa da lezvilair	-	-	-	7 000	7 000	7 000	21 000	
			Dual amerliourarala	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqrao kuziia iolrrou (Srra.Dfabrle)	-	-	-	2 900	2 900	2 900	8 700	
			Alrrou	-	-	-	-	-	-		
Mobiliser les entreprises	ENT_1	Informer les entreprises sur les enjeux de la prévention et les orienter vers des solutions	Total INVESTISSEMENTS huzr aïder	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïder	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000	0,1 l/hab/ann
			Dual d'aproun arrou des salarsa da lezvilair	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amerliourarala	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqrao kuziia iolrrou (Srra.Dfabrle)	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000	
			Alrrou	-	-	-	-	-	-		
Mobiliser les entreprises	ENT_2	Se mettre en réseau avec les acteurs on lien avec les entreprises sur le territoire, pour en faire des relais d'information sur la prévention (et la gestion) des déchets	Total INVESTISSEMENTS huzr aïder	-	-	-	-	-	-	-	
			Total DEPENSES ANNUELLES huzr aïder	1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500	0,1 l/hab/ann
			Dual d'aproun arrou des salarsa da lezvilair	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual amerliourarala	-	-	-	-	-	-	-	
			Dual maqrao kuziia iolrrou (Srra.Dfabrle)	1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500	
			Alrrou	-	-	-	-	-	-		

Annexe 4 : Fiches actions

AXE THEMATIQUE **Accompagner le changement de comportement**

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
0	0	1	Sensibilisation

NUMERO DE L'ACTION **CHANG COMP_1**

TITRE DE L'ACTION **Formaliser un plan de communication et actualiser les outils de communication institutionnelle du SYVALORM**

Objectif d'évitement 2030 Impact global sur l'ensemble des objectifs

Contexte L'objectif des actions de sensibilisation est **d'amener les habitants à changer leurs pratiques et adopter des comportements qui réduisent la production de déchets**. Pour que les pratiques changent, il est nécessaire de s'appuyer sur 3 piliers : la motivation pour agir, les compétences et la connaissance des citoyens et en prérequis, des infrastructures et conditions techniques favorisant la mise en pratique des gestes. Pour sensibiliser les habitants, le Syvalorm peut ainsi mettre en oeuvre une combinaison d'outils complémentaires dont la communication institutionnelle, le développement d'outils pédagogiques et ressources à utiliser pour aider à la conscientisation lors d'animations, des offres d'ateliers pour transmettre des savoir-faire, des animations à mettre en oeuvre sur des lieux de vie ou au cours d'événementiels...dans la limite des possibilités financières et en devant considérer l'efficacité de ces outils pour retenir ceux qu'il est possible et pertinent de mobiliser.

Cibles Le grand public
 Cette action prévoit:
 - **Le lancement officiel du programme local de prévention**, après sa validation définitive au premier trimestre 2025. Une réunion de présentation aux acteurs du territoire est prévue (cf action CHANG COMP_3), ainsi qu'une présentation aux élus du territoire (cf action EXEMPLARITE_1).
 - **Faire connaître le programme d'actions au grand public** (et informer ensuite le public sur son actualité et ses résultats): un support de communication généraliste sera notamment réalisé. Il est proposé une communication institutionnelle via Actu Déchets ainsi qu'une diffusion via les réseaux des acteurs du territoire (communes, epc, acteurs de la transition écologique, consulaires etc...) et un/des communiqués de presse.
 - **dans la continuité de la communication actuelle, de définir un plan de communication pluriannuel sur la prévention des déchets pour les 2 ou 3 ans** à venir, permettant d'accroître la visibilité du Syvalorm auprès des usagers: déclinaison des cibles, "supports" et temporalité de communication par thématique (le bilan des vecteurs actuels de communication et les nouveautés/évolutions à mettre en place est prévu dans chaque axe thématique du programme. Il s'agit ici de consolider et mettre en cohérence l'ensemble et valider les moyens par axe).
 - **De faire évoluer la rubrique "J'évite mes déchets" du site internet** en conséquence des évolutions retenues dans le plan de communication et les besoins par thématique de prévention.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i> Lancement officiel du PLPDMA	T1 2025	Service Prévention	EPCI, communes, associations, consulaires
<i>Etape 2</i> Consolidation des éléments de communication/sensibilisation travaillés par axe et définition du plan de communication	S1 2025	Communication	
<i>Etape 3</i> Intégration de la prévention dans le projet de refonte du site internet	2026	Communication	

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'articles publiés sur le lancement du programme local de prévention, puis sur son bilan annuel						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultats		5	5	5	5	5	5

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES								Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Total ETP Internes	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	0	-
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	0	-
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	6 300	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	14 400
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	4 800	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	12 900
Autres	1 500	-	-	-	-	-	-	1 500
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	6 300	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	14 400

		CDM: chargé de mission							
		Nb de jours							
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Lancement "officiel" PLPDMA (hors réunions Elus / acteurs)	4						4	Service Prévention
		2						2	Direction
		3						3	Communication
	Consolidation des éléments travaillés par axe et définition du plan de communication	5						5	Service Prévention
		2						2	Direction
		4						4	Communication
	Evolutions (marginales) sur site internet		2					2	Service Prévention
			3					3	Communication
	Communication régulière "généraliste" sur la prévention (bilan annuel...); communiqués de presse... (hors temps CHANG COMP_3 et EXEMPLARITE_2)	3		3		3		3	Service Prévention
		2		2		2		2	Communication
		1		1		1		1	Direction
	Total jours	20,0	11,0	6,0	6,0	6,0	6,0	55	
	Total ETP (210 jours)	0,10	0,05	0,03	0,03	0,03	0,03	0,3	
	Service Prévention	0,04	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1	ETP
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Service Admin	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Communication	0,03	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1	ETP
	Direction	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	ETP
	Directeur des services	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	ETP
	Responsable Prévention	0,04	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1	ETP
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Responsable service	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	CDM	0,03	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1	ETP

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-
	taux emprunts: 3,00%							

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	4 800	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	12 900
	Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	0	0	0	-
	Impressions, diffusion plaquette généraliste présentation Pldma	1 500						1 500
	Dépenses supports autres dans les axes thématiques							-
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	6 300	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	14 400
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
	Total DEPENSES AVEC AIDES	6 300	2 500	1 400	1 400	1 400	1 400	14 400

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Accompagner le changement de comportement
NUMERO DE L'ACTION	CHANG COMP_2
TITRE DE L'ACTION	Intégrer le Syvalorm à l'éco-système des acteurs du territoire pour la transition écologique, s'appuyer sur ces acteurs pour déployer la politique de prévention
Potentiel d'évitement 2030	Impact global sur l'ensemble des objectifs
Contexte	<p>Les échanges de travail lors de l'élaboration du Plpdma ont fait ressortir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un manque de visibilité du Syvalorm, vis à vis des usagers du territoire, et probablement aussi par rapport à des acteurs qui interviennent globalement dans la "transition écologique" (par leur activité, par la sensibilisation qu'ils peuvent faire: ESS, associations, entreprises, service environnement et développement économique des EPCI adhérents...) . Ceci s'explique notamment par l'historique relativement récent du Syndicat, créé en 2019, qui a déjà dû s'atteler à harmoniser les services de collecte et optimiser l'existant avant d'investir plus pleinement le champ de la communication et de la prévention. - la nécessité de s'appuyer sur ces acteurs pour en faire des relais de la politique de prévention auprès des habitants, entreprises etc... afin de démultiplier les messages et la sensibilisation. - parfois un manque de connaissance de la part du Syvalorm d'initiatives d'acteurs publics, privés en pleine cohérence avec la prévention des déchets: le Syvalorm n'est pas identifié comme interlocuteur à informer de la part de ces acteurs. <p>En conséquence, le programme retient une action "Visibilité et intégration" du Syvalorm dans l'éco-système des acteurs du territoire, qui lui permettra de mieux accompagner ses usagers vers le changement de comportement.</p>
Cibles	Acteurs du territoire pour la transition écologique: ESS, associations, entreprises, service développement économique des EPCI adhérents... Le programme retient dans le cadre de cette action:
Description, objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - la poursuite du recensement de ces acteurs et des "lieux ressources" sur le territoire, lieux de proximité pour l'information, la sensibilisation, la transmission de savoirs, le partage et l'échange de matériels, d'équipements, de services... - De réunir une fois par an, et dès le premier semestre 2025 à l'occasion de la présentation du PLPDMA, tous les acteurs relais de ces lieux de proximité, pour: <ul style="list-style-type: none"> - présenter les messages du Syvalorm, les supports de communication et ressources pédagogiques, les offres d'animations sur la prévention et le tri des déchets vers lesquelles orienter les habitants, ou qu'il est possible de solliciter, permettre une compréhension harmonisée entre tous, répondre aux questions et bénéficier des propositions de tous. Il s'agit pour le service Prévention de devenir l'interlocuteur incontournable pour ces acteurs sur la question de la prévention. - partager les projets de chacun, et identifier les messages clefs de sensibilisation sur lesquels travailler, les événementiels qui peuvent être l'occasion de stands ou d'animations particulières... - En complément de ce temps d'échange à minima annuel, le programme prévoit du temps d'échange à consacrer à ces acteurs de manière "quotidienne" pour entretenir le réseau et devenir un interlocuteur incontournable pour eux.

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
1	1	2	Sensibilisation, animation de territoire

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
<i>Etape 1</i>	Poursuite du travail de recensement des acteurs et "lieux ressources" pour la sensibilisation	S1 2025	Service Prévention	EPCI
<i>Etape 2</i>	Préparation de la première réunion "Lancement du programme local de prévention", organisation de la réunion, suites à donner	S1 2025	Service Prévention	
<i>Etape 3</i>	Réunion annuelle et échanges réguliers	S2 2025 - 2030	Service Prévention	

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'acteurs identifiés comme relais de la sensibilisation (participants aux réunions)						
	2025	2026	2027	2028	2028	2030	2030
Objectifs	10	20	30	30	35	35	
Résultats							
	Nombre minimal de réunions annuelles organisées avec le réseau						
	2025	2026	2027	2028	2028	2030	2030
Objectifs	1	1	1	1	1	1	
Résultats							

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025							2026							2027							2028							2029							2030							Total														
	2025							2026							2027							2028							2029							2030							Total														
Total ETP Internes	0,0							0,1							0,1							0,1							0,1							0,1							0,1							0,4							
Service Prévention	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							
Service Déchetteries	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							
Service Collecte	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							
Service Admin	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							
Communication	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							
Direction	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-							0							0							0							0							0							0							-							
Total aides aux invest.	-							0							0							0							0							0							0							0							-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-							0							0							0							0							0							0							0							-
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	2 100							3 200							3 200							3 200							3 200							3 200							3 200							18 100							
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-							-							-							-							-							-							-							-							-
Dont amortissements	-							-							-							-							-							-							-							-							-
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	2 100							3 200							3 200							3 200							3 200							3 200							3 200							18 100							
Autres	-							-							-							-							-							-							-							-							-
Total aides de fonctionnement	-							-							-							-							-							-							-							-							0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	2 100							3 200							3 200							3 200							3 200							3 200							3 200							18 100							

CDM: chargé de mission / AT: animateur terrain

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Nb de jours	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service
		Poursuite du travail decensement,actualisation des acteurs relais et "lieux ressources"	Responsable Prévention	2					
	CDM	0,5						0,5	Communication
Préparation de la première réunion "Lancement du programme local de prévention", organisation de la réunion, suites à donner	Responsable Prévention	4						4	Service Prévention
	CDM	1						1	Communication
	Directeur des services	1,5						1,5	Direction
Préparation organisation compte-rendu des réunions annuelles	Responsable Prévention		3	3	3	3	3	15	Service Prévention
	CDM		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	Communication
	Directeur des services		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	Direction
Echanges quotidiens avec le réseau	Responsable Prévention		12	12	12	12	12	60	Service Prévention
	Total jours	9	16	16	16	16	16	89	
	Total ETP (110 jours)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	
	Service Prévention	0,03	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4 ETP	
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Admin	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Communication	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	
	Direction	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	
	Directeur des services	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	
	Responsable Prévention	0,03	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4 ETP	
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Responsable service	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	CDM	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	

INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS (€ HT)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
		Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP internes et amortissements)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
	Moyens humains		2 100	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200
Amortissements (sur invest. hors aides)		0	0	0	0	0	0	-
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	2 100	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	18 100
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)							-
	Total DEPENSES AVEC AIDES	2 100	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	18 100

(*) Les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Accompagner le changement de comportement	Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	CHANG COMP_3	1		2	Sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Poursuivre/accntuer la sensibilisation vers les scolaires				
Potentiel d'évitement 2030	Impact global sur l'ensemble des objectifs				
Contexte	Environ 700 élèves ont été sensibilisés en 2023, par une structure spécialisée (Perche Nature) en convention avec le Syvalorm. des enfants de Cycle 2 sont formés et il est prévu au plus 2 formations par école chaque année. 5 thématiques sont proposées: Zéro Déchets, Papier, découverte du compostage, Tri des déchets, matières premières des déchets.				
Cibles	Milieu scolaire (écoles élémentaires)				
Description, objectif de l'action	Il est prévu de maintenir ces quantitatifs d'animations en milieu scolaire sur 2025, 2026 et augmenter ensuite (+30% d'animations puis + 60% en 2029-2030)				

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'interventions (1/2 journées) en école						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs	25	25	35	35	40	40
	Résultats						

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
	Total ETP Internes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
Service Décheteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Inv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
Total aides aux Invest.	-	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	11 500	11 500	15 700	15 900	18 000	18 000	90 600	0,8 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	10 500	10 500	14 700	14 700	16 800	16 800	84 000	
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	1 000	1 000	1 000	1 200	1 200	1 200	6 600	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	11 500	11 500	15 700	15 900	18 000	18 000	90 600	0,8 €/hab/an

		CDM: chargé de mission / AT: animateur terrain						Total	Service	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030			
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Suivi prestataire, renouvellement conventions, bilan et actualisation	Responsable Prévention	3	3	3	4	4	4	21	Service Prévention
		CDM	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3	Communication
		Responsable service	1	1	1	1	1	1	6	Service Admin
		Total jours	4,50	4,50	4,50	5,50	5,50	5,50	30	
	Total ETP (210 jours)	0,02	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03	0,1		
	Service Prévention	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP		
	Service Décheteries	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
	Service Admin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		
	Communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		
Direction	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP			
Directeur des services	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP			
Responsable Prévention	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP			
Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP			
Responsable service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP			
CDM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP			

INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS (€ HT)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
		Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0
TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-	

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes Service Déchets et amortissements)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
		Moyens humains	1 000	1 000	1 000	1 200	1 200	1 200
Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	0	0	0	-	
Prestation	10 500	10 500	14 700	14 700	16 800	16 800	84 000	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	11 500	11 500	15 700	15 900	18 000	18 000	90 600	
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-	
Total DEPENSES AVEC AIDES	11 500	11 500	15 700	15 900	18 000	18 000	90 600	

(*) Les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	DALIM_1		1		1	Facilitateur du changement & sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Augmenter encore la pratique du compostage en maisons individuelles et habitat collectif de moins de 10 log					
Objectif d'évitement 2030 (Axe)	3,1 kg/hab.SYVALORM/an -8% de l'objectif d'évitement total 2030					
Contexte, objectif	<p>La loi AGECE impose à l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets (ménages et activités économiques) depuis le 1er janvier 2024. Chaque citoyen doit ainsi avoir à sa disposition une solution (gestion de proximité ou collecte sélective) lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés par retour au sol.</p> <p>Le Syvalorm vend des composteurs à tarif préférentiel aux usagers. Fin 2024, un cumul de près de 8500 composteurs a été distribué, venant compléter une pratique probablement importante de foyers qui compostent avec leurs propres moyens (compostage en tas...), au regard de la part de déchets compostables plutôt basse restant dans les OMR d'après les caractérisations (27 kg/hab/an, soit 22% des OMR en 2020). Ce serait ainsi de l'ordre de 48% des maisons qui pratiqueraient le compostage des déchets alimentaires actuellement.</p> <p>L'objectif retenu dans le cadre du Pldpma serait d'augmenter encore la participation des maisons au tri à la source, et de passer de 48% à 59% des maisons compostant dans leur jardin en 2030 (soit environ 5200 composteurs supplémentaires à distribuer par rapport à l'existant).</p>					
Cibles	Les foyers en maisons individuelles disposant d'un jardin					
Description, objectif de l'action	<p>Afin de poursuivre le développement du compostage individuel, le Pldpma retient:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De relancer la communication chaque année sur le compostage individuel, via Syvalorm Info et en s'appuyant sur l'ensemble des relais de communication (voir CHANG COMP_1) - De maintenir la vente à tarif préférentiel des composteurs (prise en charge de l'ordre de 45%) - De maintenir la remise au domicile des usagers demandeurs, à l'occasion des tournées d'intervention sur le parc de bacs roulants - De poursuivre la remise d'un guide du compostage aux usagers à l'occasion de la remise d'un composteur. - De faciliter l'accès au structurant nécessaire à la pratique du compostage, en lien avec le travail mené avec les communes sur la réduction de leurs déchets verts ligneux (cf action DV_3). Il s'agit de prévoir dans les communes des points de dépôts de broyat de ligneux permettant aux usagers de disposer de broyat si eux mêmes ne réalisent pas le broyage de leurs propres ligneux. 					

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/externes)
Etape 1	Bilan des outils de communication/sensibilisation sur le compostage individuel	S2 2025	Service Prévention	Relais de sensibilisation
Etape 2	Travailler sur l'approvisionnement local en structurant (cf DV_3), communiquer dans les communes concernées	S2 2025	Service Prévention	Communes

INDICATEURS DE SUIVI	% de maisons pratiquantes (cumulées) (2024 = 48%, soit 20 800 maisons)					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs (% maisons pratiquantes)	50%	52%	54%	56%	58%	60%
soit nb de composteurs à distribuer	864	864	864	864	864	864
Résultats						

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES								Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
	Total ETP Internes							
	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,69 ETP	
	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	-	
	-	-	-	-	-	-	0,71 ETP	
	0,118	0,118	0,118	0,118	0,118	0,118	0,02 ETP	
	0,005	0,005	0,002	0,002	0,002	0,002	0,00 ETP	
	-	-	-	-	-	-	0,00 ETP	
	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00 ETP	
	Total INVESTISSEMENTS hors aides							259 200
	Total aides aux invest.							-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES							259 200
	4 169	3 596	11 256	19 126	26 996	34 866	0,9 €/hab/an	
	Dont dépenses vers des acteurs du territoire							-
	-	-	-	-	-	-	-	
	7 870	15 740	23 610	31 480	39 350	47 220	165 270	
	8 900	8 800	8 600	8 600	8 600	8 600	52 100	
	20 939	20 944	20 954	20 954	20 954	20 954	125 699	
	Total aides de fonctionnement							-
	-	-	-	-	-	-	0%	
	Total DEPENSES AIDES DEDUITES							91 671
	4 169	3 596	11 256	19 126	26 996	34 866	0,9 €/hab/an	

		CDM: chargé de mission Nb de jours						Total	Service	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030			
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Pilotage fourniture, distribution..	Responsable Prévention	24	24	24	24	24	24	144	Service Prévention
		Directeur des services	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1	Direction
		CDM	1	1	0,5	0,5	0,5	0,5	4	Service Admin
		Ambassadeurs, agents techniques	25	25	25	25	25	25	148	service Collecte
	Distribution des composteurs (à l'occasion des distributions de bacs roulants ou opérations de maintenance) - dont prise rdv etc									
	Total jours		50,2	49,8	49,3	49,3	49,3	49,3	297,1	
	Total ETP (210 jours)		0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,4	
	Service Prévention		0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,69 ETP	
	Service Déchetteries		0,118	0,118	0,118	0,118	0,118	0,118	0,71 ETP	
	Service Admin		0,005	0,005	0,002	0,002	0,002	0,002	0,02 ETP	
Communication		-	-	-	-	-	-	0,00 ETP		
Direction		0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00 ETP		
Directeur des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		
Responsable Prévention		0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,7 ETP	Service Prévention	
Ambassadeurs, agents techniques		0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,7 ETP		
Responsable service		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
CDM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		

INVESTISSEMENTS(€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Equipements (composteurs individuels)		43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	259 200
Qté		864	864	864	864	864	864	5184
PU		50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
Durée amortissements années		6	6	6	6	6	6	
Taux aide								
Investissement résiduel		43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	259 200
Total INVESTISSEMENTS hors aides		43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	259 200
TOTAL AIDES		0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES		43200	43200	43200	43200	43200	43200	259 200
taux emprunts: 3,00%								

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
(les amortissements des composteurs en place ne sont pas intégrés)								
Moyens humains		8 900	8 800	8 600	8 600	8 600	8 600	52 100
Amortissements (sur invest. hors aides)		7 870	15 740	23 610	31 480	39 350	47 220	165 270
Guides du compostage		1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	6 480
Qté		1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	6480
PU		1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Coûts animations grand public (externalisées)		-	-	-	-	-	-	-
Qté		-	-	-	-	-	-	-
PU		350	350	350	350	350	350	
Revente composteurs		22 464	22 464	22 464	22 464	22 464	22 464	134 784
Qté		864	864	864	864	864	864	
PU		26	26	26	26	26	26	
Divers frais moyens humains		445	440	430	430	430	430	
Qté		6	12	12	12	12	12	
PU		30	30	30	30	30	30	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		4 169	3 596	11 256	19 126	26 996	34 866	91 671
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)								-
Total DEPENSES AVEC AIDES		4 169	3 596	11 256	19 126	26 996	34 866	91 671

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires

NUMERO DE L'ACTION DALIM_2

TITRE DE L'ACTION Développer le compostage pour les habitants de l'habitat collectif (Cible: sites de plus de 10-15 log.desservis par le point)

Objectif d'évitement 2030 (Axe) 0,9 kg/hab.SYVALORM/an -2% de l'objectif d'évitement total 2030

Contexte L'habitat collectif représente environ 8% des logements du territoire. Le Syvalorm souhaite poursuivre le déploiement de moyens mis à disposition de ces foyers pour leur permettre de gérer leurs biodéchets dans le respect de la réglementation relative au tri à la source des biodéchets en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Le Syvalorm a fait le choix de la gestion de proximité (compostage) des biodéchets. En 2023-mi 2024, 11 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire, desservant environ 150 foyers en appartements (et près de 250 en maisons), soit environ 3,5% des appartements du territoire. A la fin 2024, ce sont 17 sites qui seront installés. Ces sites, qui desservent aujourd'hui des maisons et appartements sont situés en "pied d'immeuble" ou sur l'espace public ("compostage de quartier"). Ils ont été installés par le biais d'une association spécialisée sur cette thématique, Athena, en convention avec le Syvalorm sur une durée de 3 ans (avril 2023-avril 2026). Ces sites sont "accompagnés" pendant 1 an de manière étroite pour permettre l'installation, son démarrage et son suivi, par la mobilisation des habitants et la formation de référents composteurs. A l'issue de l'accompagnement, les référents seront en théorie quasi autonomes dans la gestion de leur site de compostage (2 à 4 visites perdurent par an pendant 1 an actuellement).

Cibles L'habitat collectif est à près de 65% concentré sur 7 communes (La Ferté Bernard, Saint-Calais, Mondoubleau, Le Grand Lucé, Montoir sur le Loir, Vibraye, Savigny sur Braye): le programme retient de concentrer les moyens d'accompagnement sur ces communes, de manière à cibler les typologies d'habitat directement dépendantes du compostage collectif pour trier leurs biodéchets, dans une nécessité d'efficacité des moyens financiers engagés. Par ailleurs, le programme retient de soutenir les sites sur la question de l'approvisionnement en structurant (broyat), et de renforcer et animer un réseau de référents pour maintenir leur implication et leur motivation dans la durée. (Ces dispositions concernent les sites desservant à minima plus de 10 logements mais également ceux gérés de manière plus autonomes, cf action DALIM_3)

Description, objectif de l'action L'objectif de déploiement de ces sites accompagnés est de 15 sites créés (et accompagnés) chaque année, soit un total d'environ 90 sites installés d'ici 2030, ce qui desservirait environ 75% de l'habitat collectif du territoire. Les foyers en habitat collectif, avec au moins 10 logements desservis par site. Le programme retient: - De cibler pour un accompagnement les sites en habitat collectif desservant à minima 10 logements, ou les sites de compostage de quartier identifiant à minima 15 logements participants en appartements (ou maisons sans jardin). Les sites de compostage collectif doivent en priorité desservir des appartements (ou maisons sur petites parcelles). Il est retenu de prioriser les demandes sur les communes où l'habitat collectif est le plus important (La Ferté Bernard, Saint-Calais, Mondoubleau, Le Grand Lucé, Montoir sur le Loir, Vibraye, Savigny sur Braye soit 65% de l'habitat collectif). - Pour identifier et impliquer les bailleurs (Sarthe Habitat...), le Syvalorm prévoit des rencontres avec ces derniers. - D'accompagner ces sites au démarrage sur une période d'un an et ensuite par 2 à 4 visites par an sur la 2ème année: pour atteindre l'autonomie des sites au bout d'un an, il est nécessaire d'identifier des solutions locales pour l'approvisionnement en structurant et pour l'utilisation du compost en s'appuyant sur les communes notamment (l'action DV_3 pourra permettre par exemple de produire du broyat). Des synergies doivent être travaillées pendant l'année d'accompagnement, par le prestataire et le Syvalorm pour mettre en place ces fonctionnements. - Mettre en place un réseau actif de référents de sites : il est indispensable que des référents composteurs (habitants bénévoles et référents des services techniques de communes impliquées le cas échéant) soient identifiés pour chaque point. Ils sont à l'interface entre les habitants de la résidence ou du quartier, le gestionnaire ou la commune et l'interlocuteur au sein de la collectivité. Ils seront idéalement 2 par site, et seront formés par le Syvalorm (son prestataire) dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place de leurs sites de compostage. Ils seront les relais au sein de leur résidence/Quartier pour répondre aux questions de leurs voisins (sur le geste de tri et sur le fonctionnement du site) et veiller à la bonne gestion de leur site de compostage. Ce sont ainsi près de 150 personnes en 2030 qui seraient mobilisées. L'animation d'un réseau de référents composteurs est prévue : avec à minima 1 rencontre annuelle, la mise à disposition de ressources documentaires ou encore un lieu d'échange sur les réseaux ...

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle CDA
		1	Facilitateur du changement & sensibilisation

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
Etape 1	Rencontres avec les bailleurs sociaux pour cibler des immeubles à équiper, voir dans quelle mesure impliquer les bailleurs + échanges avec communes demandeuses (sites > 15 log. participants)	S1 2025	Service Prévention	Sarthe Habitat, ...
Etape 2	A minima un bilan trimestriel avec le prestataire d'accompagnement: point sur les demandes, validation des demandes à satisfaire, suivi des indicateurs	Début 2025	Service Prévention	Athena
Etape 3	Formalisation des besoins d'animation d'un réseau de référents, contractualisation (externalisation), préparation du démarrage	S1 2025	Service Prévention	Réseau Compost Citoyen

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de sites de compostage collectifs accompagnés						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Par an	15	15	15	15	15	15
	Cumulés (17 sites fin 2024)						
	32	47	62	77	92	107	
	Résultats						
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de référents (habitants) de sites (objectif 2 par site)						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs (cumulés)	30	60	90	120	150	180
	Résultats						
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de réunions d'animations de réseaux référents/an						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs	1	2	3	4	5	6
	Résultats						

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Total ETP Internes	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,4
Service Prévention	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,3 ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Direction janv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	4 143	6 143	8 143	4 143	4 143	4 143	30 860
Total aides aux invest.	-	-	-	-	-	-	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	4 143	6 143	8 143	4 143	4 143	4 143	30 860
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	52 600	55 530	57 340	56 790	57 140	58 290	337 690
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	222 000
Dont amortissements	800	2 030	3 690	4 490	5 290	6 090	22 390
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	14 200	10 700	10 500	8 800	8 000	8 000	60 200
Autres	600	5 800	6 150	6 500	6 850	7 200	33 100
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	52 600	55 530	57 340	56 790	57 140	58 290	337 690

DETAILS----->

CDM: chargé de mission

	Nb de jours	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service
Rencontre avec bailleurs - préparation, réalisation, formalisation de fonctionnements, échanges annuels	Responsable Prévention	6,0	3,0	2,0	1,0	1,0	1,0	14	Service Prévention
	Directeur des services	2,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	3,25	Direction
Suivi du marché d'accompagnement, dont gestion des demandes de sites, validation des demandes à satisfaire, validation des implantations, bilans trimestriels et annuels.	Responsable Prévention	48	36	36	24	24	24	192	Service Prévention
	Directeur des services	3	3	3	3	3	3	18	Direction
suivi marché de fournitures	Responsable Prévention	1	1	1	5	1	1	10	Service Prévention
	Responsable Prévention	4	3	3	3	3	3	19	Service Prévention
Préparation externalisation "animation référents" - mise en œuvre - suivi	Responsable Prévention	4	5	5	5	5	5	29	Service Prévention
	Responsable service	1	1	1	1	1	1	6	Communication
Total jours		69	52	51	42	38	38	291	
Total ETP (210 jours)		0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,4	
Service Prévention	0,30	0,23	0,22	0,18	0,16	0,16	1,3 ETP		
Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Admin	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		
Direction	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP		
Directeur des services	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP		
Responsable Prévention	0,30	0,23	0,22	0,18	0,16	0,16	1,3 ETP		
Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Responsable service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		
CDM	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
INVESTISSEMENTS (€ HT)							
Composteurs, signalétique, kit référents	2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	17 100
Qté	15	15	15	15	15	15	
PU	190,00	190,00	190,00	190,00	190,00	190,00	
Durée amortissements années	6	6	6	6	6	6	
Taux aide							
Investissement résiduel	2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	17 100
Investissements points de dépose de structurants	-	2000	4000	0	0	0	6 000
Qté		10	20				
PU	200	200	200				
Durée amortissements années	5	5	5	3	3	3	
Taux aide							
Investissement résiduel	0	2000	4000	0	0	0	6 000
Fourniture bioseaux (habitants participants)	1 293	1 293	1 293	1 293	1 293	1 293	7 760
30 foyers desservis/site, 50% taux de participation							
Qté	225	225	225	225	225	225	1 350
PU	5,75	5,75	5,75	5,75	5,75	5,75	
Durée amortissements années	5	5	5	5	5	5	
Taux aide							
Investissement résiduel	1 293	1 293	1 293	1 293	1 293	1 293	7 760
Total INVESTISSEMENTS hors aides	4 143	6 143	8 143	4 143	4 143	4 143	30 860
TOTAL AIDES	-	-	-	-	-	-	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	4 143	6 143	8 143	4 143	4 143	4 143	30 860

taux emprunts: 3,00%

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes Service Déchets et amortissements)							
Hors personnel communal mobilisé sur quelques sites publics							
Moyens humains	14 200	10 700	10 500	8 800	8 000	8 000	60 200
Amortissements (sur invest. hors aides)	800	2 030	3 690	4 490	5 290	6 090	22 390
Accompagnement au déploiement	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	222 000
formation référents							
dans la convention Athena							
Qté	55	55	55	55	55	55	330
PU							
Taux aide							
Total après aides	-	-	-	-	-	-	-
Suivi des sites							
dans la convention							
Qté							
PU	100	100	100	100	100	100	0
Taux aide							
Total après aides	-	-	-	-	-	-	-
Marché animation référents							
Qté		5 200	5 550	5 900	6 250	6 600	29 500
PU		1	1	1	1	1	5
Taux aide		5 200	5 550	5 900	6 250	6 600	
Total après aides	-	5 200	5 550	5 900	6 250	6 600	29 500
Frais conception supports de communication	600	600	600	600	600	600	3 600
Taux aide							
Total après aides	600	600	600	600	600	600	3 600
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	52 600	55 530	57 340	56 790	57 140	58 290	337 690
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES	52 600	55 530	57 340	56 790	57 140	58 290	337 690

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	DALIM_3		1		1	Facilitateur du changement & sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Développer le compostage de quartier en complément, en s'appuyant sur les communes et une assistance du Syvalorm					
Objectif d'évitement 2030 (Axe)	0,3 kg/hab.SYVALORM/an	-1% de l'objectif d'évitement total 2030				
Contexte	<p>La loi AGEC impose à l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets (ménages et activités économiques) depuis le 1er janvier 2024. Chaque citoyen doit ainsi avoir à sa disposition une solution (gestion de proximité ou collecte sélective) lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés par retour au sol.</p> <p>L'action DALIM_1 prévoit de poursuivre le développement du compostage en maisons individuelles, et l'action DALIM_2 prévoit d'accompagner 90 sites de compostage collectif d'ici 2030 (desservant plus de 10 logements s'ils sont en résidence privée ou permettant d'identifier à leur démarrage plus de 15 logements participants s'il s'agit d'un composteur de quartier).</p> <p>Des demandes complémentaires de sites de compostage collectif (notamment "de quartier" sur les nombreuses communes) existent et devraient augmenter si les citoyens et collectivités s'impliquent dans le tri à la source: toutes les demandes ne peuvent pas faire l'objet d'un accompagnement aussi poussé que celui retenu pour les 90 nouveaux sites sur le territoire d'ici 2030 (cf DALIM_3), pour des raisons d'engagements financiers trop conséquents pour le Syvalorm. Néanmoins, le Syvalorm prévoit dans le cadre de cette action un accompagnement "allégé" pour aider les communes et résidents à mettre en place ces points, basé notamment sur la fourniture gratuite du matériel nécessaire. Le syndicat a également initié un soutien au travers du "tuto" diffusé aux communes, rappelant la réglementation et les règles de conduite d'un site de compostage collectif.</p> <p>Un objectif d'une vingtaine de sites créés chaque année est retenu, soit près de 2% de logements supplémentaires sur le territoire qui seraient desservis (et cible de 25% de logements en habitat collectif).</p>					
Cibles	Les communes, collectifs de petites résidences en immeubles, restaurateurs					
Description, objectif de l'action	<p>Dans le cadre de cette action, le programme prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture gratuite du matériel par le Syvalorm pour les sites demandeurs (bacs de compostage et structurant, kit de gestion, bioeaux), livrés sur le site avec premiers conseils et installation (1 à 2h sur site). - La formation des référents communaux impliqués dans les organisations - Une "assistance" téléphonique en ligne possible pour les exploitants (communes principalement) afin de répondre à des questionnements sur le suivi des sites (assistance réalisée en régie). Cette assistance serait mise en place dès le 2ème semestre 2025. - Une réunion d'information annuelle sur la conduite du compostage, organisée à l'initiative du Syvalorm à destination des exploitants de points de compostage, afin de permettre de partager sur le suivi des points, les difficultés, les pistes d'amélioration. La première réunion interviendrait en fin de premier semestre 2025. 					

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
<i>Etape 1</i>	Formalisation du dispositif d'accompagnement allégé: communication auprès des communes du dispositif	S1 2025	Service Prévention	Communes
<i>Etape 2</i>	Préparation de la réunion de partage avec les communes et exploitants, organisation de la réunion, compte-rendus (plan d'actions si besoin etc..)	S2 2025	Service Prévention	Communes

INDICATEURS DE SUIVI	Nb de sites de compostage de quartiers installés avec ce dispositif						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs	10	20	20	20	20	20	
Evaluation nb de foyers desservis	70	140	140	140	140	140	
Résultats							
Objectifs	Nombre d'appels au Syvalorm pour une assistance						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs	30	60	60	60	60	60	
Résultats							
Objectifs	Nombre de réunions de bilan/amélioration						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs	1	1	1	1	1	1	
Résultats							

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES <i>(voir détail tableaux suivants)</i>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Total ETP Internes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Service Prévention	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5 ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	2 302	4604,72	4604,72	4604,72	4604,72	4604,72	25 326
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	2 302	4604,72	4604,72	4604,72	4604,72	4604,72	25 326
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	6 640	7 910	8 780	9 650	10 520	11 390	54 890
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-
Dont amortissements	440	1 310	2 180	3 050	3 920	4 790	15 690
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	4 200	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	19 700
Autres	2 000	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	19 500
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	6 640	7 910	8 780	9 650	10 520	11 390	54 890

		CDM: chargé de mission Nb de jours						Total	Service	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030			
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Formalisation du dispositif d'accompagnement allégé: communication auprès des communes du dispositif	Responsable Prévention	5	2	2	2	2	2	15	Service Prévention
		Directeur des services	1						1	Direction
		CDM	1						1	Communication
	Livraison du matériel, conseils installations (4h/intervention)	Ambassadeurs, agents techniques	10	10	10	10	10	10	60	Service Prévention
	Assistance téléphonique	Ambassadeurs, agents techniques	1,5	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	17	Service Prévention
	Réunion annuelle: préparation, réalisation, compte-rendu/plan d'actions	Responsable Prévention	3	2	2	2	2	2	13	Service Prévention
		Directeur des services	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,5	Direction
		Total jours	23	18	18	18	18	18	110	
		Total ETP (210 jours)	0,11	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,53	
		Service Prévention	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,5	ETP
	Service Déchèteries	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Service Admin	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Communication	0,00	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Direction	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	ETP
	Directeur des services	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	ETP
	Responsable Prévention	0,04	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1	ETP
	Ambassadeurs, agents techniques	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,4	ETP
	Responsable service	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	CDM	0,00	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP

INVESTISSEMENTS € HT		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
INVESTISSEMENTS	Composteurs, signalétique, kit référents	1 900	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	20 900
	Qté	10	20	20	20	20	20	110
	PU	190	190	190	190	190	190	
	Durée amortissements	6	6	6	6	6	6	
	Taux aide							
	Investissement résiduel	1 900	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	20 900
	Fourniture bioeaux (habitants participants)	402	805	805	805	805	805	4 426
	Qté	70	140	140	140	140	140	770
	PU	6	6	6	6	6	6	
	Durée amortissements années	5	5	5	5	5	5	
Taux aide								
Investissement résiduel	402	805	805	805	805	805	4 426	
Total INVESTISSEMENTS hors aides		2302	4604,72	4604,72	4604,72	4604,72	4604,72	25 326
TOTAL AIDES		0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DÉDUITES		2302	4605	4605	4605	4605	4605	25 326
taux emprunts: 3,00%								

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	4 200	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	19 700
	Amortissements (sur invest. hors aides)	440	1 310	2 180	3 050	3 920	4 790	15 690
	Formation des référents communaux	1 500	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	16 500
	Qté	10	20	20	20	20	20	
	PU	150	150	150	150	150	150	
	Total après aides	1 500	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	16 500
	Divers frais déplacements	500	500	500	500	500	500	3 000
	Qté	10	10	10	10	10	10	60
	PU	50	50	50	50	50	50	
	Taux aide							
Total après aides	500	500	500	500	500	500	3 000	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		6 640	7 910	8 780	9 650	10 520	11 390	54 890
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)		-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES		6 640	7 910	8 780	9 650	10 520	11 390	54 890

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	DALIM_4		0	0	1	Facilitateur du changement & sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Poursuivre la structuration d'un service "Tri à la source des biodéchets", nouvelle composante à part entière du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (Spgd)					
Objectif d'évitement 2030 (Axe)	4,4 kg/hab.SYVALORM/an -11,4% de l'objectif d'évitement total 2030					
Contexte	<p>La loi AGECE impose à l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets (ménages et activités économiques) depuis le 1er janvier 2024. Chaque citoyen doit ainsi avoir à sa disposition une solution (gestion de proximité ou collecte sélective) lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés par retour au sol. Le Syvalorm a engagé depuis 2023 des moyens pour faire émerger cette nouvelle composante de son service public.</p> <p>Ce serait ainsi actuellement de l'ordre de 48% des maisons qui pratiqueraient le compostage des déchets alimentaires actuellement et environ 4% de l'habitat collectif, soit près de 45% des logements du territoire desservis par le compostage.</p> <p>Au regard de ce qui peut être observé sur d'autres territoires, la part de déchets compostables restant dans les OMR semble plutôt basse d'après les caractérisations d'OMR menées en 2020 (27 kg/hab/an, soit 22% des OMR).</p> <p>Néanmoins, une marge de progrès existe encore, et les actions de cet axe du programme local de prévention travaillent à l'atteindre.</p> <p>L'objectif est d'atteindre près de 63% des logements desservis en 2030.</p>					
Cibles	Tous les producteurs assimilés de biodéchets du territoire (à l'exception des producteurs non ménagers assimilés qui ne peuvent disposer d'une solution de compostage de par la nature de leur activité ou la configuration de leur site)					
Description, objectif de l'action	<p>Cette action du Plpdma prévoit la poursuite de la structuration interne des moyens du service public pour le "Tri à la source des biodéchets" et la poursuite de la sensibilisation sur cet axe d'actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la montée en compétence de la responsable prévention, de l'ambassadeur de tri-prévention, veille permanente sur les retours d'expérience: notamment adhésion au Réseau Compost Citoyen à prévoir pour identifier les formations pertinentes, avoir connaissance de retours d'expérience intéressants...https://reseaucompost.org/le-reseau-compost-citoyen/adherer-au-ccc). Il s'agit également de s'appuyer sur les compétences des prestataires, qui doivent être formés selon le référentiel Ademe. - Une étape d'état des lieux et analyse des outils pédagogiques et ressources existants, manquants et à mettre en place (offre d'ateliers, d'événementiels sur lesquels s'appuyer telle que la Quinzaine nationale du Compostage de proximité (Tous au compost!), acteurs locaux avec qui travailler, moyens de faire connaître les acteurs et solutions...). - Mettre en place une cartographie en ligne des points de compostage de quartier. - Poursuivre les animations vers les scolaires: voir action CHANG COMP_3. - Organisation d'une réunion de sensibilisation spécifique pour les élus sur la pratique du compostage (dont par exemple la sensibilisation sur la problématique des rongeurs), pour disposer des éléments de langage et être des ambassadeurs au sein de leur commune et auprès de leurs administrés. (2026) - Poursuite des animations "grand public" chaque année sur des marchés, foires... : l'occasion de répondre aux questions, indiquer les règles de fonctionnement pour réussir son compost, exposer les solutions pour se fournir en structurant, renvoyer vers le site internet pour disposer de davantage de précisions... 					

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
<i>Etape 1</i> Bilan des supports (campagne de communication "Compostage", actualisation des ressources pédagogiques, identification des événementiels sur lesquels s'appuyer, acteurs locaux avec qui travailler, visibilité des acteurs et solutions...) --> alimenter action CHANG COMP_1 de structuration du plan de communication global sur la prévention	S1 2025	Service Prévention	Athena, RCC, Ademe
<i>Etape 2</i> Mise en ligne d'une Cartographie évolutive des sites de compostage de quartier	S1 2025	Service Prévention	
<i>Etape 3</i> Actualisation du règlement de collecte	S2 2025	Direction	
<i>Etape 4</i> Préparation organisation de la réunion de sensibilisation des élus	S1 2026	Service Prévention	

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de réunions d'information ou formations suivies sur la thématique compostage						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2039
	Résultats	2	2	2	2	2	2
	Nombre d'événements en lien avec le compostage relayés dans le site internet, les "Actus déchets":						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2039
	Résultats	10	15	10	10	10	10
	Nombre d'animations "grand public"/an						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Résultats	2	20	20	20	20	20

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES <i>(voir détail tableaux suivants)</i>	Total ETP Internes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5		
	Service Prévention	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4 ETP		
	Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP		
	Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	inv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	0	-	
	Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	0	-	
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	0	-	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	9 800	15 300	12 400	11 900	11 900	11 900	73 200	0,7 €/hab/an	
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	700	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 700			
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-			
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	4 800	5 000	3 500	3 000	3 000	3 000	22 300			
Autres	4 300	3 300	1 900	1 900	1 900	1 900	15 200			
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%		
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	9 800	15 300	12 400	11 900	11 900	11 900	73 200	0,7 €/hab/an		

CDM - chargé de mission / AT: animateur terrain

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Nb de jours									
	Bilan supports de communication, évolutions - actualisation chaque année	Responsable Prévention	5	5	3	2	2	2	19	Service Prévention
		Responsable service	3	3	2	1	1	1	11	Communication
	Suivi formations/webinaires, veille	Responsable Prévention	2	2	2	2	2	2	12	Service Prévention
		Ambassadeurs, agents techniques	2	2	2	2	2	2	12	Service Prévention
	Organisation animations - suivi	Responsable Prévention	4	6	6	6	6	6	34	Service Prévention
		Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0	Service Admin
		Responsable service	1	1	1	1	1	1	6	Service Prévention
		CDM	1	1	1	1	1	1	5	Communication
	Mise au point cartographie en ligne	Responsable Prévention	2						2	Service Prévention
		Responsable service		2					2	Communication
	Travail sur règlement de collecte	Responsable Prévention	2						2	Service Prévention
	Préparation et réalisation de la réunion de sensibilisation des élus	Responsable Prévention	3						3	Service Prévention
		Directeur des services	1						1	Direction
	Total Jours		23	24	17	15	15	15	109	
Total ETP (210 jours)		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5		
Service Prévention		0,1		0,1	0,1		0,1	0,4 ETP		
Service Déchetteries		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
service Collecte		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Admin		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Communication		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP		
Direction		0,0	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Directeur des services		0,00						0,0 ETP		
Responsable Prévention		0,08	0,07	0,05	0,05	0,05	0,05	0,3 ETP		
Ambassadeurs, agents techniques		0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP		
Responsable service		0,02	0,03	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP		
CDM		-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		

INVESTISSEMENTS		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Total INVESTISSEMENTS hors aides		0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES		0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES		0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Moyens humains		4 800	5 000	3 500	3 000	3 000	3 000	22 300
Amortissements (sur invest. hors aides)		0	0	0	0	0	0	-
Frais conception + impressions (affiches, kakemono, flyers)		3 000	2 000	600	600	600	600	7 400
Adhésion au RCC		1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	7 800
Qté								-
PU								-
Taux aide								-
Total après aides		1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	7 800
Animations "grand public" (compostage)	prestation	700	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 700
Qté		2	20	20	20	20	20	102
PU		350	350	350	350	350	350	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		9 800	15 300	12 400	11 900	11 900	11 900	73 200
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)		-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES		9 800	15 300	12 400	11 900	11 900	11 900	73 200

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	DALIM_5		1	1	3	Facilitateur du changement & sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Initier des démarches de compostage dans la restauration					
Objectif d'évitement 2030	Non quantifiable à ce stade					
Contexte	Depuis le 1er janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets non ménagers doivent avoir mis en place le tri à la source des biodéchets. Le Syvalorm retient d'aider les établissements de restauration qui souhaitent mettre en place la gestion de proximité de leurs biodéchets (compostage).					
Cibles	Restauration scolaire (communes), Restaurants privés (restauration collective d'entreprise, restauration commerciale traditionnelle, camping...), pouvant accueillir sur place un site de compostage					
	Le programme retient: - la fourniture de matériels à prix coutant par le Syvalorm, et la livraison par ce dernier des équipements sur le site, avec dispense des premiers conseils (1h sur site environ). - de travailler sur le développement du compostage sur les sites de restauration (et cuisine) des établissements publics des communes via son axe de travail sur l'éco-exemplarité (cf action EXEMPLARITE_4): il est proposé d'enquêter ces établissements (2026) pour évaluer leur capacité à mettre en place le compostage sur leur site.					

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
<i>Etape 1</i> Formalisation des modalités administratives de fourniture des équipements aux producteurs non ménagers, communication sur le dispositif	S2 2025	Service Prévention	
<i>Etape 2</i> préparation de l'enquête auprès des établissements publics, réalisation enquête, analyse, présentation en GT "Eco-exemplarité"	S1 2026	Service Prévention	EPCI et communes

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de sites de restauration publique enquêtés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Objectifs		150				
Résultats							
	Nombre de restaurateurs privés achetant les équipements de compostage auprès du Syvalorm						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Objectifs	5	10	10	10	10	10
Résultats							
	Nombre de restaurateurs publics achetant les équipements de compostage auprès du Syvalorm						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Objectifs	5	10	10	10	10	10
Résultats							

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Total ETP Internes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Service Prévention	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4 ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	1 900	3800	3800	3800	3800	3800	20 900
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	1 900	3800	3800	3800	3800	3800	20 900
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	2 600	5 650	4 250	4 950	5 650	6 350	29 450
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-
Dont amortissements	350	1 050	1 750	2 450	3 150	3 850	12 600
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	2 100	4 300	2 200	2 200	2 200	2 200	15 200
Autres	150	300	300	300	300	300	1 650
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	2 600	5 650	4 250	4 950	5 650	6 350	29 450

CDM: chargé de mission

Nb de jours

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Formalisation	Responsable Prévention	3					3	Service Prévention	
		Responsable service	2					2	Service Admin	
		Responsable service	2					2	Communication	
		Directeur des services	0,5					0,5	Direction	
	Gestion des demandes	Ambassadeurs, agents techniques	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	14,4	Service Prévention	
	Enquête	Responsable Prévention		7				7	Service Prévention	
		Directeur des services		2				2	Direction	
	Livraison composteurs aux PNM	Ambassadeurs, agents techniques	5,7	11,4	11,4	11,4	11,4	63	Service Prévention	
	Total jours		16	23	14	14	14	14	94	
	Total ETP (210 jours)		0,07	0,11	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4	
Service Prévention		0,05	0,10	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4 ETP		
Service Déchetteries		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
service Collecte		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Admin		0,01	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Communication		0,01	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Direction		0,00	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Directeur des services		0,00	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Responsable Prévention		0,01	0,03	-	-	-	-	0,0 ETP		
Ambassadeurs, agents techniques		0,04	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4 ETP		
Responsable service		0,02	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
CDM		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
INVESTISSEMENTS	Composteurs, signalétique, kit référents	1 900	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	20900
	Qté	10	20	20	20	20	20	110
	PU	190	190	190	190	190	190	
	Durée amortissements années	6	6	6	6	6	6	
	Taux aide							
	Investissement résiduel	1900	3800	3800	3800	3800	3800	20 900
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	1900	3800	3800	3800	3800	3800	20 900
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	1900	3800	3800	3800	3800	3800	20 900
	taux emprunts: 3,00%							

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	2 100	4 300	2 200	2 200	2 200	2 200	15 200
	Amortissements (sur invest. hors aides)	350	1050	1750	2450	3150	3850	12 600
	Frais divers déplacements	150	300	300	300	300	300	1 650
	Qté	10	20	20	20	20	20	110
	PU	15	15	15	15	15	15	
	Taux aide							
	Total après aides	150	300	300	300	300	300	1 650
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	2 600	5 650	4 250	4 950	5 650	6 350	29 450
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
	Total DEPENSES AVEC AIDES	2 600	5 650	4 250	4 950	5 650	6 350	29 450

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE		Gérer ses déchets verts en proximité		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	DV_1			1	1	1	Sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Renforcer la sensibilisation et accompagner les habitants vers des pratiques vertueuses de gestion de leurs déchets verts						
Objectif d'évitement 2030 (Axe)	-17 kg/hab.SYVALORM/an		44% de l'objectif d'évitement total 2030				
Contexte	<p>Le gisement de déchets verts (DV) issus des ménages et assimilés (entreprises, services techniques) est de 105 kg/hab/an en 2023; depuis 2018, il a oscillé entre 71/kg/hab/an (2020) et 105 kg/hab/an (2023). Ce flux est collecté sur les déchèteries du territoire, puis acheminé vers une plateforme de compostage. Ce flux représente aujourd'hui de l'ordre de 20% des DMA du Syvalorm.</p> <p>Ce flux est à considérer comme une véritable ressource utile pour nos jardins, qui doit être gérée par des pratiques de gestion domestique qui permettent leur emploi au jardin avant tout par le broyage, le paillage et le compostage.</p> <p>Les solutions mises en oeuvre peuvent être de plusieurs natures (réduction à la source de la production, valorisation in situ) et viser des cibles différentes (particuliers, professionnels, services techniques des collectivités). Une vraie politique de gestion de proximité des déchets verts va permettre à la collectivité de réduire les quantités de végétaux collectées en déchèteries, limitant ainsi les coûts de gestion associés, réduisant le nombre de transports effectués par la collectivité et les apporteurs, permettant de réduire le nombre de passages en déchèteries, tout en offrant de nouveaux services de proximité aux usagers (amélioration de qualité des sols, production de structurant pour leur composteur..).</p> <p>Le SYVALORM souhaite aller progressivement vers une interdiction de l'apport des tontes en déchèteries à l'image du choix de collectivités de plus en plus nombreuses (Ex Rennes Métropole, SICTOM de Lons-le-Saunier, CC Terre d'Auxois..). Par ailleurs, si un contrôle des accès est mis en place, il pourrait être retenu un nombre de passages spécifiques au flux déchets verts (décisions à l'issue d'études complémentaires en 2025).</p> <p>'Préalablement à ces évolutions, le SYVALORM souhaite accompagner les usagers vers de nouvelles pratiques, notamment en premier lieu par le renforcement de la sensibilisation et de l'information sur cette thématique, ainsi que par des mesures d'aides à des pratiques alternatives (voir DV_2).</p>						
Cibles	Les particuliers en maisons, les associations de jardinage, les entreprises, les collectivités (voir Axe Eco-Exemplarité des collectivités)						
Description, objectif de l'action	<p>Les moyens déployés pour cette sensibilisation prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux et analyse des outils pédagogiques existants aujourd'hui dans la communication, manquants et donc à mettre en place (supports d'information manquants, événementiels sur lesquels s'appuyer, acteurs locaux avec qui travailler, ...). Ce travail alimente l'action "CHANG COMP_1" qui assemble l'ensemble de la sensibilisation nécessaire au Pldma au sein d'un plan de communication structuré à minima sur 2025-2027. - D'actualiser les outils d'information sur cette thématique, passant par une montée en compétence sur cette thématique à minima du pilote du Pldma. (Adhésion au Réseau Compost Citoyen à prévoir pour identifier les formations pertinentes, avoir connaissance de retours d'expérience intéressants...https://reseaucompost.org/le-reseau-compost-citoyen/adherer-au-rcc). - L'organisation d'ateliers de formation d'usagers motivés sur la gestion en proximité des déchets verts. Il s'agit de motiver des habitants désireux de se former et de mettre en avant leurs pratiques. 5 ateliers d'une demie journée seront organisés en 2026, puis 10/an les années suivantes, selon bilan mené après la première année. 						

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1 - Communication</i>	Montée en compétence sur la thématique: formation, sollicitations du RCC + échanges avec collectivités avancées sur ces sujets	2025	Service Prévention	
	Bilan de la communication actuelle: supports pédagogiques existants et de leur diffusion, de la sensibilisation déjà réalisée lors d'événementiels (dans le prolongement des travaux du Pldma)=> Alimenter le plan de communication (CHANG COMP_1)	S1 2025	Service Prévention	Responsable communication / Associations de jardinage, RCC
<i>Etape 1- Ateliers de formation</i>	En vue de démarrer des ateliers de formation d'usagers motivés sur la gestion en proximité des déchets verts: formalisation d'un cahier des charges et consultation, suivi de la consultation, attribution	S2 2025	Service Prévention	RCC, communes intéressées
<i>Etape 2- Ateliers de formation</i>	Démarrage des ateliers, bilan annuel, ajustements en fin d'année	2026	Service Prévention	
<i>Etape 3- Ateliers de formation</i>	Poursuite du dispositif selon bilan	2026 à 2030	Service Prévention	

INDICATEURS DE SUIVI	Nb de collectivités sollicitées sur leur retour d'expérience sur la palette de solutions à mettre en œuvre					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	3	2				
Résultats						
Nombre d'ateliers organisés par an	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs	5	10	10	10	10
Résultats						
Nombre de participants par an (cumulé)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Objectifs	75	225	375	525	675
Résultats						

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	Total ETP SYVALORM	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	
	Service Prévention	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3 ETP	
	Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	Hors budget Déchets
	Direction janv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
	Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	#DIV/0!
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	4 150	4 650	6 100	6 100	6 100	6 100	33 200	0,3 €/hab/an
	Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	1 750	3 500	3 500	3 500	3 500	15 750	
	Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	
	Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	3 900	2 900	2 600	2 600	2 600	2 600	17 200	
Autres	250	-	-	-	-	-	250		
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%	
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	4 150	4 650	6 100	6 100	6 100	6 100	33 200	0,3 €/hab/an	

DETAILS----->

CDM: chargé de mission / AT: animateur terrain

		Nb de jours						Total	Service		
		2025	2026	2027	2028	2029	2030				
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Montée en compétences	Responsable Prévention	5	2	2	2	2	2	15	Service Prévention	
	Bilan comm actuelle (hors Plan de comm. Global)	Responsable Prévention	4							4	Service Prévention
		Directeur des services	0,5							1	Direction
		CDM	2						2	Communication	
	Cahier des charges, consultation, attribution pour ateliers de formation	Responsable Prévention	5							5	Service Prévention
		Directeur des services	1							1	Direction
		CDM	1						1	Service Admin	
	Lancement ateliers (dont communication), suivi ateliers, bilan annuel, suivi admin	Responsable Prévention		7	5	5	5	5	27	Service Prévention	
		Directeur des services		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3	Direction	
	Actualisation supports communication	Responsable Prévention		4	4	4	4	4	20	Service Prévention	
		CDM		1	1	1	1	1	5	Communication	
									0		
									0		
									0		
									83		
	Total ETP (210 jours)	0,088	0,069	0,060	0,060	0,060	0,060	0,40			
	Service Prévention	0,07	0,06	0,05	0,05	0,05	0,05	0,34 ETP			
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	-			
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,00 ETP			
	Service Admin	0,005	-	-	-	-	-	0,00 ETP			
	Communication	0,010	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,03 ETP			
	Direction	0,007	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,02 ETP			
	Directeur des services	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP			
	Responsable Prévention	0,07	0,06	0,05	0,05	0,05	0,05	0,3 ETP			
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP			
	Responsable service	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP			
	CDM	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP			

<u>INVESTISSEMENTS (€ HT)</u>		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
INVESTISSEMENTS	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

<u>DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP internes et amortissements)</u>		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains internes	3 900	2 900	2 600	2 600	2 600	2 600	17 200
	Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	0	0	0	-
	Animations ateliers (préparation, réalisation)	-	1 750	3 500	3 500	3 500	3 500	15 750
	Qté	0	5	10	10	10	10	
	PU	350	350	350	350	350	350	
	Taux aide							
	Total après aides	-	1 750	3 500	3 500	3 500	3 500	15 750
	Diverses dépenses de communication (supports,...)	250	500	500	500	500	500	2 750
	Qté							
	PU							
	Taux aide							
	Total après aides	250	500	500	500	500	500	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	4 150	4 650	6 100	6 100	6 100	6 100	33 200
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
	Total DEPENSES AVEC AIDES	4 150	4 650	6 100	6 100	6 100	6 100	33 200

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE		Gérer ses déchets verts en proximité		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle CDA
NUMERO DE L'ACTION	DV_2			0	0	1	Facilitateur du changement
TITRE DE L'ACTION	Mesures pour faciliter la gestion en proximité des tontes et ligneux pour les particuliers en maisons						
Objectif d'évitement 2030 (Axe)	-17 kg/hab.SYVALORM/an		45% de l'objectif global 2030				
Contexte	<p>Le gisement de déchets verts (DV) issus des ménages et assimilés (entreprises, services techniques) est de 105 kg/hab/an en 2023; depuis 2018, il a oscillé entre 71/kg/hab/an (2020) et 105 kg/hab/an (2023). Ce flux est collecté sur les déchèteries du territoire, puis acheminé vers une plateforme de compostage. Ce flux représente aujourd'hui de l'ordre de 20% des DMA du Syvalorm.</p> <p>Ce flux est à considérer comme une véritable ressource utile pour nos jardins, qui doit être gérée par des pratiques de gestion domestique qui permettent leur emploi au jardin avant tout par le broyage, le paillage et le compostage.</p> <p>Les solutions mises en oeuvre peuvent être de plusieurs natures (réduction à la source de la production, valorisation in situ) et viser des cibles différentes (particuliers, professionnels, services techniques des collectivités). Une vraie politique de gestion de proximité des déchets verts va permettre à la collectivité de réduire les quantités de végétaux collectées en déchèteries, limitant ainsi les coûts de gestion associés, réduisant le nombre de transports effectués par la collectivité et les apporteurs, permettant de réduire le nombre de passages en déchèteries, tout en offrant de nouveaux services de proximité aux usagers (amélioration de qualité des sols, production de structurant pour leur composteur..).</p> <p>Le SYVALORM souhaite aller progressivement vers une interdiction de l'apport des tontes en déchèteries à l'image du choix de collectivités de plus en plus nombreuses (Ex Rennes Métropole, SICTOM de Lons-le-Saunier, CC Terre d'Auxois..). Par ailleurs, si un contrôle des accès est mis en place, il pourrait être retenu un nombre de passages spécifiques au flux déchets verts (décisions à l'issue d'études complémentaires en 2025).</p> <p>Préalablement à ces évolutions, le SYVALORM souhaite accompagner les usagers vers de nouvelles pratiques, notamment en premier lieu par le renforcement de la sensibilisation et de l'information sur cette thématique (voir DV_1), ainsi que par des mesures d'aides à des pratiques alternatives.</p>						
Cibles	Les particuliers en maisons						
Description, objectif de l'action	<p>En complément de la sensibilisation sur cette thématique (cf action DV_1), les actions envisagées dans le plpdma sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la pratique du mulching par une aide à l'acquisition de "kit mulching" (dès le 2ème semestre 2025): Cette technique permet de redéposer l'herbe coupée au sol pour nourrir et protéger la pelouse du gel ou de la sécheresse et évite ainsi l'achat d'engrais ou la consommation excessive d'eau. C'est aussi un gain de temps et d'énergie puisque cette pratique permet d'éviter les trajets en voiture jusqu'à la déchèterie, limitant dans un même temps des émissions de CO2. Il est proposé une aide financière de 50% du coût d'acquisition plafonné à 60 € (dans la limite de l'objectif retenu annuellement). - Favoriser la pratique du broyage des ligneux par: <ul style="list-style-type: none"> - Une aide à la location de broyeurs dès le 2ème semestre 2025 (aide de 50% du coût de location plafonné à 90 €, une aide par an et par foyer, dans la limite de l'objectif retenu annuellement). - La mise en place d'opérations de broyage sur le territoire, en lien avec les avancées des communes et EPCI sur le territoire pour le broyage de leurs propres ligneux: l'acquisition d'un broyeur par le Syvalorm est envisagée en 2025 (à confirmer par études complémentaires début 2025), qui serait mis à disposition des communes / EPCI, moyennant une participation financière. Cet outil serait optimisé par une utilisation vers les particuliers, qui pourra se faire sur des placettes dans les communes, ou en déchèteries, selon les configurations de ces dernières. Selon les réflexions des communes et du Syvalorm, il pourrait s'agir de réfléchir à des plateformes locales communales permettant de déposer/reprendre du broyat de déchets verts: exemple plateformes sur le Semoctom en Gironde (https://www.youtube.com/watch?v=ceSYe8G0n9I), ou encore de mettre en place des "kiosques à broyat", exemple sur le Smectom du Plantaurel dans l'Ariège..), sous réserve de la définition de coopérations entre communes, epci et syvalorm. <p>La définition de ces organisations et les moyens associés seront travaillés dans le cadre d'une action phare de l'éco-exemplarité des collectivités sur cette thématique (cf action DV_3). Une expérimentation sera mise en oeuvre en 2026 sur un territoire déjà en réflexion avancée sur cette thématique.</p> <p>Un objectif de 100% des usagers disposant d'au moins une opération de broyage à moins de 15 km de leur habitation est fixé à l'issue du programme, si les synergies et mutualisations se mettent en place sur le territoire.</p>						

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés Internes/externes
<i>Etape 1 - Préparation aides financières</i>	S1 2025	Service Prévention	Service Administratif
<i>Etape 2 (cf DV_3)</i>	S1 2025	Service Prévention	Communes, EPCI
<i>Etape 2 (cf DV_3)</i>	S2 2025-S1 2026	Service Prévention	Service Comm/ Communes, EPCI
<i>Etape 3 (cf DV_3)</i>	S2 2026	Service Prévention	Communes, EPCI
<i>Etape 4 (cf DV_3)</i>	Fin 2026	Service Prévention	Communes, EPCI

INDICATEURS DE SUIVI	Tonnages de déchets verts collecté en déchetteries (kg/hab/an) (11 280 tonnes en 2023)						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Résultats	10840	10620	10390	10110	9830	9550
	Nb opérations (1/2j) de broyage à destination des particuliers (placettes, déchetteries)						
	Nb	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Evaluation m3 DV détournés	0	330	650	1300	1950	2600
	soit % tonnage DV 2023	0,0%	0,6%	1,2%	2,3%	3,5%	4,6%
	Résultats						
	Nombre demandes d'aides pour acquisition kit mulching						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultats	20	60	100	100	100	100	
Nombre demandes d'aides pour location de broyeurs							
Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Résultats	20	60	100	100	100	100	

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES <i>(voir détail tableaux suivants)</i>	Les moyens humains du personnel communal ne sont pas intégrés							Total
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Total ETP Internes	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	1,1
	Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3 ETP
	Service Déchetteries	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,7 ETP
	Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
	Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
	Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
	Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
	Direction janv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	9 300	-	300	-	-	-	9 600	
Total aides aux invest.	-	-	-	-	-	-	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	9 300	-	300	-	-	-	9 600	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	6 990	9 390	15 560	18 260	20 260	20 260	90 720	
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	
Dont amortissements	1 490	1 490	1 560	1 560	1 560	1 560	9 220	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	3 900	2 900	5 500	7 900	9 700	9 700	39 600	
Autres	1 600	5 000	8 500	8 800	9 000	9 000	41 900	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	6 990	9 390	15 560	18 260	20 260	20 260	90 720	

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	CDM: chargée de mission							Total	Service	
	Hors implication temps personnel communal									
	Nb de jours									
	Aides mulching/broyage	Responsable Prévention	5						5	Service Prévention
		Directeur des services	2						2	Direction
		Responsable Prévention	1						1	Service Admin
		CDM		1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	6	Service Admin
	CDM	2						2	Communication	
	Organisation, réalisation GT "Eco-exemplarité/DV" - voir DV_3							0		
	Organisation opérations broyage vers particuliers (hyp. participation d'un agent Syvalorm par opération, avec personnel communal)	Responsable Prévention	5	4	9	10	13	13	54	Service Prévention
Directeur des services		1	1	0	0	0	0	1	Direction	
Ambassadeurs, agents techniques		0	9	22	35	43	43	152	Service Déchetteries	
CDM		2	1	1	1	1	1	4,5	Communication	
Total jours	17	16	32	47	58	58	228			
Total ETP (210 jours)	0,08	0,07	0,15	0,22	0,28	0,28	1,09			
Service Prévention	0,05	0,02	0,04	0,05	0,06	0,06	0,3 ETP			
Service Déchetteries	-	0,04	0,10	0,17	0,21	0,21	0,7 ETP			
Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP			
Service Admin	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0 ETP			
Communication	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP			
Direction	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP			
Direction des services	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP			
Responsable Prévention	0,05	0,02	0,04	0,05	0,06	0,06	0,3 ETP			
Ambassadeurs, agents techniques	-	0,04	0,10	0,17	0,21	0,21	0,7 ETP			
Responsable service	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP			
CDM	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP			

INVESTISSEMENTS (BUDGET DECHETS)	INVESTISSEMENTS (€ HT)							Total
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Investissement dans broyeur (branchage max 15 cm) (1)	9 000	-	-	-	-	-	9 000
	% utilisation vers particuliers (le reste vers DV_3)	40,0%						
	Qté PU	22500		22500				
	Durée amortissements années	7	7	7	7	7	7	
	Taux aide							
	Investissement résiduel	9 000	0	0	0	0	0	9 000
	Petits matériels, signalétiques	300	-	300	0	0	0	600
	Qté PU	300	1,0	1				2
Durée amortissements années	5	5	5	5	5	5		
Taux aide								
Investissement résiduel	300	0	300	0	0	0	600	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	9300	-	300	0	0	0	9 600	
TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	9300	0	300	0	0	0	9 600	

(1): hypothèse d'une acquisition par le SYVALORM; possibilité de louer sur la phase d'expérimentation à compter de 2027, selon les résultats des expérimentations, possiblement de nouvelles acquisitions sur le territoire: enveloppe investissement non intégrée

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes)			2025	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains		3 900	2 900	5 500	7 900	9 700	9 700	39 600	
	ETP subventionné		-	-	-	-	-	-	-	
		Taux d'aide								
	ETP subventionné		-	-	-	-	-	-	-	
		Taux d'aide								
		Moyens humains après aides		3 900	2 900	5 500	7 900	9 700	9 700	39 600
	Amortissements (sur invest. hors aides)	Quote part DV_2	1490	1490	1560	1560	1560	1560	9 220	
		Carburant yc véhicules de transport, entretien - Hors personnel (communal)	-	200	500	800	1 000	1 000	3 500	
	Coût annuel fonctionnement d'un broyeur	Quote-part affectée aux opérations vers particuliers	0%	6%	14%	22%	28%	28%		
		PU	3600	3600	3600	3600	3600	3600		
		Taux aide	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
		Total après aides	-	200	500	800	1 000	1 000	3 500	
	Aides kit mulchings		600	1 800	3 000	3 000	3 000	3 000	14 400	
		Qté	20	60	100	100	100	100		
		PU	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00		
		Taux aide	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
		Total après aides	600	1 800	3 000	3 000	3 000	3 000	14 400	
	Aides location broyeurs		1 000	3 000	5 000	5 000	5 000	5 000	24 000	
		Qté	20	60	100	100	100	100		
		PU	50	50	50	50	50	50		
	Taux aide	0%	0%	0%	0%	0%	0%			
	Total après aides	1 000	3 000	5 000	5 000	5 000	5 000	24 000		
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides			6 990	9 390	15 560	18 260	20 260	20 260	90 720	
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)									-	
Total DEPENSES AVEC AIDES (et participations des usagers)			6 990	9 390	15 560	18 260	20 260	20 260	90 720	

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE **Gérer ses déchets verts en proximité**

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle CDA
1		2	Animateur / Acteur

NUMERO DE L'ACTION
TITRE DE L'ACTION
Objectif d'évitement 2030 (Axe)

DV_3
Développer le broyage des déchets ligneux des collectivités, en synergie avec des opérations à destination des particuliers
-17 kg/hab.SYVALORM/an 44% de l'objectif d'évitement total 2030

Contexte

Le gisement de déchets verts (DV) issus des ménages et assimilés (entreprises, services techniques) est de 105 kg/hab/an en 2023; depuis 2018, il a oscillé entre 71/kg/hab/an (2020) et 105 kg/hab/an (2023). Ce flux est collecté sur les déchetteries du territoire, puis acheminé vers une plateforme de compostage. Ce flux représente aujourd'hui de l'ordre de 20% des DMA du Syvalorm.

Parmi les apporteurs de ce flux figurent les services techniques des collectivités du territoire (communes, EPCI...), avec un gisement de l'ordre de 5-10 kg/hab/an.

Il est ressorti lors de la démarche d'élaboration du programme la volonté de travailler spécifiquement sur cette thématique de réduction des déchets verts, en structurant **une démarche d'éco-exemplarité** par l'intermédiaire d'un groupe de travail dédié à cette thématique.

Une enquête par mail menée en 2024 auprès de l'ensemble des communes du territoire montre que 7 communes sont équipées d'un broyeur, que 3 communes auraient pour projet d'en acquérir un ou encore que 14 d'entre elles se disent intéressées par une réflexion commune sur la thématique...

Cibles

Services techniques communaux et leurs établissements

Le programme d'actions retient la **mise en place d'un groupe de travail dès le premier semestre 2025** sur la question de la réduction des déchets verts; il sera animé par le service Prévention du Syvalorm et réunira des agents des collectivités et/ou élus.

Il s'agira:

- d'une part **d'identifier les modalités de mise en oeuvre du projet d'acquisition d'un broyeur de déchets ligneux par le Syvalorm**, l'idée étant de mutualiser ce broyeur entre un usage vers des particuliers (opérations ponctuelles de broyage, voir action DV_2) et un usage vers des communes et/ou EPCI. Pour définir les modalités de fonctionnement entre Syvalorm, communes et/ou Epci, le groupe de travail pourra se rapprocher de collectivités qui ont déjà plusieurs années de recul sur ce type d'organisation (notamment le syndicat 3R d'Anjou, qui met à disposition des broyeurs à des collectivités adhérentes, ou encore la CC du Thouarsais, qui met également à disposition un broyeur, avec des tarifs d'utilisation différenciés selon l'implication de la commune lors des opérations de broyage vers des usagers particuliers).
- d'autre part **d'identifier des organisations collectives, les expérimenter et partager les retours d'expérience**: ce groupe de travail sera également l'occasion de réfléchir sur des axes d'actions tels que la mutualisation possible de mini-plateformes entre communes pour la gestion des tontes, la mutualisation de broyeurs entre structures, etc...

Une communication sera réalisée à l'échelle du Syvalorm sur les opérations "pilotes" menées par certaines communes.

Description, objectif de l'action

Le groupe de travail pourrait retenir de mettre en avant également des démarches telles qu'une charte d'engagement **"Zéro déchet vert" ou plus largement "Gestion différenciée" des espaces verts.**

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
<i>Etape 1 - Voir ECOEXEMPL_3</i> Initier le groupe de travail (solicitation, fonctionnement du groupe de travail, préparation première réunion...)	S1 2025	service Prévention	Communes, CC
<i>Etape 2</i> Préparer le premier GT (objectif: définir le type de matériel pertinent, les modalités de fonctionnement) - Capitaliser en amont les REX	S2 2025	service Prévention	Communes, CC
<i>Etape 3</i> Acquisition matériel (cahier des charges, etc...) + formalisation des modes opératoires retenus (qui fait quoi ? Participations financières...) + formation agents communaux + 2ème GT à minima	2026	service Prévention	Communes, CC
<i>Etape 4</i> Premier semestre de mise en oeuvre- Bilan	Fin 2026, début 2027	service Prévention	Communes, CC

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de journées d'utilisation par des communes/Epci					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs		15	60	90	120	120
Résultats						

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES <i>(voir détail tableaux suivants)</i>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	0,1 €/hab/an
	Total ETP Internes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Service Prévention	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Direction Inviv-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Direction Inviv-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	13 500	0	0	0	0	0	13 500	
Total aides aux Invest.	-	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	13 500	0	0	0	0	0	13 500	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	7 140	6 400	2 780	399	2 881	2 881	10 957	
Dont dépenses vers des acteurs du territoire								
Dont amortissements	2 140	2 140	2 140	2 140	2 140	2 140	12 840	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	5 000	1 900	1 700	1 700	700	700	11 700	
Autres	-	2 360	1 060	3 441	5 721	5 721	13 583	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	7 140	6 400	2 780	399	2 881	2 881	10 957	0,1 €/hab/an

CDM: chargé de mission

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Nb de jours		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service
			Total ETP (210 jours)							
Préparation GT, GT1	Responsable Prévention		6						6	Service Prévention
(pas de visite retenue du GT)	Directeur des services		1,5						1,5	Direction
Choix matériel, formalisation fonctionnements...	Responsable Prévention		10						10	Service Prévention
	Directeur des services		3						3	Direction
	CDM		1						1	Service Admin
GT DV suivants	Responsable Prévention			3	3	3			9	Service Prévention
	Directeur des services			1	1	1			3	Direction
Formations agents communaux/epci	Ambassadeurs, agents techniques			2					2	Service Déchetteries
Démarrage opérations de mises à disposition	Responsable Prévention			2	1	1			6	Service Prévention
gestion planning...	Ambassadeurs, agents techniques			1	3	3	3	3	13	Service Déchetteries
Maintenance : en prestation	Ambassadeurs, agents techniques								0	
Total jours			22	9	8	8	4	4	55	
Total ETP (210 jours)			0,10	0,04	0,04	0,04	0,02	0,02	0,3	
	Service Prévention		0,08	0,02	0,02	0,02	0,02	0,00	0,00	0,1 ETP
	Service Déchetteries		-	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP
	service Collecte		-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
	Service Admin		0,00	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
	Communication		-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
	Direction		0,02	0,00	0,00	0,00	-	-	-	0,0 ETP
	Directeur des services		0,02	0,00	0,00	0,00	-	-	-	0,0 ETP
	Responsable Prévention		0,08	0,02	0,02	0,02	0,00	0,00	0,1 ETP	
	Ambassadeurs, agents techniques		-	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP
	Responsable service		-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
	CDM		0,00	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP

INVESTISSEMENTS (€ HT)

INVESTISSEMENTS	L'investissement dans des matériels nécessaires à des techniques alternatives n'est pas chiffré	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
		Total INVESTISSEMENTS hors aides						
Investissement dans broyeur (branchage max 15 cm) (1)		13500	0	0	0	0	0	13500
	% utilisation par les communes (le reste vers DV_2)	60%						
	PU	22500	0		0	0	0	
	Durée amortissements années	7	3	3	3	3	3	
	Taux aide							
	Investissement résiduel	13500	0	0	0	0	0	13 500
Total INVESTISSEMENTS hors aides		13500	0	0	0	0	0	13 500
TOTAL AIDES		0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DÉDUITES		13500	0	0	0	0	0	13 500

(1): hypothèse d'une acquisition par le SYVALORM, possibilité de louer sur la phase d'expérimentation
 (2) à compter de 2027, selon les résultats des expérimentations, possibilité de nouvelles acquisitions sur le territoire: enveloppe investissement non intégrée

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes Service Déchets et amortissements)

DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
		Total DEPENSES ANNUELLES hors aides						
Moyens humains		5 000	1 900	1 700	1 700	700	700	11 700
ETP subventionné	Taux d'aide	-	-	-	-	-	-	
ETP subventionné	Taux d'aide	-	-	-	-	-	-	
	Moyens humains après aides	5 000	1 900	1 700	1 700	700	700	11 700
Amortissements (sur invest. hors aides)	Quote part DV_3	2140	2140	2140	2140	2140	2140	12 840
Coût annuel fonctionnement d'un broyeur	Carburant yc véhicules de transport, entretien - Hors personnel (communal)	-	3 400	3 100	2 800	2 600	2 600	14 500
	Qté Quote part Communes		94%	86%	78%	72%	72%	
	PU	3600	3600	3600	3600	3600	3600	
	Taux aide							
	Total après aides	-	3 400	3 100	2 800	2 600	2 600	14 500
Participation utilisateurs	Qté	-	1 040	4 160	6 241	8 321	8 321	28 083
	PU € /h (journée)	-	12	12	12	12	12	2 430
	Taux aide							
	Total après aides	-	1 040	4 160	6 241	8 321	8 321	28 083
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		7 140	6 400	2 780	399	2 881	2 881	10 957
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)		-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES		7 140	6 400	2 780	399	2 881	2 881	10 957

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Accompagner les habitants vers la consommation responsable		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	CONSO_1				2	Sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Sensibiliser le grand public à la consommation responsable					
Objectif d'évitement 2030	-11,2 kg/hab.SYVALORM/an 29% de l'objectif d'évitement total 2030					
Contexte	<p>La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens – consommateurs, grâce à des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques (location, partage, troc, économie collaborative, marché de l'occasion...).</p> <p>De nombreux champs d'actions peuvent être investis pour mettre en oeuvre une consommation plus durable:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faire la promotion de produits alternatifs aux produits jetables notamment aux plastiques à usage unique, et notamment faciliter, inciter, faire la promotion du réemploi des contenants et emballages. Pour mémoire, la loi AGECE retient un objectif de fin de mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. - Réduire le gaspillage alimentaire -Utiliser le Stop Pub -Inciter à réduire l'utilisation de produits toxiques (« prévention qualitative »), en incitant à l'achat de produits moins nocifs ou encore à la réalisation par soi-même de certains produits ("do it yourself"). -Faire la promotion de l'eau du robinet en substitution des bouteilles en plastique jetables -Faciliter l'usage de produits de substitution aux textiles sanitaires hygiéniques jetables (couches, lingettes, serviettes hygiéniques, cotons, mouchoirs..) , en faire leur promotion -Faciliter la mise en place d'organisations favorisant la location, le co-achat - Inciter à l'achat d'équipements de "seconde main" ou encore faire réparer ses biens (voir axe "Réemploi et réparation" du programme). <p>La mise en oeuvre de tous ces gestes requiert des changements profonds de comportement des usagers, dans leurs pratiques d'achat. Le Syvalorm met déjà en oeuvre des actions de sensibilisation (information sur son site internet, ...) mais il s'agit d'amplifier la sensibilisation et les leviers du changement de comportement sur ces gestes dans le cadre du Pldma.</p>					
Cibles	<p>Les usagers, les entreprises</p> <p>Le programme retient dans cette action de sensibilisation des publics:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étape d'état des lieux et analyse des outils pédagogiques et ressources existants, manquants et à mettre en place (offre d'ateliers, d'événementiels sur lesquels s'appuyer, acteurs locaux avec qui travailler, moyens de faire connaître les acteurs et solutions...). Ce travail viendra alimenter le travail sur le plan de communication global sur la prévention (cf CHANG COMP_1) mené en 2025. - La création et l'actualisation en continu des thématiques abordées et des informations sur les alternatives possibles avec création des supports associés (voir action CONSO_2, avec par exemple la mise en visibilité d'acteurs/initiatives "vertueuses" sur le territoire). - La réalisation d'animations "grand public" sur les pratiques d'achats, à l'initiative du Syvalorm mais aussi des acteurs relais (associations, centres sociaux, maisons de quartier ou tiers lieux, communes...). Ces actions consistent à dialoguer avec le public et à distribuer de l'information relative à la prévention des déchets. Ces animations pourront être mises en place à l'occasion de la SERD, de manifestations diverses, ou sur des sites de consommation (marchés alimentaires, opérations en partenariat avec GMS...).... 10 animations organisées en 2026, puis à compter de 2027, un objectif de 20 animations annuelles est retenu (~4-5% de la population sensibilisée à l'issue du programme). - A destination des scolaires: des animations sont déjà réalisées par le Syvalorm (environ 700 élèves sensibilisés en 2023 de cycle 2, avec 2 interventions possibles par école et par an), avec son prestataire Perche Nature, qui propose 4 thématiques de sensibilisation, dont le "Zéro Déchets". Cette cible d'élèves sensibilisés est maintenue pour 2025, et doit être augmentée (voir action CHANG COMP_3) 					
Description, objectif de l'action						

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
Etape 1 Bilan des actions de communication/sensibilisation, formalisation des besoins et des cibles thématiques à aborder (sur la durée du Pldma) (en lien avec établissement du plan de communication cf CHANG COMP_1)	S2 2025	Service Prévention	
Etape 2 Définition du besoin sur les animations grand public (cahier des charges, consultation), planification, informations aux habitants	S1 2026	Service Prévention	
Etape 3 Réalisations des animations "grand public"	S2 2026	Service Prévention	Prestataire

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de supports (ou informations spécifiques) créés par le Syvalorm sur la thématique (hors réemploi)						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs	2	5	10	10	10	10	
Résultats							
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'animations grand public organisées par an						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs		10	20	20	20	20	
Population sensibilisée (cumul)(%)	0,0%	0,5%	1,4%	2,3%	3,3%	4,2%	
Résultats							

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Total ETP Internes	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2 ETP	
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
Total aides aux Invest	-	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	1 800	8 300	10 500	10 000	9 500	9 500	49 600	0,5 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	1 500	1 500	1 000	500	500	5 000	
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	1 800	3 300	2 000	2 000	2 000	2 000	13 100	
Autres	-	3 500	7 000	7 000	7 000	7 000	31 500	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	1 800	8 300	10 500	10 000	9 500	9 500	49 600	0,5 €/hab/an

DETAILS ---

CDM - chargé de mission / AT: animateur terrain

		Nb de jours						Total	Service
		2025	2026	2027	2028	2029	2030		
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Bilan des outils actuels de communication /sensib., actualisation et nouvelles propositions	Responsible Prévention	5					5	Service Prévention
		CDM	2					2	Communication
		Directeur des services	1					1	Direction
	Actualisation au quotidien des supports	Responsible Prévention		4	4	4	4	4	Service Prévention
		CDM		2	2	2	2	2	Communication
	Définition du besoin sur les animations grand public (cahier des charges, consultation), planification, informations aux habitants	Responsible Prévention		4				4	Service Prévention
		CDM		1				1	Communication
		CDM		0,5				0,5	Service Admin
	Organisation, Suivi de quelques animations, bilan	Responsible Prévention		3	4	4	4	4	Service Prévention
		Directeur des services		1				1	Direction
	Total jours	8	16	10	10	10	10	64	
	Total ETP (210 jours)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	
	Service Prévention	0,02	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,2 ETP	
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Admin	-	0,00	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Communication	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP	
	Direction	0,00	0,00	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Directeur des services	0,00	0,00	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Responsible Prévention	0,02	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,2 ETP	
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Responsible service	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	CDM	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP	

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Total INVESTISSEMENTS hors aides		0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES		0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES		0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Moyens humains		1 800	3 300	2 000	2 000	2 000	2 000	13 100
Amortissements (sur invest. hors aides)		0	0	0				-
Frais conception + impressions (affiches, kakemono, flyers)		-	1 500	1 500	1 000	500	500	5 000
Animations Grand Public (complément régie)		-	3 500	7 000	7 000	7 000	7 000	31 500
	Qté	0	10	20	20	20	20	90
	PU	350	350	350	350	350	350	
	Taux aide							
	Total après aides	-	3 500	7 000	7 000	7 000	7 000	31 500
Animations scolaires	dans CHANG COMP							-
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		1 800	8 300	10 500	10 000	9 500	9 500	49 600
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)		-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES		1 800	8 300	10 500	10 000	9 500	9 500	49 600

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Accompagner les habitants vers la consommation responsable		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	CONSO_2		1	1	3	Facilitateur
TITRE DE L'ACTION	Valoriser les offres de solutions de consommations alternatives et initiatives vertueuses sur le territoire					
Objectif d'évitement 2030	-11,2 kg/hab.SYVALORM/an		-29% de l'objectif d'évitement total 2030			
Contexte	<p>La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens – consommateurs, grâce à des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques (location, partage, troc, économie collaborative, marché de l'occasion...).</p> <p>La mise en oeuvre des gestes de consommation responsable requiert des changements profonds de comportement des usagers, dans leurs pratiques d'achat, s'ils disposent et identifient une "offre" de consommation alternative sur le territoire, de manière à rendre réalisable leur velléité de changement.</p>					
Cibles	<p>Cette action prévoit un positionnement (nouveau) du Syvalorm comme relai des initiatives et acteurs pouvant satisfaire le consommateur dans des modes de consommations alternatifs.</p> <p>Les habitants, voir entreprises</p>					
Description, objectif de l'action	<p>Cette action prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De renforcer les informations disponibles sur le site internet du Syvalorm, sur les acteurs proposant des manières alternatives de consommer (restaurateurs avec contenants réemployables, crèches ayant recours à des couches lavables, commerçants "engagés", lieu de prêt d'équipements...) - D'inviter les professionnels à faire connaître leur activité auprès du Syvalorm si elle concerne des offres, services qui aident les citoyens à consommer mieux, par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne. - Mettre en place une cartographie sur le site internet, ou un annuaire (exemple sur le Grand Lyon - https://www.grandlyon.com/services/liste-des-solutions-pour-reduire-mes-dechets-et-consommer-malin-autour-de-chez-moi). <p>Remarque: il est nécessaire de définir quelques principes tels que définir la responsabilité limitée du Syvalorm dans la mise en avant des acteurs/initiatives, de retenir des critères d'intégration dans l'annuaire et les modalités de mise à jour...</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître l'annuaire aux usagers du Syvalorm 					

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i>	Recensement des solutions et acteurs, construction de l'annuaire	S2 2026	Service Prévention	Acteurs en lien avec entreprises, services développement économique des EPCI...
<i>Etape 2</i>	Mise en ligne, "publicité" sur l'annuaire/carte interactive auprès des usagers d'une part et des organisations professionnelles	S1 2027	Service Prévention	Acteurs en lien avec entreprises, services développement économique des EPCI...

INDICATEURS DE SUIVI	Nb minimal d'entreprises référencées (cumul) permettant de mettre en pratique la consommation responsable par la substitution des produits à usage unique (emballages, contenants, textiles sanitaires hygiéniques...)						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Résultats		20	30	40	50	60
INDICATEURS DE SUIVI	Nb de consultations de la page internet						
	Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Résultats						

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025						2026						2027						2028						2029						2030						Total
	Total ETP Internes		0,0		0,1		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,2						
	Service Prévention		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,1 ETP								
	Service Déchetteries		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0 ETP								
	Service Collecte		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0 ETP								
	Service Admin		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0 ETP								
	Communication		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0 ETP								
	Direction janv.-oct		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0 ETP								
	Total INVESTISSEMENTS hors aides		-		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		-		-								
	Total aides aux invest.		-		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		-		-								
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES		-		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		-		-								
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		-		3 500		1 300		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		7 800		0,1 €/hab/an								
	Dont dépenses vers des acteurs du territoire		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-								
	Dont amortissements		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-								
	Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)		-		3 500		1 300		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		7 800		-								
	Autres		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-								
	Total aides de fonctionnement		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		0%								
	Total DEPENSES AIDES DEDUITES		-		3 500		1 300		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		1 000		7 800		0,1 €/hab/an								

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Nb de jours	2025 2026 2027 2028 2029 2030						Total	Service
		2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Travail préalable, mailing organisations professionnelles	Responsable Prévention		12					12	Service Prévention
	Directeur des services		2					2	Direction
Mise en ligne et communication associée	CDM		2					2	Communication
	Responsable Prévention			3				3	Service Prévention
Suivi actualisation annuaire	CDM			3				3	Communication
	Responsable Prévention				4	4	4	12	Service Prévention
	CDM				1	1	1	3	Communication
Total jours		0	16	6	5	5	5	37	
Total ETP (210 jours)		0,0	0,1	0,0	0,02	0,02	0,02	0,2	
	Service Prévention	-	0,06	0,01	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP	
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Admin	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Communication	-	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	
	Direction	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Directeur des services	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Responsable Prévention	-	0,06	0,01	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP	
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Responsable service	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	CDM	-	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	

INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS (€ HT)						Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes Service Déchets et amortissements)						Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains	-	3 500	1 300	1 000	1 000	1 000	7 800
Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	-	-	-	-
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	3 500	1 300	1 000	1 000	1 000	7 800
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES	-	3 500	1 300	1 000	1 000	1 000	7 800

(*) Les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Accompagner les habitants vers la consommation responsable		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle Syvalorm
NUMERO DE L'ACTION	CONSO_3		1		1	Acteur
TITRE DE L'ACTION	Poursuivre 2 actions "emblématiques" : promotion du stop-pub et subventions à la fabrication de gobelets réutilisables					
Objectif d'évitement 2030 (Axe)	-2,0 kg/hab/an(stoppub)	5,1% de l'objectif d'évitement total 2030				
Contexte	<p>Dispositif Stop pub: Une large diffusion des autocollants "stop-pub" est déjà réalisée (% des boîtes aux lettres équipées en "stop-pub" inconnu) Le gisement d'imprimés publicitaires non sollicités (IPNS) est évalué à près de 10kg/hab/an (non triés dans les OMR et dans la collecte sélective), ce gisement semble plutôt faible par rapport aux caractérisations nationales (17 kg/hab/an) (Depuis le 1er janvier 2021, l'amende en cas de non-respect du STOP PUB peut atteindre 7500 euros, et même 15000 euros en cas de récidive (article 46 loi AGECC)).</p> <p>Gobelets réutilisables: depuis 2019, les structures associatives et établissements publics peuvent être aidés par le Syvalorm pour l'acquisition de gobelets réutilisables (La subvention ne peut excéder 30 % de la facture totale TTC à hauteur de 400 euros (plafond de financement) dans la limite du budget global alloué chaque année).</p>					
Cibles	Entreprises, Administrations					
Description, objectif de l'action	<p>Cette action retient:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de relancer une campagne d'information sur le stop pub (rappeler les enjeux, rappeler que les communications institutionnelles continuent à être distribuées avec le stop pub...), et solliciter Adrexo ou autre pour évaluer le taux d'apposition actuel. - Poursuivre les aides aux acquisitions de gobelets réutilisables: maintien de l'enveloppe actuelle de subventions et poursuite de la communication 					

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés
<i>Etape 1</i> Relance campagne de communication sur le stop-pub (intégration dans le plan de communication globale)	S2 2025	Service Prévention	Communication

INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'équipement des boîtes aux lettres						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs	-	-	-	-	-	-	
Résultats							
Part maximale des Imprimés publicitaires non sollicités dans les OMR et la collecte sélective (10 kg/hab/an en 2020)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Objectifs	8,0	6,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Résultats							
Nb de gobelets subventionnés chaque année (9200 en 2023)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Objectifs	9 200	9 200	5 000	3 000	2 000	1 000
Résultats							

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Total ETP Internes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Direction janv-01	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	-
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	-
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	8 400	5 600	3 420	2 200	1 700	1 100	22 420	0,21 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	1 000	600	600	600	600	600	4 000	
Autres	7 400	5 000	2 820	1 600	1 100	500	18 420	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	8 400	5 600	3 420	2 200	1 700	1 100	22 420	0,21 €/hab/an

CDM - chargé de mission / AT: Annuaire terrain

		Nb de jours						Total	Service	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030			
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Etat des lieux communication sur le stop pub, actualisation - gestion quotidienne réassort	Responsible Prévention	3	2	2	2	2	2	13	Service Prévention
		CDM	1	1		1	1		2	Communication
	Gobelets réutilisables - gestion	CDM	1	1	1	1	1	1	6	Service Admin
		Total jours	5,0	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	21	
		Total ETP (210 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	
		Service Prévention	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP	
		Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
		Service Collecte	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
		Service Admin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	
		Communication	0,00	0,00	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Direction	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
	Directeur des services	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
	Responsible Prévention	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP		
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
	Responsible service	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
	CDM	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		

INVESTISSEMENTS (BUDGET DECHETS)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT BUDGET DECHETS (dont ETP Interne Service Déchets et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
cout de la distribution intégré dans le cout de l'enquête usagers								
Moyens humains		1 000	600	600	600	600	600	4 000
Amortissements (sur invest. hors aides)		0	0	0				-
Impressions stop pub				120	-	-	-	120
	Qté			1000				1000
	PU			0,12	0,12	0,12	0,12	
	Taux aide							
	Total après aides	-	-	120	-	-	-	120
Subventions gobelets réutilisables		5 000	5 000	2 700	1 600	1 100	500	15 900
	Qté							
	PU							
	Taux aide							
	Total après aides	5 000	5 000	2 700	1 600	1 100	500	15 900
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		8 400	5 600	3 420	2 200	1 700	1 100	22 420
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)		-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES		8 400	5 600	3 420	2 200	1 700	1 100	22 420

(*) Les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE Accompagner les habitants vers la consommation responsable

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
1	1	3	Animateur/Facilitateur

NUMERO DE L'ACTION CONSO_4

TITRE DE L'ACTION Se donner les moyens de cibler et travailler de nouvelles thématiques liées à la consommation responsable à mi-programme

Objectif d'évitement 2030 (Axe)

-11,2 kg/hab.SYVALORM/an	-29% de l'objectif d'évitement total 2030
--------------------------	---

Contexte La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens – consommateurs, des biens et services plus économes en ressources, moins polluant et contribuant au progrès social, mais aussi grâce à d'autres formes économiques (location, partage, troc, économie collaborative, marché de l'occasion...).

Cibles Usagers, entreprises, établissements publics...
 Les thématiques de travail sur la consommation responsable sont très nombreuses, et le rôle du Syvalorm peut être divers dans le déploiement de ces axes de travail : de l'étude amont, du soutien financier à des acteurs, de la sensibilisation, de l'animation, de la réalisation par ses services en régie. **Il est retenu dans le programme de "sanctuariser" une enveloppe budgétaire à compter de 2028**, qui puisse être ciblée sur une/des thématiques qui seront alors jugées prioritaires à l'occasion des bilans annuels et définition des orientations (ce budget est mis ici en fonctionnement, pouvant concerner du temps interne à affecter sur la thématique et/ou du recours à de la prestation).

Description, objectif de l'action **Les thématiques peu investies lors de la première période du programme sont notamment :**
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire (cibles structures publiques ? particuliers ?...)
 - comment favoriser la mutualisation et le prêt d'équipements /outils entre particuliers (=économie de la fonctionnalité et de la coopération) ?
 - comment faire émerger l'offre de contenants réemployables ? la consigne des bouteilles / contenants en verre ?
 - la réduction des textiles sanitaires, etc...
 Cette enveloppe financière pourra être destinée à des moyens de sensibilisation spécifiques, études, soutien financier à des initiatives privées ou publiques...

INDICATEURS DE SUIVI Enveloppe budgétaire ciblée sur une/des thématiques "consommation responsable"

Objectifs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultats				10000	10000	10000

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Total ETP Internes	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2 ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	-	-	9 900	9 900	9 900	29 700
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	7 000	7 000	7 000	21 000
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	-	-	-	2 900	2 900	2 900	8 700
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	-	-	-	9 900	9 900	9 900	29 700

0.3/hab/an (Total DEPENSES ANNUELLES hors aides)
 0% (Total aides de fonctionnement)
 0.3/hab/an (Total DEPENSES AIDES DEDUITES)

CDM = chargé de mission

Nb de jours

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Service Prévention							

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)

Etude, échanges...	Responsable Prévention	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
					15	15	15	45
Total jours		0	0	0	15	15	15	45
Total ETP (210 jours)		0,00	0,00	0,00	0,07	0,07	0,07	0,2
Service Prévention		-	-	-	0,07	0,07	0,07	0,2 ETP
Service Déchetteries		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Service Collecte		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Service Admin		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Communication		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Direction		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
janv.-00		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Directeur des services		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Responsable Prévention		-	-	-	0,07	0,07	0,07	0,2 ETP
Ambassadeurs, agents techniques		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Responsable service		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
CDM		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP

INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS (€ HT)						Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES POUR LE BUDGET DECHETS (dont amortissements, personnel et aides déduites)	DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes Service Déchets et amortissements)						Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains	-	-	-	2 900	2 900	2 900	8 700
Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	-	-	-	-
Dépense fonctionnement à affecter à une thématique	-	-	-	7 000	7 000	7 000	21 000
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	-	-	9 900	9 900	9 900	29 700
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES	-	-	-	9 900	9 900	9 900	29 700

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE 0

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
0	0	1	Sensibilisation

NUMERO DE L'ACTION	REEMPLOI_1
TITRE DE L'ACTION	Accentuer la communication et sensibilisation sur le réemploi et la réparation
Objectif d'évitement 2030	-0,4 kg/hab.SYVALORM/an 1% de l'objectif de prévention 2030
Contexte	La loi AGEC est venue renforcer le développement du réemploi et de la réutilisation, avec un objectif de 5% des tonnages de DMA réemployés/réutilisés en 2030 (d'après les travaux de l'Ademe de mars 2024, cet indicateur se calcule sur les DMA intégrant les déchets des ménages sous filière REP, gérés hors service public: cette donnée n'est pas disponible à ce stade au niveau national pour que cet indicateur puisse être calculé et décliné au niveau plus local). La loi prévoit également une obligation pour les éco-organismes de créer un fond « réemploi » et un fond « réparation » , ainsi qu'une obligation pour les collectivités de permettre l'accès aux déchèteries pour les structures de l'ESS qui en font la demande (art.57)
Cibles	Les usagers particuliers, les entreprises
Description, objectif de l'action	Cette action portée par le Plpdma, vise à sensibiliser sur le réemploi, la réutilisation et la réparation, quelque soit la nature des équipements concernés. Les moyens déployés pour cette sensibilisation prévoient: - Une étape d'état des lieux et analyse des outils pédagogiques et ressources existants, manquants et à mettre en place (offre d'ateliers, d'événementiels sur lesquels s'appuyer, acteurs locaux avec qui travailler, moyens de faire connaître les acteurs et solutions...). Ce travail viendra alimenter le travail sur le plan de communication global sur la prévention (cf CHANG COMP_1) mené en 2025. - Un travail déjà initié mais à poursuivre d'identification des acteurs gravitant autour du réemploi et de la réparation , afin d'être proactif et d'alimenter un annuaire des solutions pour une consommation responsable (voir action CONSO_2). Des acteurs tels que le Grenier de l'Huisne (Recyclerie), Montoir au bon Cœur (Recyclerie), Le Coin de l'Atre (Recyclerie) ou encore le Fab Lab présent sur la CC Loir Lucé Bercé sont notamment à intégrer dans l'annuaire des solutions, parmi d'autres. Plus qu'un simple recensement, il s'agit de rencontrer ces acteurs, de se faire connaître afin de faire d'eux des relais de sensibilisation de la politique de prévention du Syvalorm, et d'être informé de leurs événementiels, activités etc, afin de les relayer via les supports de communication du Syvalorm. - De mettre un accent sur la sensibilisation autour de la réparation : notamment mettre en avant la semaine de la réparation et les événementiels du territoire à cette occasion, ou encore le réseau Répar'acteur https://www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il est prévu un temps d'échange annuel avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur ces questions. Par ailleurs, le Syvalorm sera attentif à toutes les initiatives de "café réparation" sur le territoire afin de les mettre en avant (notamment le futur café réparation porté par le futur tiers lieux de Mondoubleau). - de se rapprocher des éco-organismes pour travailler spécifiquement sur cette thématique avec eux , et bénéficier de retours d'expérience, kits de sensibilisation et conseils relatifs à la promotion du réemploi et de la réparation (un RDV annuel prévu avec chaque écoorganisme)

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
Bilan des actions de communication/sensibilisation, formalisation des besoins et des cibles thématiques à aborder (sur la durée du Plpdma) (en lien avec établissement du plan de communication cf CHANG COMP_1)	S2 2025	Service Prévention	
Recensement des acteurs, prise de contact et échanges (physique si possible)	S1 2026	Service Prévention	CEAS 72, EPCI...

Indicateurs de suivi	Nb minimum d'acteurs recensés sur la question du réemploi, réutilisation, réparation						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs	5	15	20	25	25	30
	Résultats						
	Nombre d'acteurs du réemploi, réparation rencontrés annuellement						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	4	8	8	8	8	8	
Résultats							
Nombre de rdv d'échange avec chambres consulaires, éco-organismes							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs	3	5	5	5	5	5	
Résultats							

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	Total ETP Internes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5		
	Service Prévention	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4 ETP		
	Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
	Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP		
	Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP		
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	0	-	
	Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	0	-	
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	0	-	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	3 505	5 795	5 795	5 295	4 795	4 795	29 980	#####	
	Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	1 500	1 500	1 000	500	500	5 000		
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-			
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	3 400	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	23 900			
Autres	105	195	195	195	195	195	1 080			
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%		
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	3 505	5 795	5 795	5 295	4 795	4 795	29 980	#####		

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service	
CDM: chargé de mission										
Nb de jours										
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Bilan des outils actuels de communication /sensib., actualisation et nouvelles propositions	Responsable Prévention	3						3	Service Prévent
		CDM	1						1	ommunicatic
		Directeur des services	0,5						0,5	Direction
	Recensement des acteurs (=> annuaire, CONSO_2)	Responsable Prévention	4						4	Service Prévent
		Responsable Prévention		4	4	4	4	4	20	vice Prévent
	Actualisation au quotidien des supports	CDM		2	2	2	2	2	10	vice Prévent
		Responsable Prévention								ommunicatic
	Rencontres des acteurs, éco-organismes, consulaires..	Responsable Prévention	3,5	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	49	vice Prévent
		Directeur des services	3	4	4	4	4	4	23	Direction
	Total jours		15	19	19	19	19	19	111	
	Total ETP (210 jours)		0,07	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,5	
	Service Prévention	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,4 ETP	
Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
service Collecte	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Admin	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Communication	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP		
Direction	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP		
Directeur des services	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP		
Responsable Prévention	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,4 ETP		
Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Responsable service	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
CDM	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP		

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
INVESTISSEMENTS	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-	
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-	#DIV/0!
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-	

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
DEPENSES ANNUELLES POUR LE BUDGET DECHETS (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	3 400	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	23 900	
	Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	0	0	0	-	
	Frais conception + impressions (affiches, kakemono, flyers)	-	1 500	1 500	1 000	500	500	5 000	
	Divers frais déplacements	105	195	195	195	195	195	1 080	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	3 505	5 795	5 795	5 295	4 795	4 795	29 980	
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES	3 505	5 795	5 795	5 295	4 795	4 795	29 980	#####	

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE Développer le réemploi et la réparation

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
0	1	3	Acteur

NUMERO DE L'ACTION
TITRE DE L'ACTION

REEMPLOI_2
Développer le réemploi en déchetterie

Objectif d'évitement 2030

-0,4 kg/hab.SYVALORM/an 1% de l'objectif de prévention 2028

Contexte

La loi AGECE est venue renforcer le développement du réemploi et de la réutilisation, avec un objectif de 5% des tonnages de DMA réemployés/réutilisés en 2030 (d'après les travaux de l'Ademe de mars 2024, cet indicateur se calcule sur les DMA intégrant les déchets des ménages sous filière REP, gérés hors service public: cette donnée n'est pas disponible à ce stade au niveau national pour que cet indicateur puisse être calculé et décliné au niveau plus local).
La loi prévoit également une obligation pour les éco-organismes de créer un fond « réemploi » et un fond « réparation », ainsi qu'une obligation pour les collectivités de permettre l'accès aux déchèteries pour les structures de l'ESS qui en font la demande (art.57)

Cibles

Les usagers particuliers

Description, objectif de l'action

Cette action prévoit:
- le **maintien des zones de don actuelles en déchetteries** dans l'attente de zones de réemploi
- **De rechercher le déploiement de "zone réemploi" sur les déchetteries**: les possibilités techniques ne sont à ce stade pas définies, elles le seront à l'issue de la définition du schéma directeur déchetteries programmée en 2025. **Le Pldma retient un objectif d'une zone de réemploi, ou un acteur de type Ressourcerie situé à moins de 20 min de trajet de chaque usager**, sous réserve de l'existence de structures intéressées par le gisement et se positionnant sur les marchés ou conventionnements lancés par le Syvalorm pour la valorisation des flux.
- **De rencontrer dès 2025 chaque acteur du réemploi** identifié sur le territoire ou en périphérie, notamment les recycleries, susceptible d'être intéressé par un gisement de déchetteries, afin d'envisager avec eux les modalités facilitatrices de mise en oeuvre du réemploi en déchetteries.
- **De définir les modalités de fonctionnement, rémunération des acteurs** sur ces zones de réemploi, puis de les formaliser administrativement (marché, convention etc) pour mettre en oeuvre au fur et à mesure des possibilités liées à l'évolution du parc de déchetteries.
- De **mettre en oeuvre du personnel en haut de quai de déchetteries ayant reçu une formation d'agent valoriste** (personnel du Syvalorm, ou personnel des acteurs, à définir selon modalités), et de dimensionner le gardiennage en conséquence, afin de réussir à détourner du tout-venant les flux apportés.
- de **communiquer auprès des usagers** sur cette nouvelle filière en déchetteries

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i> Schéma directeur déchetteries	S2 2025	Service Déchetteries	
<i>Etape 2</i> Rencontre des acteurs	S1 2025	Service Prévention	
<i>Etape 3</i> Formalisation des modalités administratives à envisager pour mettre en place sur les sites concernés	S1 2026	Service Prévention	Service Marchés, déchetteries
<i>Etape 4</i> Formation des gardiens de déchetteries	S1 2026	Service Prévention	Acteur formateur

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre minimal de déchetteries équipé d'une zone réemploi						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs	1	3	5	8	8		
Résultats	180	200	220	250	250	250	
Tonnages réemployés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Objectifs	0,0	1,2	3,5	5,9	9,4	9,4
Résultats							

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Total ETP Internes	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
janv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	1 500	3 598	3 743	4 639	7 232	5 182	25 894	0,2 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	1 500	2 600	1 100	700	1 000	-	6 900	
Autres	-	998	2 643	3 939	6 232	5 182	18 994	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	1 500	3 598	3 743	4 639	7 232	5 182	25 894	0,2 €/hab/an

CDM: chargé de mission
Nb de jours

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service					
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Rencontre acteurs	Responsable Prévention						2,5	2,5	Service Prévention				
		Directeur des services						1	1	Direction				
	Participation à l'étude déchetteries (réemploi)	Responsable Prévention						3	3	Service Prévention				
	Formalisation des conditions de fonctionnement des zones réemploi / modalités administratives	Responsable Prévention						4	4	Service Prévention				
		Directeur des services						1,5	1,5	Direction				
	Formation des agents du Syvalorm en agents valoristes	Responsable service						2	2	Service Admin				
		Ambassadeurs, agents techniques						0	2	4	4	6	0	16
	Communication sur les nouvelles filières	Responsable Prévention						2	2	4	Service Prévention			
		CDM						1	0,5	1,5	Communication			
	Total jours		7	13	7	4	6	0	35,5					
Total ETP (210 jours)		0,03	0,06	0,03	0,02	0,03	0,00	0,2						
Service Prévention		0,03	0,03	0,01	-	-	-	0,1	ETP					
Service Déchetteries		-	0,01	0,02	0,02	0,03	-	0,1	ETP					
Service Collecte		-	-	-	-	-	-	0,0	ETP					
Service Admin		-	0,01	-	-	-	-	0,0	ETP					
Communication		-	0,00	0,00	-	-	-	0,0	ETP					
Direction		0,00	0,01	-	-	-	-	0,0	ETP					
Directeur des services		0,03	0,03	0,01	-	-	-	0,1	ETP					
Ambassadeurs, agents techniques		-	0,01	0,02	0,02	0,03	-	0,1	ETP					
Responsable service		-	0,01	-	-	-	-	0,0	ETP					
CDM		-	0,00	0,00	-	-	-	0,0	ETP					

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Zones de réemploi en déchetteries	Attente étude schéma déchetteries							0
Total INVESTISSEMENTS hors aides		0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES		0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES		0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes Service Déchets et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Moyens humains		1 500	2 600	1 100	700	1 000	-	6 900
Amortissements (sur invest. hors aides)		0	0	0	0	0	0	-
Coût gestion flux réemploi		-	648	1 943	3 239	5 182	5 182	16 194
	Qté tonnes	0	1	4	6	9	9	29
	PU	550	550	550	550	550	550	
	Taux aide	-	648	1 943	3 239	5 182	5 182	16 194
	Total après aides	-	350	700	700	1 050	-	2 800
Formation des gardiens		0	1	2	2	3	0	
	PU	350	350	350	350	350	350	
	Taux aide	-	350	700	700	1 050	-	2 800
	Total après aides	-	350	700	700	1 050	-	2 800
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		1 500	3 598	3 743	4 639	7 232	5 182	25 894
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)		-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES		1 500	3 598	3 743	4 639	7 232	5 182	25 894

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Développer le réemploi et la réparation		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	REEMPLOI_3		0	0	1	Financier
TITRE DE L'ACTION	Pérenniser le soutien du Syvalorm aux acteurs locaux du réemploi et de la réparation					
Objectif d'évitement 2030	-0,4 kg/hab/an	1% de l'objectif de prévention 2030				
Contexte	La loi AGECE est venue renforcer le développement du réemploi et de la réutilisation, avec un objectif de 5% des tonnages de DMA réemployés/réutilisés en 2030 (d'après les travaux de l'Ademe de mars 2024, cet indicateur se calcule sur les DMA intégrant les déchets des ménages sous filière REP, gérés hors service public: cette donnée n'est pas disponible à ce stade au niveau national pour que cet indicateur puisse être calculé et décliné au niveau plus local). La loi prévoit également une obligation pour les éco-organismes de créer un fond « réemploi » et un fond « réparation », ainsi qu'une obligation pour les collectivités de permettre l'accès aux déchèteries pour les structures de l'ESS qui en font la demande (art.57).					
Cibles	Acteurs du réemploi					
Description, objectif de l'action	Le programme prévoit: - de maintenir le soutien financier octroyé chaque année à un(des) acteurs du réemploi, de la réparation. - de définir des critères d'attribution de ce soutien et identifier le(s) bénéficiaires (à valider en 2025: au travers d'un appel à projet par exemple)					

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i>	Définition des critères d'attribution des soutiens annuels	S2 2026	Service Prévention

INDICATEURS DE SUIVI	Montant du soutien financier octroyé														
	<table border="1"> <tr> <td>Objectif</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> </tr> <tr> <td>Résultats</td> <td>10000</td> <td>10000</td> <td>10000</td> <td>10000</td> <td>10000</td> <td>10000</td> </tr> </table>	Objectif	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Résultats	10000	10000	10000	10000	10000	10000
Objectif	2025	2026	2027	2028	2029	2030									
Résultats	10000	10000	10000	10000	10000	10000									

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Total ETP Internes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	
	Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
	Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
	ianv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
	Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	13 100	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800	72 100	0,7 €/hab/an
	Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	
	Dont amortissements	3 100	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	12 100	
	Autres	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000	
	Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
	Total DEPENSES AIDES DEDUITES	13 100	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800	72 100	0,7 €/hab/an

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	CDM: chargé de mission		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service
	<i>Nb de jours</i>									
Définition des critères d'octroi, contenu d'un appel à projets	Responsable Prévention	2							2	Service Prévention
	Directeur des services	2							2	Direction
	Responsable service	2							2	Service Admin
	CDM	1							1	Communication
Lancement aap, attribution	Responsable Prévention	6	4	4	4	4	4	4	26	Service Prévention
	Directeur des services		2	2	2	2	2	2	10	Direction
	CDM		1	1	1	1	1	1	5	Service Admin
	Total jours	13,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	48	
	Total ETP (210 jours)	0,06	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,2	
	Service Prévention	0,04	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP	
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	service Collecte	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Admin	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	
	Communication	0,00	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Direction	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP	
	Directeur des services	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,1 ETP	
	Responsable Prévention	0,04	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP	
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Responsable service	0,01	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	CDM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP	

INVESTISSEMENTS (€ HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-
taux emprunts: 3,00%							

DEPENSES ANNUELLES POUR LE BUDGET DECHETS (dont amortissements, personnel et aides déduites)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Moyens humains	3 100	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	12 100
Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	0	0	0	-
Soutien financier vers acteurs	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	13 100	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800	72 100
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES	13 100	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800	72 100

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE Mobiliser les entreprises

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle Syvalorm
	1	2	Sensibilisation

NUMERO DE L'ACTION	ENT_1		
TITRE DE L'ACTION	Informer les entreprises sur les enjeux de la prévention et les orienter vers des solutions		
Objectif d'évitement 2030	Non quantifiable		
Contexte	Outre les déchets produits par les ménages, le Pldpma cible également les déchets produits par les activités économiques dites "assimilées" (producteurs dans la limite des volumes fixés dans son règlement de collecte). Le Syvalorm informe les entreprises sur l'organisation du service, les modalités d'application de la redevance spéciale pour les secteurs du territoire concernés, mais il y a peu de sensibilisation vers ces dernières pour les informer même de manière généraliste sur des évolutions à mettre en oeuvre dans leurs pratiques pour réduire la facture.		
Cibles	Toutes les entreprises collectées par le service public		
Description, objectif de l'action	Pour accentuer l'information et la sensibilisation auprès des entreprises, le Pldpma prévoit à minima d'intégrer une page internet dédiée aux entreprises, pour: - les orienter vers des opérateurs (de collecte et / ou de traitement) pour la mise en place du tri à la source de leurs déchets, dont les biodéchets, - les orienter vers des pratiques en lien avec la prévention (où acheter/vendre de la seconde main, comment installer un composteur sur son site, etc...) - mettre en avant des entreprises du territoire qui ont fait évoluer leurs pratiques vers moins de déchets.		

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i> Travail sur le site internet et la rubrique dédiée aux entreprises	S1 2026	Service Prévention	Communication

Indicateurs de suivi	Nombre de connections à la page internet dédiée aux entreprises					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs						
Résultats						

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Total ETP Internes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ETP
Janv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000	0,1 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000	0,1 €/hab/an

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	CDM: chargé de mission	Nb de jours	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service
			Travail sur le site internet (contenu)	Responsable Prévention	6	6	6	6	6	6
	CDM	2	2	2	2	2	2	2	2	Communication
Actualisation site internet, mise en avant/diffusion retours d'expérience du territoire	Responsable Prévention	6	6	6	6	6	6	6	24	Service Prévention
	CDM	2	2	2	2	2	2	2	8	Communication
	Total jours	0	8	8	8	8	8	8	40	
	Total ETP (210 jours)	0,00	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,2	
	Service Prévention	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	ETP
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Service Collecte	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Service Admin	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Communication	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ETP
	Direction	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Directeur des services	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Responsable Prévention	-	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,1	ETP
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	Responsable service	-	-	-	-	-	-	-	0,0	ETP
	CDM	-	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0	ETP

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
INVESTISSEMENTS	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DÉDUITES	0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
	Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0				-
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
	Total DEPENSES AVEC AIDES	-	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE Mobiliser les entreprises		Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle Syvalorm
NUMERO DE L'ACTION	ENT_2		1	2	Sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Se mettre en réseau avec les acteurs en lien avec les entreprises sur le territoire, pour en faire des relais d'informations sur la prévention (et la gestion) des déchets				
Objectif d'évitement 2030	Non quantifiable				
Contexte	<p>Outre les déchets produits par les ménages, le Pldpma cible également les déchets produits par les activités économiques dites "assimilées" (producteurs dans la limite des volumes fixés dans son règlement de collecte).</p> <p>Le Syvalorm informe les entreprises sur l'organisation du service, les modalités d'application de la redevance spéciale pour les secteurs du territoire concernés, mais il y a peu de sensibilisation vers ces dernières pour les informer même de manière généraliste sur des évolutions à mettre en oeuvre dans leurs pratiques pour réduire la facture. L'action ENT_1 prévoit de travailler sur la communication auprès des entreprises.</p> <p>Par ailleurs, les échanges lors de l'élaboration du Pldpma tendent à montrer qu'il y a peu d'échanges entre le Syvalorm et des structures en lien étroit avec les entreprises (chambres consulaires, club d'entreprises du territoire, organisations professionnelles, service développement économique parmi les EPCI adhérents...).</p>				
Cibles	les acteurs en lien avec les activités économiques				
Description, objectif de l'action	<p>L'action ENT_2 prévoit de donner davantage de visibilité au Syvalorm auprès des structures en lien avec les entreprises du territoire, avec le double enjeu pour le Syvalorm d'utiliser ces structures comme relai de la sensibilisation sur la prévention, et de disposer d'une meilleure connaissance d'une part des démarches qu'elles peuvent elles même porter vers les entreprises (exemple des Eco Défis de la Chambre des métiers et de l'artisanat), d'autre part de retours d'expérience d'entreprises qui mettent en place des solutions, qu'il peut être intéressant de porter à connaissance d'un plus grand nombre, par l'intermédiaire de la communication du Syvalorm.</p> <p>Le plpdma prévoit:</p> <p>- D'identifier les acteurs en lien avec le monde économique sur le territoire, de les rencontrer (S2 2025), et d'instaurer une habitude d'échange et de travail quotidien avec ces derniers.</p>				

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i> Identification de toutes les structures en lien avec le monde économique, sollicitation pour un échange (présentation du Syvalorm, du Pldpma)	S2 2025	Service Prévention	CMA, services développement économique des EPCI, clubs d'entreprises..

Indicateurs de suivi	Nombre d'acteurs identifiés et faisant l'objet d'un échange à minima téléphonique une fois par an					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	2	5	10	10	10	10
Résultats						

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	Total ETP Internes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	
	Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
	Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	janv-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
	Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500	0,1 €/hab/an
	Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500		
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%	
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500	0,1 €/hab/an	

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Service
CDM: chargé de mission									
Nb de jours									
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Identification des acteurs concernés, programmation rdv								
	Responsible Prévention	3	2,5	5	5	5	5	26	Service Prévention
	Directeur des services	1	1	1	1	1	1	6	Direction
	Total jours	4,0	3,5	6,0	6,0	6,0	6,0	31,5	
	Total ETP (210 jours)	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,2	
	Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
	service Collecte	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
	Service Admin	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
	Communication	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP		
Directeur des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 ETP		
Responsible Prévention	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1 ETP		
Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
Responsible service	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
CDM	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Total INVESTISSEMENTS hors aides		0	0	0	0	0	0	-
TOTAL AIDES		0	0	0	0	0	0	-
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES		0	0	0	0	0	0	-
taux emprunts: 3,00%								

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes Service Déchets et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Moyens humains		1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500
Amortissements (sur invest. hors aides)		0	0	0	-	-	-	-
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides		1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500
TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)		-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES		1 000	900	1 400	1 400	1 400	1 400	7 500

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Déployer l'écoexemplarité	Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	EXEMPLARITE_1	1	0	1	Sensibilisation
TITRE DE L'ACTION	Informier et sensibiliser tous les élus des collectivités du territoire				
Potentiel d'évitement	Non quantifiable				
Contexte	L'éco-exemplarité regroupe des actions visant la diminution des impacts environnementaux des établissements, collectivités et services concernant l'eau, l'énergie et les transports, les bâtiments, les achats publics et la gestion des déchets. Dans le cadre du Plpdma, il s'agit pour les collectivités de prévenir et réduire les déchets qu'elles produisent elles-mêmes, en interne, dans le cadre de leurs missions, ou encore d'agir auprès des utilisateurs des établissements publics, des services ou des événements qui se déroulent sur leur territoire. Cette démarche a d'autant plus d'impact sur un territoire qu'elle est mise en place de manière collective, par la collectivité en charge du pilotage du Plpdma ainsi que par les communes, Communautés de communes et les établissements communaux.				
Cibles	Les élus et agents				
Description, objectif de l'action	<p>Cette action retient:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une intervention (1/2h-3/4 d'heure max) dans les 7 conseils communautaires pour présenter le PLPDMA à l'occasion de la "campagne de lancement" (premier semestre 2025). - Une 1/2 journée de sensibilisation à la prévention, à destination des élus et techniciens du territoire: il s'agira pour le Syvalorm de présenter de manière plus détaillée le Plpdma et ses axes de travail. Il s'agira également à cette occasion de faire exprimer une éventuelle motivation des participants pour devenir éco-référents dans leur structure, d'évoquer la mise en place d'un groupe de travail sur l'éco-exemplarité (et le premier axe de travail retenu en lien avec la réduction des déchets verts). Idéalement, la participation d'acteurs du territoire en lien avec les axes de travail serait à souhaiter. Ces interventions seront programmées après les prochaines élections de 2026. 				

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i>	Préparation, planification des interventions en conseils communautaires des EPCI adhérents	S2 2025	Service Prévention
<i>Etape 2</i>	Préparation de la journée de sensibilisation dédiée aux élus	S2 2026	Service Prévention

Indicateurs de suivi	Nombre d'élus informés en réunion par le Syvalorm du lancement du PLPDMA					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs					
	Nombre d'élus / techniciens présents à la réunion d'information sur la prévention					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs						
Résultats						

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Total ETP Internes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Janv_00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
Total aides aux Invest.	-	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	3 100	1 200	-	-	-	-	4 300	0,0 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	3 100	1 200	-	-	-	-	4 300	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	3 100	1 200	-	-	-	-	4 300	0,0 €/hab/an

		CDM: chargé de mission								
		Nb de jours						Total	Service	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030			
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Préparation intervention en CC, réalisation	Responsable Prévention	6						6	Service Prévention
		Directeur des services	3						3	Direction
	Préparation réunion de sensibilisation / présentation Pldpma, réalisation	Responsable Prévention	4	4					8	Service Prévention
		Directeur des services		1					1	Direction
	Total jours		13	5	0	0	0	0	18	
	Total ETP (210 jours)		0,06	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1	
	Service Prévention		0,0	0,0	-	-	-	-	0,1 ETP	
	Service Déchetteries		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Collecte		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
	Service Admin		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
Communication		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Direction		0,0	0,0	-	-	-	-	0,0 ETP		
Directeur des services		0,01	0,00	-	-	-	-	0,0 ETP		
Responsable Prévention		0,05	0,02	-	-	-	-	0,1 ETP		
Ambassadeurs, agents techniques		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Responsable service		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
CDM		-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
INVESTISSEMENTS	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-	
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-	ndiv/01
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DÉDUITES	0	0	0	0	0	0	-	

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
DEPENSES ANNUELLES POUR LE BUDGET DECHETS (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	3 100	1 200	-	-	-	-	4 300	
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	3 100	1 200	-	-	-	-	4 300	
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-	0%
	Total DEPENSES AVEC AIDES	3 100	1 200	-	-	-	-	4 300	

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Déployer l'écoexemplarité	Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
NUMERO DE L'ACTION	EXEMPLARITE_2	1	0	2	Acteur
TITRE DE L'ACTION	Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité au sein des services du Syvalorm				
Potentiel d'évitement 2028	Non quantifiable				
Contexte	L'éco-exemplarité regroupe des actions visant la diminution des impacts environnementaux des établissements, collectivités et services concernant l'eau, l'énergie et les transports, les bâtiments, les achats publics et la gestion des déchets. Dans le cadre du Pldpma, il s'agit pour les collectivités de prévenir et réduire les déchets qu'elles produisent elles-mêmes, en interne, dans le cadre de leurs missions, ou encore d'agir auprès des utilisateurs des établissements publics, des services ou des événements qui se déroulent sur leur territoire. Cette démarche a d'autant plus d'impact sur un territoire qu'elle est mise en place de manière collective, par la collectivité en charge du pilotage du Pldpma ainsi que par les communes, Communautés de communes et les établissements communaux.				
Cibles	les élus et agents du SYVALORM				
	Le Syvalorm prévoit de poursuivre la sensibilisation interne de ses agents à la prévention, d'identifier des référents afin de travailler sur un plan d'actions sur l'ensemble de ses services et sites, programmé dans le temps.				

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i> Organisation d'une réunion avec les référents identifiés, pour travailler sur le plan d'actions (identifier les actions, leur programmation, les indicateurs de suivi et objectifs)	S1 2026	Service Prévention	
<i>Etape 2</i> Mise en œuvre et suivi chaque année des actions retenues dans le calendrier	chaque année	Service Prévention	

Indicateurs de suivi	Nombre d'éco-référents au sein du Syvalorm						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs		4	4	4	4	4	
Résultats							
Indicateurs de suivi	Nombre de bilans annuels des indicateurs						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Objectifs			1	1	1	1	
Résultats							

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES	2025							2026							2027							2028							2029							2030							Total																					
	Total ETP Internes	0,0							0,1							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,1													
Service Prévention	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0 ETP														
Service Déchetteries	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0 ETP														
Service Collecte	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0 ETP														
Service Admin	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0 ETP														
Communication	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0 ETP														
Direction	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0 ETP														
Janv-00	0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0							0,0 ETP														
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-							0							0							0							0							0							0							-														
Total aides aux invest.	-							0							0							0							0							0							0							0							-							
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-							0							0							0							0							0							0							0							-							
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-							4 300							-							-							-							-							-							-							4 300							
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-							-							-							-							-							-							-							-							-							
Dont amortissements	-							-							-							-							-							-							-							-							-							
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	-							3 800							-							-							-							-							-							-							3 800							
Autres	-							500							-							-							-							-							-							-							500							
Total aides de fonctionnement	-							-							-							-							-							-							-							-							-							
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	-							4 300							-							-							-							-							-							-							-							4 300

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	CDM: chargé de mission							Total	Service
	Nb de jours								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
Responsable Prévention		5					5	Service Prévention	
Directeur des services		2					2	Direction	
CDM		2					2	Communication	
Responsable service		2					2	service Collecte	
Responsable service		2					2	Service Admin	
Responsable service		2					2	Service Déchetteries	
Total jours	0	15	0	0	0	0	15		
Total ETP (210 jours)	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1		
Service Prévention	-	0,02	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Déchetteries	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Collecte	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Service Admin	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Communication	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Direction	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Directeur des services	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		
Responsable Prévention	-	0,02	-	-	-	-	0,0 ETP		
Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP		
Responsable service	-	0,03	-	-	-	-	0,0 ETP		
CDM	-	0,01	-	-	-	-	0,0 ETP		

		INVESTISSEMENTS (€ HT)						Total
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
INVESTISSEMENTS	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-
		Taux emprunts: 3,00%						
		DIV/01						
		DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP Internes et amortissements)						Total
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
DEPENSES ANNUELLES POUR LE BUDGET DECHETS (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	-	3 800	-	-	-	-	3 800
	Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	-	-	-	-
	Diverses dépenses	-	500	-	-	-	-	500
	Taux aide	-	-	-	-	-	-	-
	Total après aides	-	500	-	-	-	-	500
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	4 300	-	-	-	-	4 300
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
Total DEPENSES AVEC AIDES	-	4 300	-	-	-	-	4 300	
		0%						

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE	Déployer l'écoexemplarité
NUMERO DE L'ACTION	EXEMPLARITE_3
TITRE DE L'ACTION	Mettre en place et animer un réseau autour de l'éco-exemplarité et s'engager collectivement dans des actions de prévention (et de tri) des déchets
Potentiel d'évitement 2030	Non quantifiable
Contexte	L'éco-exemplarité regroupe des actions visant la diminution des impacts environnementaux des établissements, collectivités et services concernant l'eau, l'énergie et les transports, les bâtiments, les achats publics et la gestion des déchets. Dans le cadre du Pldma, il s'agit pour les collectivités de prévenir et réduire les déchets qu'elles produisent elles-mêmes, en interne, dans le cadre de leurs missions, ou encore d'agir auprès des utilisateurs des établissements publics, des services ou des événements qui se déroulent sur leur territoire. Cette démarche a d'autant plus d'impact sur un territoire qu'elle est mise en place de manière collective, par la collectivité en charge du pilotage du Pldma ainsi que par les communes, Communautés de communes et les établissements communaux.
Cibles	Les services des EPCI, les services communaux
Description, objectif de l'action	Le Pldma prévoit de mettre en place dès le premier semestre 2026 un réseau de travail commun aux communes et EPCI pour initier la mise en place d'une démarche collective dédiée à la prévention des déchets : ce réseau se réunira 1 fois par an , rassemblant à minima un responsable et un élu de chaque collectivité adhérente, qui devront être moteurs pour mettre en place une dynamique sur cette question au sein de leurs collectivités. Par ailleurs, selon les thématiques travaillées, des agents directement concernés pourront également participer aux réunions de travail. Ce réseau aura pour mission d'orienter les actions prioritaires à expérimenter et/ou à travailler collectivement, de partager les retours d'expérience et de diffuser les outils et bonnes pratiques. Les travaux d'élaboration du Pldma ont mis en évidence des actions "incontournables" à mener de manière prioritaire dans le domaine de la réduction des déchets verts (voir DV_3), mais d'autres thématiques pourront ensuite être travaillées.

Lien Ecoexemplarité	Lien Prévention Déchets des entreprises	Priorité	Rôle SYVALORM
1		1	Animateur

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	Pilote prévisionnel	Partenaires identifiés (Internes/Externes)
<i>Etape 1</i> Préparation / organisation du premier groupe de travail	S2 2025	Service Prévention	EPCI adhérents
<i>Etape 2</i> Organisation du premier groupe de travail	S1 2026	Service Prévention	

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions annuelles minimum du réseau						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs		1	1	1	1	1
	Résultats						
	Nombre de collectivités (EPCI, communes) engagées dans une démarche de prévention interne						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Objectifs		10	20	30	50	70
	Résultats						

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
		Total ETP Internes	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
	Service Prévention	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2 ETP	
	Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Service Admini	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Janv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-		
	Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	#DIV/0!	
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-		
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	2 600	2 400	2 400	2 400	2 400	12 200	0,1 €/hab/an	
	Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-		
	Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-		
	Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	-	2 500	2 300	2 300	2 300	2 300	11 700		
	Autres	-	100	100	100	100	100	500		
	Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%	
	Total DEPENSES AIDES DEDUITES	-	2 600	2 400	2 400	2 400	2 400	12 200	0,1 €/hab/an	

CDM: chargé de mission

		Nb de jours						Total	Service
		2025	2026	2027	2028	2029	2030		
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)	Préparation , première réunion								
	Responsable Prévention		6					6	Service Prévention
	Directeur des services		2					2	Direction
	Vie du réseau (y compris organisatione GT spécifiques, hors DV déjà intégré dans DV_3)								
	Responsable Prévention		3	8	8	8	8	35	Service Prévention
	Directeur des services			2	2	2	2	8	Direction
	Total jours	0	11	10	10	10	10	51	
	Total ETP (210 jours)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Service Prévention	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2 ETP
	Service Déchetteries	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP
service Collecte	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
Service Admin	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
Communication	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
Direction	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Directeur des services	-	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0 ETP	
Responsable Prévention	-	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,2 ETP	
Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
Responsable service	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	
CDM	-	-	-	-	-	-	-	0,0 ETP	

INVESTISSEMENTS (€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
INVESTISSEMENTS	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-

taux emprunts: 3,00%

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP et amortissements)		2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES ANNUELLES (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	-	2 500	2 300	2 300	2 300	2 300	11 700
	Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0				-
	divers	-	100	100	100	100	100	500
	Taux aide	-						
	Total après aides	-	100	100	100	100	100	500
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	-	2 600	2 400	2 400	2 400	2 400	12 200
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
	Total DEPENSES AVEC AIDES	-	2 600	2 400	2 400	2 400	2 400	12 200

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

AXE THEMATIQUE
Mettre en oeuvre des moyens pour piloter la prévention et le plpdma
Description, objectif de l'action

La mise en oeuvre du PLPDMA sur la période 2025-2030 s'accompagne d'un pilotage et d'un suivi de la réalisation des actions et de l'atteinte des objectifs à l'aide des indicateurs retenus.

Ce suivi s'appuie notamment sur:

- le suivi annuel des indicateurs relatifs aux déchets produits,
 - la réalisation de caractérisations d'OMR et tout-venant (en 2026 et 2029),
 - des temps de partage des résultats avec la CCES (1 par an)
 - la production du volet « Prévention » du rapport annuel du service public de prévention de gestion des déchets (bilan d'activités, bilan financier).
-

Le service Prévention est composé actuellement d'une responsable, rattachée à la Direction des services.

INDICATEURS DE SUIVI

Evolution du tonnage de DMA (kg/hab/an)		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	Résultats	508	503	497	492	486	481
Nombre de CCES annuelles		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	Résultats	1	1	1	1	1	1
Budget dédié à la prévention (€ TTC/hab)		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	Résultats	1,4	1,9	1,8	1,9	2,1	2,1
Nombre de campagnes de caractérisations OMR et TV		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	Résultats	1				1	

BILAN DES MOYENS HUMAINS (INTERNES) ET ECONOMIQUES

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
Total ETP Internes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,1	
Service Prévention	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7 ETP	
Service Déchetteries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Service Collecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
Service Admin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1 ETP	
Direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2 ETP	
lanv.-00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 ETP	
Total INVESTISSEMENTS hors aides	-	0	0	0	0	0	-	
Total aides aux invest.	-	0	0	0	0	0	-	
Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	-	0	0	0	0	0	-	
Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	9 100	29 900	9 300	9 300	11 900	9 300	78 800	0,7 €/hab/an
Dont dépenses vers des acteurs du territoire	-	-	-	-	-	-	-	
Dont amortissements	-	-	-	-	-	-	-	
Dont moyens humains internes (Serv.Déchets)	9 100	9 900	9 300	9 300	9 900	9 300	56 800	
Autres	-	20 000	-	-	2 000	-	22 000	
Total aides de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total DEPENSES AIDES DEDUITES	9 100	29 900	9 300	9 300	11 900	9 300	78 800	0,7 €/hab/an

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES INTERNES (hors externalisation)

		CDM - chargé de mission / AT: Animateur terrain						Total	Service	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030			
Bilan annuel indicateurs, rédaction RPQS, réunion interne (1 par an à minima)	Nb de jours									
	Responsable Prévention	5	6	6	6	6	6	35	Service Prévention	
	Directeur des services	1	1	1	1	1	1	6	Direction	
	Responsable service	1	1	1	1	1	1	6	Service Déchetteries	
	Responsable service	1	1	1	1	1	1	6	Service Collecte	
	Responsable service	1	1	1	1	1	1	6	Service Collecte	
	CDM	1	1	1	1	1	1	6	Communication	
	Gestion de l'équipe	Responsable Prévention	6	6	6	6	6	6	36	Service Prévention
	Préparation et organisation des CCES (1/ an)	Responsable Prévention	4	4	4	4	4	4	24	Service Prévention
		Directeur des services	2	2	2	2	2	2	12	Direction
		CDM	1	1	1	1	1	1	6	Communication
	Suivi financier (matrice prévention Comptacout)	Responsable Prévention	4	4	4	4	4	4	24	Service Prévention
		Directeur des services	3	3	3	3	3	3	18	Direction
Consolidation indicateurs et suivi annuel des indicateurs	Responsable Prévention	6	6	6	6	6	6	36	Service Prévention	
	Directeur des services	2	2	2	2	2	2	12	Direction	
Participation aux caractérisations OMR et tout-venant (analyse résultats...)	Responsable Prévention	0	3	0	0	3	0	6	Service Prévention	
	Total jours	38	42	39	39	42	39	239		
	Total ETP (210 jours)	0,18	0,20	0,19	0,19	0,20	0,19	1,14		
	Service Prévention	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,74		
	Service Déchetteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03		
	Service Collecte	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06		
	Service Admin	-	-	-	-	-	-	0,00		
	Communication	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06		
	Direction	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,23		
	Directeur des services	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,23		
	Responsable Prévention	0,12	0,14	0,12	0,12	0,14	0,12	0,77		
	Ambassadeurs, agents techniques	-	-	-	-	-	-	0,00		
	Responsable service	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,09		
	CDM	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06		

INVESTISSEMENTS(€ HT)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Total INVESTISSEMENTS hors aides	0	0	0	0	0	0	-
	TOTAL AIDES	0	0	0	0	0	0	-
	Total INVESTISSEMENTS AIDES DEDUITES	0	0	0	0	0	0	-
taux emprunts: 3,00%								

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT (dont ETP et amortissements)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
DEPENSES ANNUELLES POUR LE BUDGET DECHETS (dont amortissements, personnel et aides déduites)	Moyens humains	9 100	9 900	9 300	9 300	9 900	9 300	56 800
	Amortissements (sur invest. hors aides)	0	0	0	0	0	0	-
	Caractérisations OMR et TV	-	20 000	-	-	2 000	-	22 000
	Taux aide							
	Total après aides	-	20 000	-	-	2 000	-	22 000
	Total DEPENSES ANNUELLES hors aides	9 100	29 900	9 300	9 300	11 900	9 300	78 800
	TOTAL AIDES AU FONCTIONNEMENT (*)	-	-	-	-	-	-	-
	Total DEPENSES AVEC AIDES	9 100	29 900	9 300	9 300	11 900	9 300	78 800

(*) les aides aux investissements ne sont pas intégrées dans les amortissements annuels

Annexe 5 : Synthèse de la consultation du public sur le projet de Plpdma

Le projet de programme local de prévention des déchets ménagers a été soumis à la consultation du public du 27 janvier au 28 février 2025.

Le document a été mis en ligne à partir du site internet du SYVALORM, avec la possibilité de contribuer en ligne sur chacun des axes de travail et la possibilité d'apporter une contribution plus globale.

23 contributeurs ont ainsi apporté des commentaires ou propositions dont la synthèse est proposée ci-dessous.



Axe « Accompagner le changement de comportement »

Dans le domaine de la **sensibilisation**, les contributions proposent des pistes d'action qui rejoignent les actions envisagées dans le programme :

- Mettre en lumière les comportements « vertueux » de citoyens,
- Sensibiliser des scolaires (existante, dont le renforcement est prévu dans le programme),
- Communiquer davantage sur les coûts de la gestion des déchets pour le Syvalorm,
- Organiser une réunion publique, poursuivre les affichages en déchèteries et dans les mairies,
- Cibler les adultes et jeunes adultes dans les communes,
- Organiser des animations collectives et ludiques dans les communes,
- S'appuyer davantage sur les associations locales.
- Communiquer une à 2 fois par an vers le « grand public » sur les avancées et orientations du programme.

Pour améliorer la sensibilisation sur le geste de tri, il est proposé de réaliser des visites du centre de tri (prévues avec le nouveau centre de tri de la SPL), ou encore d'inviter les habitants à utiliser des applications qui facilitent le geste de tri.

Des contributions demandant davantage de **facilitation de la consommation responsable** pour les usagers sont proposées, reprises dans l'axe « Consomm'acteurs » concerné ci-après.

Enfin les modalités de financement du service déchets sont citées dans cet axe du changement de comportement :

- Certains évoquent la difficulté du « forfait » de nombre de levées dans la tarification incitative, qui bride l'incitation financière à faire mieux en dessous de ce « seuil »,
- Faire payer au poids de déchets produits,
- Supprimer la Teom pour les territoires concernés, pour lier comportement et coût pour les producteurs de déchets.

Axe « Développer la gestion de proximité des déchets alimentaires »

Les contributions réaffirment **l'importance du compostage individuel**, adapté « en campagne ». Néanmoins, il est demandé de prévoir du compostage collectif dans les communes pour ceux qui n'ont pas de jardin. Les contributeurs appellent à « proposer activement » des composteurs, et à sensibiliser encore (adultes, enfants) sur cette question.

Plusieurs contributions concernent la **modalité actuellement payante** de mise à disposition du composteur (avec prise en charge d'une partie du coût par le Syvalorm). Il est proposé de :

- Mettre gratuitement à disposition le composteur
- Rembourser le coût du composteur aux usagers qui auraient réduit leurs déchets sur 2 ans.

La **collecte des producteurs non ménagers** est proposée par un contributeur. Sur ce point, le strict respect de la définition du service public des déchets « ménagers et assimilés » conduit à ne pas pouvoir mettre en place de collecte spécifiquement pour ces producteurs, par compatibilité avec les fondements réglementaires du code générale des collectivités territoriales.

La **mise à disposition du compost** aux habitants est évoquée dans une contribution, comme un point à travailler en proximité, avec les acteurs qui en produiraient.

Enfin, quelques contributions font le lien entre les déchets alimentaires et la **notion de gaspillage alimentaire**, contre lequel il est nécessaire de travailler en priorité par de la sensibilisation.

Axe « Gérer ses déchets verts en proximité »

3 contributeurs ont relevé le **projet d'interdiction des apports de tonte en déchèterie**, et sont d'accord avec cette orientation qui leur semble cohérente avec leur vision des déchets verts en tant que « ressources » et non plus déchets.

2 contributeurs évoquent la dérive possible avec ce type d'orientation, à savoir la **recrudescence de dépôts sauvages**. L'enjeu pour le programme est donc de bien accompagner les usages en amont de cette évolution. La difficulté pour certains de parvenir à acheminer leurs déchets verts en déchèterie est évoquée, qui conduit plusieurs contributeurs à proposer des solutions à l'échelle communale pour le dépôt des déchets verts (avec éventuellement broyage et reprise possible de ce broyat par les usagers, ou alors collecte vers un site de valorisation).

Enfin, plusieurs contributeurs reviennent sur la réponse à apporter à la **gestion des déchets ligneux** : la location de broyeurs en mairie est évoquée.

(Ces propositions rejoignent les travaux envisagés pour un groupe de travail sur les déchets verts qui va démarrer en 2025, rassemblant les communes et collectivités ainsi que le Syvalorm).

Axe « Aider les habitants à devenir consomm'acteurs »

De nombreux contributeurs évoquent les **efforts à faire par les industriels de l'agroalimentaire** pour réduire leurs emballages, ou encore les leviers « réglementaires » pour taxer ces suremballages ou des produits qui auraient un impact environnemental élevés (en raison de leur importation par exemple).

Les contributeurs ont évoqué à plusieurs reprises leur **souhait de substituer le plastique par le verre** dans leur consommation, qu'il s'agisse de bouteilles, de pots ou encore de contenants. Ils identifient pour certains des dispositifs existant sur d'autres territoires, notamment urbains (exemple du « Fourgon » cité par 2 fois), et qu'ils voudraient voir déployés sur le territoire du Syvalorm. Un des rôles évoqués pour le Syvalorm sur ces aspects de consommation plus vertueuse est de **faire connaître les offres de « solutions » et producteurs**, commerçants, restaurateurs engagés existants sur le territoire (ce qui est prévu par le programme, au travers notamment du site internet).

La possibilité de pouvoir recourir à la consigne des bouteilles en verre par l'intermédiaire de la déchèterie comme point de dépôt des bouteilles consignée est par exemple évoquée.

L'importance de la sensibilisation sur cet axe de travail est rappelée par les contributeurs. Il est proposé de :

- S'appuyer sur les conseils municipaux pour faire de la sensibilisation,
- S'appuyer sur les commerces de proximité, les restaurateurs, les marchés plus engagés.
- D'organiser des réunions collectives (des animations) pour informer concrètement sur les alternatives.

La **lutte contre le gaspillage alimentaire** ou encore le **recours au « stop pub »** sont évoqués comme action de consommation responsable.

Axe « Développer le réemploi et la réparation »

2 contributeurs évoquent le « **café réparation** » comme action intéressante (à l'échelle du canton par exemple). **L'importance de la sensibilisation** sur cet axe de travail est évoquée : par de l'information sur l'importance du réemploi pour réduire notre impact environnemental mais également par de l'information sur les lieux possibles pour faire réparer ou réemployer.

Plusieurs contributions évoquent la déchèterie dans leurs propositions :

- Prévoir un espace dans les déchèteries pour le dépôt des objets, meubles, en lien avec une ressourcerie « à identifier »,
- Faire venir un « recycleur » sur la déchèterie,
- Permettre aux particuliers de reprendre directement en déchèterie des matériaux pouvant servir à « bricoler ». (Cette proposition est en lien avec l'idée de « matériauthèque » qui peut être parfois adossée à une activité de ressourcerie)
- Récupérer sur les déchèteries des biens à destination d'associations de solidarité

Un contributeur propose de mettre en place des listes de biens disponibles par commune, sorte de bourse d'échange locale.

Axe : « Mobiliser les entreprises »

Il semble opportun aux contributeurs d'engager les entreprises vers davantage de tri de leurs déchets, vers la proposition de services aux consommateurs tels que des produits en bouteilles de verre réemployables (consigne), vers la réduction des emballages de leurs produits, ou encore vers la réduction du papier.

Faire savoir que celles qui ont des pratiques ou des offres de produits « vertueuses » peuvent être recensées par le Syvalorm pourrait les inciter à faire évoluer leurs pratiques.

Axe « Déployer l'éco-exemplarité »

Les propositions émises portent sur :

- La réalisation de diagnostics pour permettre aux communes de bien identifier leur production de déchets et pouvoir la suivre dans le temps,
- Rendre accessible à tous le niveau de production de déchets par les communes, récompenser les meilleures.
- Créer une dynamique locale avec des défis « zéro déchets ».
- L'importance des messages de sensibilisation véhiculés par le maire comme élu « éco-exemplaire ».

Ainsi au regard de ces contributions, le programme tel qu'il a été adopté par la CCES le 6 décembre 2024 n'a pas nécessité de modification. Ces contributions sont venues conforter les axes de travail retenus et les moyens engagés, les enrichir, voir les assortir parfois de points de vigilance, sans qu'une tendance formellement différente du programme n'engage une remise en question du programme validé par la CCES.